

Axe 0 : Animer la démarche PAPI

Introduction

Cet axe porte sur l'animation du PAPI. Cet axe a bien été abordé dès le PAPI 1, durant lequel plusieurs COFIL et COTECH ont permis de réaliser le suivi technique et financier du programme, tout en anticipant son évolution vers le PAPI 2. Il a également permis de préciser le rôle du PETR suite à la mise en place et au transfert de la compétence GEMAPI. Cela a, par ailleurs, développé une prise de conscience quant à la gestion globale et intégrée des cours d'eau à l'échelle du bassin versant.

Dans le cadre du PAPI 2, il s'agit principalement ici de proposer des postes de chargé de mission PAPI permettant au porteur de projet de disposer des ressources nécessaires pour mener à bien les actions du programme d'actions. Cet axe peut également contenir une action spécifique en perspective de la constitution du futur programme d'actions ; dans le cas présent, le PAPI 2.

La mise en place d'une équipe technique adéquate joue un rôle important pour mener à bien le programme d'actions. En effet, le Cahier des Charges précise l'importance des moyens humains, techniques et financiers mobilisés qui doit être adaptée à l'ambition du programme d'actions ainsi qu'au nombre d'actions portées directement par le porteur de projet. Ainsi, la pérennisation des postes de chargés de mission PAPI complet vise à répondre à ce besoin.

Ces chargés de mission assureront l'animation, la coordination et le suivi de la mise en œuvre du PAPI complet (suivi administratif, technique et financier du programme). Leur mission principale consistera au pilotage technique, administratif, réglementaire et financier du PAPI complet (via le SAFPA) : lancer des marchés, piloter des actions et les suivre, coordonner les différents maîtres d'ouvrages, faire respecter les délais, mettre en œuvre et animer les COTECH (comité technique) et COFIL (comité de pilotage). Ils assureront également un rôle d'interface entre les différentes collectivités.

On note que, compte tenu des marchés à prévoir et à suivre dans certains axes, une mobilisation importante et complémentaire doit être envisagée : plusieurs équivalents temps pleins sont donc à prévoir.

Par ailleurs, une démarche telle que celle du PAPI 3 paraît suffisamment ambitieuse tant en termes de programme d'actions que de territoire concerné, d'ouverture partenariale et de durée pour être assistée dans le cadre du montage de son dossier de candidature.

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES ACTIONS DE L'AXE 0

N° Fiche action	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Montant retenu
0.1	Animer la démarche PAPI – 2 postes d'animation du PAPI	PETR du Pays des Nestes	780 000 €TCC
0.2	Animer la démarche PAPI – Animateur des axes 1, 3, 4 et 5	PETR du Pays des Nestes	300 000 €TCC
0.3	Rédiger un avenant sur la base d'un bilan du PAPI en cours	PETR du Pays des Nestes	Régie
0.4	AMO juridique et réglementaire	PETR du Pays des Nestes	36 000 €TTC
SOUS-TOTAL			1 116 000 €



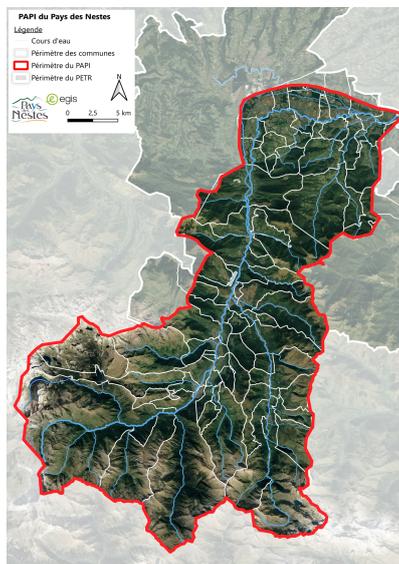
FICHE ACTION 0.1

Animer la démarche PAPI – 2 postes d’animation du PAPI



Axe 0 : animation de la démarche PAPI

Maîtrise d’ouvrage 	Montant estimé 780 000 € TCC
Modalités de réalisation ...	Calendrier 2024 - 2030
	Priorité 1



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	État	Agence de l’eau	PETR du Pays des Nestes ***	TOTAL
Montant (TCC)	390 000 €	234 000 €	156 000 €	780 000 €TCC
Taux maximal*	50%	30%**	20%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Taux maximal jusqu’au 31/12/24. Une régularisation sera à prévoir en fonction des nouvelles règles du 12^{ème} programme de l’Agence de l’Eau. L’Agence de l’Eau finance un poste d’animateur PAPI. L’autre poste d’animateur pourra être également en partie financé via les différentes actions et les sollicitations spécifiques.

*** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Animation	X	X	X	X	X	X	X

Nota : il ne s’agit pas d’année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu’à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Disposer d’une équipe complète et compétente pour animer le PAPI complet,
- Suivre la mise en œuvre du PAPI complet afin de pouvoir faire émerger les éventuels besoins / ajustements et évaluer les acquis,
- Assurer la mise en œuvre opérationnelle et le bon déroulement des actions, le respect des délais et des objectifs.

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Animation de la démarche
- Mise à jour annuelle des tableaux de suivi (technique et financier) du PAPI complet (SAFPA)
- Évaluation finale du PAPI

DESCRIPTION :

Cette fiche action porte sur le financement de 2 postes d'animation du PAPI. Ces postes, à plein temps, sont valables minimum pour une durée de 6 ans, c'est-à-dire pour la durée du PAPI.

Le poste de chargé de mission PAPI :

Outre le suivi technique, administratif et financier, les principales missions des postes sont :

- Suivre de manière globale l'avancement du programme d'actions,
- Garantir la cohérence à l'échelle du PAPI,
- Rédiger et évaluer des marchés publics,
- Vérifier le bon déroulement des études et des travaux (montage des dossiers, suivi, préparation des chantiers),
- Avoir un rôle d'interface et porter assistance aux EPCI, Communes,
- Communiquer sur la démarche PAPI.

En fin de PAPI, l'évaluation intégrera un bilan technique et financier, permettant :

- De constater le degré de réalisation du PAPI,
- D'observer les évolutions, les effets constatés et la prise en compte des points de vue de l'ensemble des acteurs associés à la démarche, sur les résultats, les incidences et le fonctionnement de la procédure ;

Au-delà de permettre à l'ensemble des partenaires de disposer d'une lisibilité des acquis du PAPI, cette évaluation offrira également l'opportunité d'un temps de réflexion sur les suites éventuelles à donner à la démarche.

Un poste de technicien PAPI

Ce poste porte sur les axes 2, 6 et 7 du PAPI. L'animateur en charge de poste sera en charge du volet transport solide et du suivi des ouvrages. Il fera également le lien avec les actions PPG portées par le PETR des Nestes. Ce poste permet notamment d'anticiper les besoins humains liés aux systèmes d'endiguement (suivi, supervision, astreinte...). Ainsi, il devra disposer de compétences fortes en hydraulique et hydromorphologie.

Il devra à ce titre faire des retours réguliers sur l'avancement des missions d'un point de vue technique et financier au chargé de mission PAPI afin que ce dernier puisse à terme compléter son bilan / évaluation.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : DREAL, DDT, Agence de l'Eau, Région, CD, SAGE, EPCI, Communes.

Ces 2 postes seront basés dans les locaux de PETR du Pays de Nestes. Les chargés de mission font parties des équipes de PETR du Pays de Nestes. Ils seront en constante relation avec les services de l'État et les autres partenaires techniques et financiers du programme d'actions (État, Région, CD...). Ils pourront s'appuyer sur les connaissances des agents de PETR du Pays de Nestes, ainsi que sur les autres chargés de mission au sein de la Région, du Département et de l'État.

Le calcul du chiffrage se base sur un montant d'animation pour 2 postes à 130 000 € par an, soit 780 000 € pour 6 ans.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS1 du PGRI et D0.1 et D0.2 de la Stratégie



FICHE ACTION 0.2

Animer la démarche PAPI – Animateur des axes 1, 3, 4 et 5

Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

300 000 €TCC

Modalités de réalisation

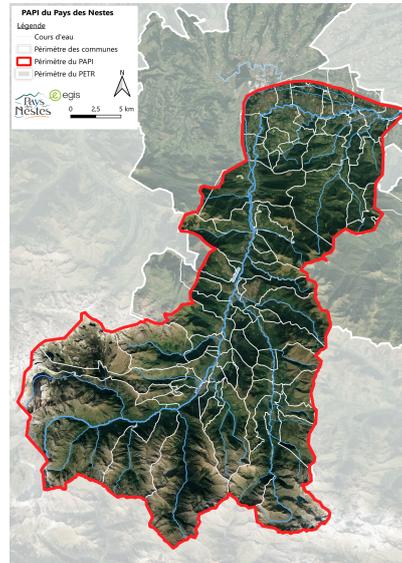
...

Calendrier

2024 - 2030

Priorité

1



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	FEDER	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant (TCC)	120 000 €	180 000 €	300 000 €TCC
Taux maximal*	40%	60%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Animation	X	X	X	X	X	X	X

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Disposer d'une équipe complète et compétente pour animer le PAPI complet,
- Suivre la mise en œuvre du PAPI complet afin de pouvoir faire émerger les éventuels besoins / ajustements et évaluer les acquis,
- Assurer la mise en œuvre opérationnelle et le bon déroulement des actions, le respect des délais et des objectifs.

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Rédaction des supports de communication et animation des outils existants
- Échanges réguliers avec les communes et EPCI
- Nombre de formations / réunions réalisés
- Avancement des démarches de réduction de la vulnérabilité

DESCRIPTION :

Cette fiche action porte sur le financement de 1 poste de technicien spécifique à l'animation des axes :

- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 3 : alerte et gestion de crise
- Axe 4 : prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme
- Axe 5 : réduction de la vulnérabilité

Ce poste, à plein temps, est valable minimum pour une durée de 6 ans.

Les principales missions des postes sont :

- Rédiger le contenu des supports didactiques, articles et autres supports de communication,
- Mener à bien les formations auprès des élus,
- Communiquer et sensibiliser notamment par l'animation des groupes de travail thématique ou par les formations,
- Encourager les communes à engager l'élaboration ou la mise à jour de leur DICRIM et PCS et de les informer qu'un accompagnement est possible,
- Avoir un rôle d'interface et porter assistance aux EPCI, communes,
- Accompagner les communes et les particuliers dans la réalisation de leur diagnostic de réduction de la vulnérabilité (animation et étude), notamment par le bien d'une communication adaptée, et effectuer une relance des diagnostics déjà réalisés et pour lesquels aucun dossier de travaux n'a été déposé à ce jour.

Des notes régulières sur l'avancement des missions d'un point de vue technique et financier seront rédigées et transmises au chargé de mission PAPI afin que ce dernier puisse à terme compléter son bilan / évaluation.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : DREAL, DDT, Région, CD, SAGE, Agence de l'Eau, EPCI, Communes.

Ce poste est basé dans les locaux de PETR du Pays de Nestes. Il fait partie des équipes de PETR du Pays de Nestes. Il sera en constante relation avec les services de l'État et les autres partenaires techniques et financiers du programme d'actions (État, Région, CD...). Il pourra s'appuyer sur les connaissances des agents de PETR du Pays de Nestes, ainsi que sur les autres chargés de mission au sein de la Région, du Département et de l'État.

Le calcul du chiffrage se base sur un montant d'animation de 50 000 € par an, soit 300 000 € pour 6 ans.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS1 du PGRI et D0.1 et D0.2 de la Stratégie



FICHE ACTION 0.3

Rédiger un avenant sur la base d'un bilan du PAPI en cours



Axe 0 : animation de la démarche PAPI

Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

Régie

Modalités de réalisation

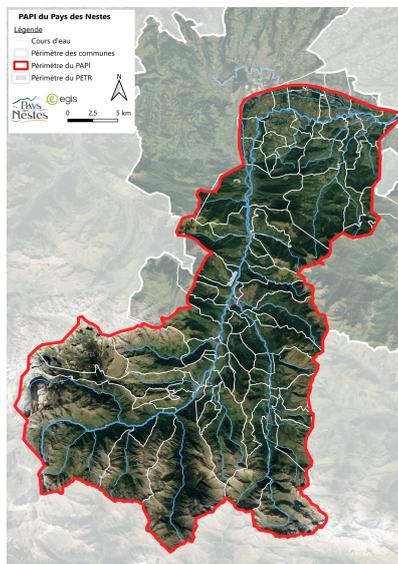
Régie

Calendrier

2027 - 2030

Priorité

2



PLAN DE FINANCEMENT :

Action menée en régie

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Bilan intermédiaire				X	X	X	X
Synthèse actualisée du PAPI				X	X	X	X

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Disposer des enseignements du PAPI via un bilan intermédiaire
- Élaborer, si nécessaire, le dossier d'avenant pour intégration des ajustements du PAPI,
- Poursuivre la concertation avec les parties prenantes du territoire et ajuster au besoin les demandes et attentes visant à une meilleure gestion du risque inondation

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Bilan intermédiaire du PAPI
- Avenant potentiel
- Actualisation des pièces du PAPI

DESCRIPTION :

Les tableaux de bord normalisés sont en premier lieu destinés aux membres du Comité Technique du PAPI. Mis à jour à minima annuellement par le chargé de mission PAPI, ils permettent notamment d'identifier :

- Les actions terminées au cours de l'année écoulée,
- L'état d'avancement des actions engagées dans l'année,
- Le succès des opérations engagées,
- La définition des compléments éventuels,
- Les actions prévues pour les années suivantes,
- La redéfinition d'actions...

Un bilan intermédiaire pourra être réalisé. Ce bilan aura pour objectif l'évaluation de la nécessité de réviser et de compléter le programme d'actions :

- De prendre en compte les éléments d'études, l'avancement et l'analyse critique des opérations en cours ou achevées, et enfin les besoins nouveaux des parties prenantes (notamment dans le cas d'un évènement d'inondation survenant lors de la mise en œuvre du PAPI) par voie d'avenant, si nécessaire,
- À la suite des études qui auront été réalisées jusqu'à présent et des travaux qui y sont préconisés,
- De mettre à jour les éléments techniques et financiers du programme d'actions,
- Après évaluation de l'efficacité des actions engagées.

Dans le cadre de cette prestation, l'ensemble des pièces constitutives de l'avenant du PAPI seront rédigés.

Cette action comprend la synthèse du PAPI actualisé (actualisation du diagnostic, évolution de la stratégie, modification du programme d'actions...). Cette synthèse se basera sur les enseignements de ce bilan intermédiaire.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : DREAL, DDT, Région, CD, SAGE, Agence de l'Eau, EPCI, Communes.

Afin de disposer d'un regard extérieur sur le PAPI, cette fiche prévoit à ce jour l'intervention d'un prestataire extérieur : pour le bilan intermédiaire et l'avenant. Le bureau d'études pourra s'appuyer sur le chargé de mission PAPI et les connaissances du PETR du Pays de Nestes, ainsi que sur les autres chargés de mission au sein de la Région, du Département et de l'État.

À noter que l'AMO sera à demander au moment de l'avenant pour les futurs travaux.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS1 du PGRI et D0.3 de la Stratégie



FICHE ACTION 0.4

AMO juridique et réglementaire

Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

36 000 €TTC

Modalités de réalisation

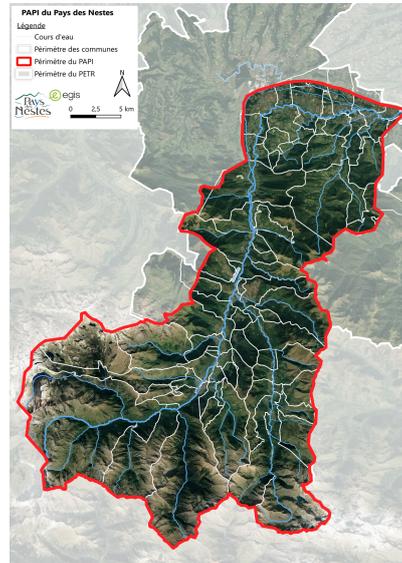
Prestataire extérieur

Calendrier

2024 - 2030

Priorité

3



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant (TTC)	36 000 €	36 000 €TTC
Taux maximal*	100%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Assistance	X	X	X	X	X	X	X

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Accompagner sur la stratégie et la concertation liés à la compétence GEMAPI / SOCLE
- Apporter un soutien juridique et réglementaire sur des thématiques spécifiques

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Nombre de marchés à bon de commande passés

DESCRIPTION :

Cette action porte sur une AMO juridique et réglementaire.

Les missions seront proposées sous forme de marchés à bon de commande. Ces dernières sont dépendantes des résultats de l'étude SOCLE, actuellement menée par la société COGITE.

Elles pourront porter :

- La synergie entre GEMA et PI afin de mieux la structurer et assurer le lien entre ces 2 items ;
- Les questions administratives, juridiques ou réglementaires (contrats d'assurance),
- La prise en compte des réformes et la mise en conformité des documents associés,
- L'audit du PAPI : réflexion sur l'atteinte des objectifs, la suffisance des moyens,
- La concertation....

Des notes ou rapports seront rédigés.

Plusieurs thématiques peuvent donc être traitées les systèmes d'endiguement, le torrentiel, le transport solide, les DPF...

TERRITOIRE CONCERNE :

Ensemble du bassin versant du Pays de Nestes

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

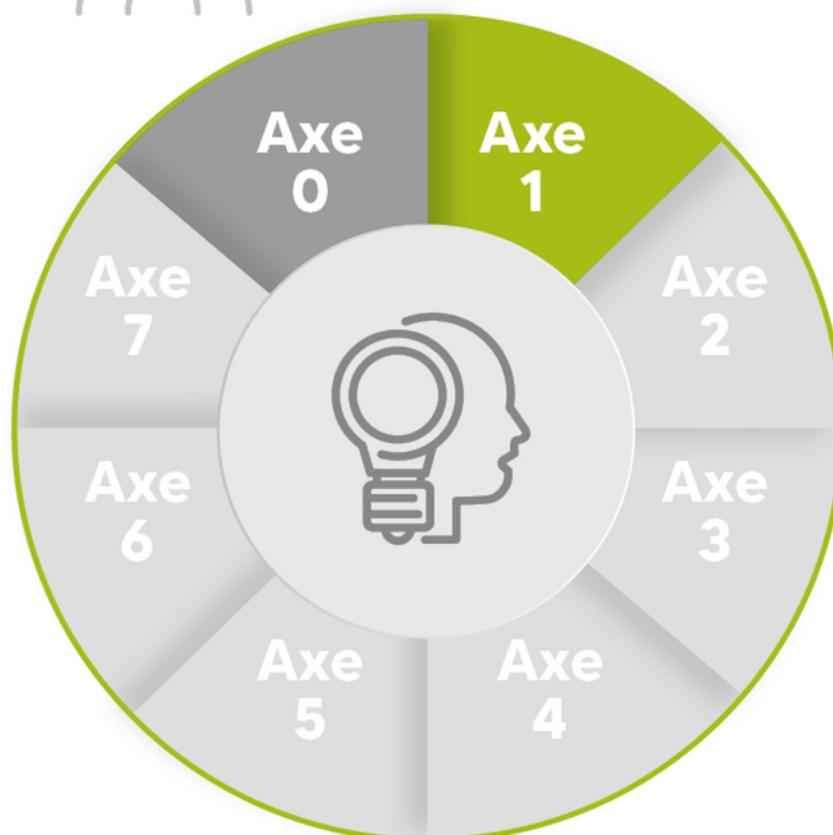
Partenaires techniques :

Cette prestation fera l'objet d'un marché public sous forme de marchés à bon de commande. Ainsi, en fonction des besoins, un bureau d'études pourra être sollicité.

Le montant dédié à cette action pourra être réévalué en fonction des besoins dans le cadre de l'action 0.3 (avenant)

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS1 du PGRI et D0.3 de la Stratégie



Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Introduction

Les caractéristiques géographiques du bassin versant de la Neste alliées aux nombreux épisodes pluvieux le rendent propice à des événements torrentiels. Les inondations qui en découlent sont catastrophiques. Le diagnostic du PAPI Neste 1 permet d'identifier (sur la base des données existantes riches du RTM, de la DREAL et de la DDT), plusieurs crues particulièrement importantes : 1937, 1897, 1885 ou encore 1765 ou les crues marquantes de 1982, 2001 et 2013.

C'est d'ailleurs à la suite des crues de 2012 et de 2013 et en réaction à ces nombreux événements que les élus de du Pays des Nestes se sont engagés dans une démarche partagée de gestion globale et intégrée de prévention des inondations. Cette démarche a notamment mené à l'élaboration du PAPI Neste 1 (produit entre 2014 et 2016), labellisé le 7 novembre 2016 (en CIB) et une signature de convention le 3 novembre 2017.

L'absence de crues majeures récentes et l'arrivée de nouveaux riverains et touristes (avec une méconnaissance du risque inondation) ont une incidence sur la perception du risque (qui est en baisse). Les populations ne disposent pas nécessairement d'une connaissance des enjeux et des réalités locales, et restent souvent peu informées des risques identifiés sur le territoire.

Or, pour assurer au mieux la sécurité des personnes face aux inondations du bassin versant de la Neste, il est essentiel de conserver la mémoire des inondations et de connaître les mesures préventives pour réduire le risque. De plus, le renforcement de la culture du risque est essentiel pour comprendre les aléas susceptibles de toucher cette population. La connaissance n'est efficace que si elle est portée par tous. Dès lors il est nécessaire d'œuvrer à la transmission de cette culture auprès des nouvelles populations.

Ainsi, les actions engagées dans le précédent PAPI visant à améliorer la culture du risque doivent être reconduites voire complétées.

En effet, l'Observatoire de la Neste, les expositions et les actions de sensibilisation dans les établissements scolaires, ainsi que la pose de repères de crue, ou encore la réalisation des DICRIM, sont des actions du PAPI 1 qui ont touchés des publics variés et ont amorcé le partage et la connaissance de l'information sur le territoire de la Neste et ses risques d'inondation. C'est pourquoi le présent PAPI s'inscrit dans la continuité et dans la prolongation et/ou la mise en valeur des actions déjà engagées sur le territoire. Certaines pourront toutefois être renforcées afin de toucher un public plus important sur la période du PAPI 2.

Cet axe d'amélioration de la connaissance du risque et de la conscience du risque constitue une des bases de la gestion du risque inondation. Il a pour objectif d'aider le PETR du Pays des Nestes (en partenariat avec les collectivités ou par des organismes spécialisés) à sensibiliser le grand public et les acteurs locaux au risque inondation :

- 1) Il intervient sur la conscience du risque et l'enrichissement de la culture du risque notamment par :
 - l'élaboration d'actions de sensibilisation accompagnées de messages incitatifs pour impliquer réellement toutes les catégories d'actions et les préparer à faire face à un risque majeur ;
 - la mise en œuvre des obligations en matière d'information préventive (dont une réunion d'information tous les 2 ans sur les risques naturels) ;
 - la réalisation et la mise à jour des documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) ;

- la pose de repères de crues ou de laisses de mer, qui est également demandée, en particulier sur les bâtiments publics. Une action de communication grand public peut opportunément accompagner et valoriser cette pose de repère ;

- plusieurs créations de supports peuvent être envisagés (des supports pédagogiques, de communication ou d'information) à diffuser sur le territoire.

La sensibilisation a ainsi pour vocation de porter à connaissance les enjeux liés aux inondations et permettent aux citoyens de s'imprégner de la connaissance des problématiques qui y sont liées sur le territoire.

2) Cet axe permet également d'améliorer la connaissance du risque inondation. Ce travail est nécessaire lorsque le diagnostic territorial souligne dans son état des lieux des documents et données existantes un manque concernant l'aléa ou les enjeux. L'objectif est donc de pouvoir mieux appréhender le risque d'inondation. Les études de cartographie de l'aléa d'inondation dans le cadre du PAPI doivent être rendues compatibles avec elles menées dans le cadre de l'élaboration d'un PPRI. Ces études permettront aux acteurs locaux de mieux connaître les risques auxquels ils sont exposés et d'être acteurs de la gestion des risques d'inondation.

TABLEAU 2 : SYNTHÈSE DES ACTIONS DE L'AXE 1

N° Fiche action	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Montant retenu
1.1	Définir une stratégie et mettre en place un plan de communication à destination du grand public	PETR du Pays des Nestes	120 000 €TTC
1.2	Continuer la réalisation des DICRIM avec une charte graphique commune	PETR du Pays des Nestes	36 000 €TTC
1.3	Faire connaître les outils d'information et de sensibilisation existants	PETR du Pays des Nestes	Régie
1.4	Mettre en place des repères de crues et installer des panneaux explicatifs à proximité	PETR du Pays des Nestes	55 000 €HT
1.5	Sensibiliser et former les élus et les agents techniques à la gestion du risque inondation	PETR du Pays des Nestes	21 600 € TTC
1.6	Développer, étendre et animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires et du personnel encadrant	PETR du Pays des Nestes	302 400 €TTC
1.7	S'approprier les résultats issus des documents en lien avec la gestion de l'eau et le changement climatique	PETR du Pays des Nestes	Régie
1.8	Améliorer les connaissances sur le transport solide grâce à la caractérisation des aléas ruissellement et torrentiel à l'échelle du bassin versant	PETR du Pays des Nestes	96 000 €TTC
1.9	Rédiger l'évaluation environnementale du PAPI	PETR du Pays des Nestes	60 000 € TTC
SOUS-TOTAL			691 000 €



FICHE ACTION 1.1

Définir une stratégie et mettre en place un plan de communication à destination du grand public



Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

120 000 € TTC

Modalités de réalisation

Prestataire extérieur

Calendrier

2024 - 2030

Priorité

1



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	État	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant (TTC)	96 000 €	24 000 €	120 000 € TTC
Taux maximal*	80%	20%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Stratégie de communication	X	X					
Plan de communication		X	X	X	X	X	X

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Améliorer la connaissance et la culture du risque sur le territoire du bassin versant de la Neste
- Informer et sensibiliser le grand public afin de préserver la mémoire collective du risque et sensibiliser la population
- Mobiliser les acteurs afin de réunir leurs connaissances sur le risque inondation
- Centraliser les informations relatives aux risques inondations et favoriser la diffusion de l'information

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Stratégie et plan de communication finalisée
- Enquête menée
- Nombre de supports créés / édités

DESCRIPTION :

L'objectif de cette action est de mettre en place un plan d'action de communication et de sensibilisation global. Il s'agit d'une opération devant à terme permettre à la population de se sentir concernée par le risque inondation, d'informer le grand public et de maintenir une conscience /mémoire du risque.

Côté stratégie et plan de communication :

Cette fiche s'oriente donc selon plusieurs étapes :

- L'élaboration d'une stratégie de communication permettant notamment de dresser la liste des outils de communication, documents et autres supports existants à ce jour sur le territoire (adressés à l'ensemble des acteurs : administrés, élus...). L'ensemble des outils devront y être recensés et ce quelle que soit la thématique abordée (DICRIM, PPRi, gestion de crise, comportements à adopter, dynamique des inondations, évènements historiques, mesures de réduction de la vulnérabilité, le PPG, la responsabilité du propriétaire vis-à-vis de l'entretien et la gestion sur leur parcelle...).
- Une fois cet inventaire réalisé, une 2^{ème} étape sera de permettre d'orienter la stratégie de communication en évaluant l'intérêt de développer de nouvelles actions d'animation et/ou de communication (grand public, scolaire, élus / agents techniques). Cette 2^{ème} étape pourra ainsi aboutir à l'élaboration de supports de communication complémentaires et à leur diffusion (généralisée et régulière afin de conserver la mémoire du risque) ou à l'organisation d'évènements spécifiques, si nécessaire.
 - En cas de conception de nouveaux supports, ces documents ayant notamment vocation à être diffusés au grand public, ils devront être simples, concis et non techniques. Ils fourniront des informations essentielles à la compréhension de la thématique inondation adaptée au bassin versant de la Neste. Ils donneront les sources d'informations permettant d'approfondir ces connaissances (site internet à consulter, contacts,...). Une réflexion devra également être menée sur le moyen de diffusion (disponibilité des supports à l'accueil des collectivités ou sur les affichages municipaux/intercommunaux, transmis lors d'évènements culturels, mis en ligne...)
- Une enquête sociologique sera menée afin de recueillir des informations sur la connaissance des outils existants améliorer ou ceux à déployer...
- Le plan de communication traitera du risque inondation et plus largement de la GEMAPI (y compris du PPG). Ainsi, cette action porte sur le GEMA et sur le volet PI.

Côté communication :

Cette action comprend la parution d'une lettre thématique, informative et pédagogie qui aura vocation à être diffusée 1 fois par an. Dans ce cadre les actions du PETR y seront détaillées ainsi que les principaux sites et contacts pourront être, par exemples, rappelés. Les modalités de diffusion de la lettre thématique sera cadrée par la stratégie de communication et la plan de communication.

Dans le cadre de cette action à destination du grand public, la Journée Nationale de la Résilience (JNR) sera exploitée chaque année, durant toute la durée du PAPI. Ainsi, cette action (porté par le PETR) peut être considérée comme labellisé JNR.

Un travail important de vulgarisation devra être effectué afin de rendre les supports pédagogiques, visuels et clairs.

De plus, cette action intégrera la réflexion sur la création de nouveaux items sur le site de l'Observatoire du Pays des Nestes ou sur un « hashtag » (permettant un renvoi vers le site). Un travail de communication devra être mené autour de cet outil. L'objectif ici est de promouvoir le site de l'Observatoire, l'optimiser et pouvoir disposer d'une base de connaissance complète grâce à la participation d'un maximum d'acteurs locaux (collectivités, État, SDIS,...). Ainsi les données sont les plus exhaustives et les plus utiles possible.

Des réunions publiques pourront également être organisées à destination des personnes habitant ou travaillant dans des zones à risque. Une identification préalable sera nécessaire.

Pistes de réflexion sur des moyens de communication : articles pour les journaux communaux ou dans le journal, plaquettes, affiches, le concept de village pédagogique sur les inondations avec différents ateliers (type PLOUF 82) et expositions temporaires, spectacles, ciné-débat, exploiter les manifestations (type théâtre de rue, atelier immersif, sur les marchés, dans les salons ou foires), concours photos sur les inondations passées, recueil des témoignages, conférences, visite des repères de crues, goodies, magnets, jeux cartes, escape game, pot d'accueil dans les campings, affichage, presse, exploiter les ateliers « renov' Occitanie » ...

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : Agence de l'eau, DREAL, DDT, Collectivités (Région, CD, EPCI, Communes), SPC, offices du tourisme, campings, associations, SDIS

Il est appelé que l'axe 0 (animation du PAPI) prévoit un poste d'animateur dédié à cet axe.

Un accord-cadre (marché à bon de commande) pourra être passé avec un prestataire spécialisé en communication. Cette prestation pourra être groupée avec les autres supports de communication à créer, notamment vis-à-vis de la sensibilisation des scolaires (action 1.6).

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS2 du PGRI et D4.1 et D4.3 de la Stratégie



FICHE ACTION 1.2

Continuer la réalisation des DICRIM avec une charte graphique commune



Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

36 000 €TTC

Modalités de réalisation

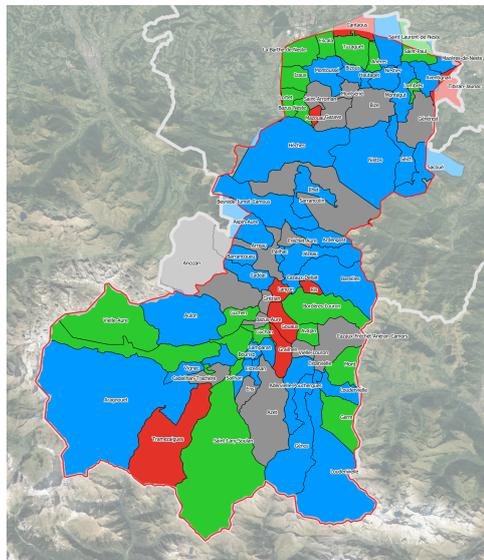
Régie + prestataire extérieur

Calendrier

2024 - 2030

Priorité

1



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	État	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant (TTC)	28 800 €	7 200 €	36 000 €TTC
Taux maximal*	80%	20%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Réaliser / réviser / diffuser	X	X	X	X	X	X	X

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Améliorer la culture du risque et l'information préventive
- Favoriser la diffusion de l'information auprès des administrés
- S'assurer de la mise à jour régulière des DICRIM tout au long de la durée du PAPI et de leur uniformisation

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Nombre de DICRIM approuvés
- Nombre d'impressions
- Sensibilisation des habitants aux risques

DESCRIPTION :

Le Document d'Information Communaux sur les Risques Majeurs a pour objectif de relayer les informations sur les risques naturels et technologiques (connaissance du risque, mesures de prévention, bons comportements à tenir, moyens d'alerte) auprès des administrés. Il participe au développement de l'information préventive et à la construction d'une mémoire collective. Il est rappelé que ce document est obligatoire (régé par le Code de l'Environnement) et s'inscrit au titre des missions du Maire en matière d'informations préventives. De plus, il conditionne le versement du solde des subventions pour les travaux prévus des axes 6 et 7 du PAPI.

Le DICRIM doit être mis à jour, tant que de besoin. Une actualisation de la plupart des DICRIM existants peut ainsi être nécessaire dès lors que les PCS seront actualisés (obligation réglementaire fixée à 5 ans).

Pour rappel, dans le cadre du PAPI 1, une trame commune a été réfléchi et mise en œuvre sur 38 DICRIM. L'objectif de cette action est de s'inscrire dans la continuité du PAPI 1 et compléter la réalisation ou homogénéisation des DICRIM sur les 37 communes manquantes.

Ainsi cette action comprend l'élaboration des DICRIM manquants et la reproduction / diffusion des DICRIM existants et ceux à venir.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : Communes, Préfecture, DDT

Cette action sera menée en Régie. Il est rappelé que l'axe 0 (animation du PAPI) prévoit un poste d'animateur dédié à cet axe. Seule l'impression est externalisée et sera éligible au FPRNM.

Le PETR du Pays des Nestes devra inciter les communes à engager cette démarche et devra les informer qu'un accompagnement est possible. En effet, le PETR du Pays des Nestes restera à disposition des communes pour les assister dans la réalisation de leur DICRIM.

Cette action proposera l'édition des DICRIM pour les 75 communes couvrant le périmètre du PAPI, avec une provision sécuritaire de 400 €HT par DICRIM a été prévue.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS2 du PGRI et D4.1 de la Stratégie



FICHE ACTION 1.3

Faire connaître les outils d'information et de sensibilisation existants



Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

Régie

Modalités de réalisation

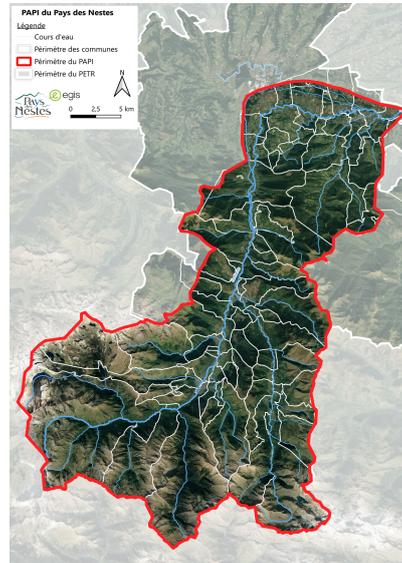
Régie

Calendrier

2024 - 2030

Priorité

1



PLAN DE FINANCEMENT :

Action menée en régie

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Promouvoir les outils	X	X	X	X	X	X	X

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Améliorer la connaissance sur le risque inondation et favoriser la culture du risque
- Informer et sensibiliser la population sur le bassin versant de la Neste en diffusant l'information
- Mobiliser les acteurs afin de réunir leurs connaissances sur le risque inondation et les sensibiliser et renforcer la mémoire du risque
- Mettre en valeur et faire connaître les outils existants

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Enquête sur la connaissance des outils existants
- Nombre de visites sur le site de l'observatoire de la Neste
- Utilisation de l'exposition itinérante

DESCRIPTION :

Plusieurs supports et outils ont été développés dans le cadre du PAPI 1 afin d'informer et de sensibiliser les populations vis-à-vis du risque inondation. Parmi eux :

- Le développement d'une exposition itinérante sur le risque inondation (à la demande de la commune et à l'opportunité) et son livret d'accompagnement : réalisation de 12 kakemonos ;
- La création d'une maquette à destination des scolaires ;
- Un topoguide pour la valorisation du patrimoine de l'eau et des inondations a été initié, dans le but de valoriser le patrimoine lié au cours d'eau et sensibiliser les habitants et les touristes. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du projet E-Tourisme porté par le PETR du Pays des Nestes avec le réseau des offices du tourisme (application E-tourisme « Parlez-chemins ») ;
- L'observatoire de la Neste : Il présente le territoire et des acteurs, le bassin versant, les compétences du PETR et les actions mises en œuvre sur le territoire, ou encore les dispositifs d'information et de prévention. La médiathèque permet, quant à elle, de regrouper les informations (photographies notamment) liées aux inondations historiques et permet une contribution participative. À ce jour, 637 médias sont recensés.

Nota : d'autres types d'outils, notamment applications existent et sont exploitées sur le territoire : Iliwap, My city Pocket, Panneau Pocket ...

Ainsi, l'objectif de cette action est de promouvoir ces différents outils, de savoir comment les communes les exploitent et les faire perdurer.

Concernant l'observatoire de la Neste, il s'agira également :

- De faire le lien entre l'observatoire de la Neste et le site du PETR du Pays des Nestes notamment : cette page pourrait être alimentée par l'ensemble des données des acteurs locales et renvoyer vers le site du PETR du Pays des Nestes, les sites communaux ou intercommunaux ;
- De valoriser, faire connaître et faire vivre cette plateforme : en ce sens les informations du site Internet seront régulièrement actualisées.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : Collectivités (communes, EPCI), État

Il est rappelé que l'axe 0 (animation du PAPI) prévoit un poste d'animateur dédié à cet axe.

On note que cette action est dépendante de la stratégie et du plan de communication (action 1.1) à destination du grand public.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS2 du PGRI et D4.1 et D4.3 de la Stratégie



FICHE ACTION 1.4

Mettre en place des repères de crues et installer des panneaux explicatifs à proximité



Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

55 000 €HT

Modalités de réalisation

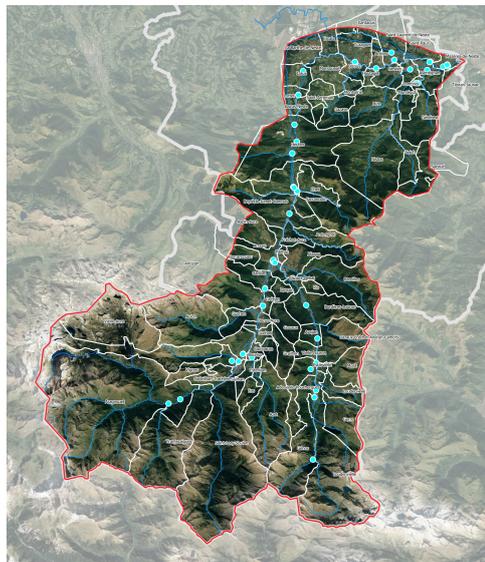
Prestataire extérieur

Calendrier

2024 - 2030

Priorité

2



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	État	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant total (HT)	44 000 €	11 000 €	55 000 €HT
Taux maximal*	80%	20%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Identification des sites	X	X	X	X	X	X	X
Fabrication et pose			X	X	X	X	X
Sensibilisation			X	X	X	X	X

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Améliorer la connaissance et la culture du risque sur le territoire du bassin versant de la Neste
- Informer et sensibiliser le grand public
- Préserver la mémoire collective du risque et sensibiliser la population

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Nombre de repères de crue posés
- Pose et inauguration des panneaux explicatifs

DESCRIPTION :

La pose de repères de crue contribue au renforcement de l'information préventive. Ils sont implantés de manière durable sur des sites à forte fréquentation. Ils prennent au fil du temps une certaine valeur patrimoniale et constituent la mémoire des crues historiques pour la population locale.

Le PETR du Pays des Nestes a réalisé une importante campagne de pose de repères de crue dans le cadre du PAPI 1. *Pour rappel, dans le cadre du PAPI NESTE 1, 74 repères de crue sous forme de macarons ont été posés sur 25 communes du territoire en 2022 (action 1.2 « Recensement et pose de repères de crues »). Ils portent notamment sur les crues de 1982, 2012 et 2013.*

Cette action vise à venir compléter la matérialisation des repères de crue en tenant compte des épisodes passés et éventuellement des inondations à venir.

- Phase étude : l'action de pose de repères de crue nécessitera d'avoir recours à un prestataire qui :
 - Prendra en compte les données existantes en matière de laisses de crue,
 - Mènera une enquête pour rechercher d'anciens repères de crue et compléter les connaissances actuelles depuis le PAPI 1,
 - Interrogera les représentants des communes concernées par ces derniers événements de manière élargie, y compris les communes pour lesquelles il n'y pas eu de relevé de laisses de crue,
 - Fera une analyse multicritères des sites pour déterminer les plus pertinents à équiper de repères de crue,
 - Identifiera les sites intéressants pour la pose de repères et/ou de panneaux explicatifs.
- Phase mise en place : une fois ce travail réalisé, les macarons seront fabriqués et posés ; les bâtiments publics seront privilégiés. Dans le cas où cela ne serait pas possible (faute de support disponible), les repères seront matérialisés sur des totems. Il est précisé que cette fiche action comprend la pose de 20 nouveaux repères.

Cette étape pourra faire l'objet de l'intervention d'un géomètre afin de coordonner la pose de repères de crues officiels.
- La phase de sensibilisation : l'objectif de l'action sera donc de compléter le réseau de repères existants (avec également la pose de panneaux pédagogiques pour renforcer la communication) en tenant compte des événements passés et éventuellement des événements à venir. La mise en place de ces panneaux pourra être l'occasion de proposer un parcours de sensibilisation / un circuit découverte sur les risques inondations. En effet, une carte localisant l'ensemble des repères de crue sera mise à disposition sur ces panneaux, créant ainsi un cheminement. Des jeux (type escape-game) pourront être organisés autour de ces supports.
 - L'objectif fine sera d'accroître la culture du risque et du cours d'eau : son fonctionnement, son histoire, ses milieux naturels, ses patrimoines culturels et touristiques, ses aléas et les enjeux liés à son territoire. Le sentir permettra de faire émerger une culture du risque par la connaissance, l'acceptation et l'adaptation des modes de vie afin de responsabiliser les populations face au risque d'inondation pour qu'elles deviennent aussi des partenaires actifs de la prévention.

Nota : une réflexion complémentaire au topoguide pourra être engagée.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : Communes, EPCI

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de prestations intellectuelles et de service.

Les repères doivent être positionnés sur des lieux de passage piéton suffisamment fréquentés ou sur des sites moins fréquentés mais particulièrement touchés (généralement un bien public).

Un géomètre sera mobilisé afin d'établir les cotes selon le nivellement national NGF.

Le chiffrage se base sur :

- 20 000 € pour l'étude préalable à l'échelle du bassin versant,
- 20 000 € pour la fabrication et la pose des nouveaux repères de crue : cela comprend 20 repères de crue (estimation), avec un coût de 1 000 € par repère de crue,
- 10 000 € pour la pose de 10 panneaux associés aux repères de crue (avec un coût de 1 000 € par panneau)
- Une intervention d'un infographiste à 5 000 €).

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS2 du PGRI et D4.1 et D4.3 de la Stratégie



FICHE ACTION 1.5

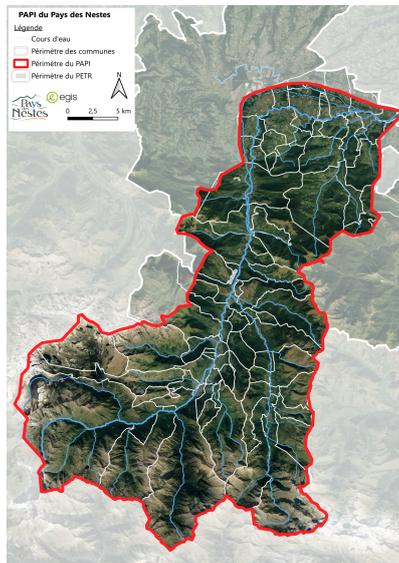
Sensibiliser et former les élus et les agents techniques à la gestion du risque inondation



Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Action 1.5

Maîtrise d'ouvrage 	Montant estimé 21 600 €TTC
Modalités de réalisation Régie	Calendrier 2024 - 2030
	Priorité 1



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	État	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant total (TTC)	17 280 €	4 320 €	21 600 €TTC
Taux maximal*	80%	20%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Formation	X	X	X	X	X	X	X

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Sensibiliser les acteurs locaux et renforcer leurs responsabilités et leurs opérationnalités durant la gestion de crise
- Favoriser la bonne gestion du risque inondation au niveau communal et intercommunal par une connaissance des phénomènes, des obligations et des procédures
- Améliorer la connaissance, les retours d'expériences et la culture du risque des acteurs locaux

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Nombre de personnes ayant suivi les formations
- Résultat du questionnaire d'enquête satisfaisant

DESCRIPTION :

L'objectif de cette action est d'organiser des réunions ou des ateliers afin d'informer les acteurs locaux (élus et agents territoriaux) du fonctionnement du bassin versant de la Neste et des dispositifs spécifiques existants sur le territoire. De plus, le renouvellement des équipes municipales impose le maintien de cette action dans le temps, notamment afin de les responsabiliser.

Ainsi cette action peut être développée selon 2 étapes :

- Tirer les enseignements de la stratégie de communication : cela permet de mettre en évidence les supports existants, afin d'identifier les manques et ainsi les supports à créer (en fonction des thématiques). Les documents et supports qui seront créés dans le cadre de cette action devront être non techniques, clairs et concis de manière à ne fournir que les informations essentielles à la compréhension de la thématique abordée. Ils préciseront une liste de références ou de sources pour approfondir ces connaissances. Ils seront transmis en amont ou durant l'échange avec les acteurs locaux.
- Organiser des échanges dont l'objectif est de permettre aux acteurs locaux de disposer des informations supplémentaires vis-à-vis du risque inondation sur le bassin versant de la Neste. Les thématiques étudiées feront l'objet d'un travail préalable.

Ces réunions pourraient se tenir à la fin de comités de pilotage ou de commission syndicale ou GEMAPI et seront l'occasion de distribuer les documents didactiques élaborés afin de compléter les informations orales et permettre aux acteurs de disposer des informations essentielles et des contacts pouvant les assister dans leurs démarches (voire d'en assurer un retour auprès de leurs collègues/conseils municipaux).

Ces formations à destination des élus, personnels techniques et collectivités, auront lieu 1 fois par an en 2 lieux du territoire (soit 2 formations par an). Ces derniers seront mobilisés pendant une journée (théorique, repas et terrain) afin d'aborder une thématique précise. Dans ce cadre, des plaquettes d'informations pédagogiques leurs seront diffusées. Ces temps de formation seront organisés et animés par l'animation du PAPI et bénéficieront si nécessaire d'interventions de partenaires.

Les formations proposées sont adaptées régulièrement pour tenir compte des besoins, de l'actualité et des évolutions réglementaires.

Les échanges inter participants et avec les intervenants sont toujours privilégiés pour partager les expériences de chacun et ainsi s'enrichir collectivement.

Ces rencontres pourraient aborder les thématiques suivantes (liste non exhaustive) :

- *Le fonctionnement d'un cours d'eau, de son bassin versant et des phénomènes d'inondation,*
- *Le contexte de l'évolution de la politique de prévention des inondations et sa déclinaison aux différents échelons territoriaux.*
- *Gestion de crise : le PCS, prévision anticipation et suivi des phénomènes, l'annonce de crues...*
- *La présentation et l'explication des dispositifs acquis ou en cours d'installation sur le bassin versant de la Neste : application, instrumentalisation...),*
- *Le fonctionnement, la gestion et le rôle des ouvrages présents sur le territoire,*
- *Comment prendre en compte les risques inondation dans l'urbanisme.*

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : SDIS, DREAL, DDT, Région, CD, EPCI, Communes, SPC, Urbanisme (CAUE, Agence Technique Départementale), Météo France

Ces temps de formation seront organisés et animés par le PETR du Pays des Nestes. Il est rappelé que l'axe 0 (animation du PAPI) prévoit un poste d'animateur dédié à cet axe. Le chargé de mission PAPI sera en charge de la rédaction et de l'envoi d'un courrier à tous les Maires et secrétaires généraux de Mairie.

La définition et la réalisation des supports de communication pourront faire l'objet d'une prestation auprès d'un organisme de communication (action 1.1).

Bien que cette action soit faite en régie des frais sont provisionnés sécuritairement. Cette animation (avec création des supports nécessaires) se base sur un coût de 2 000 € HT par an (comprenant les frais liés aux rencontres et des frais d'impression dans l'éventualité de besoins complémentaires à l'action 1.1).

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS2 du PGRI et D4.1 et D4.2 de la Stratégie



FICHE ACTION 1.6

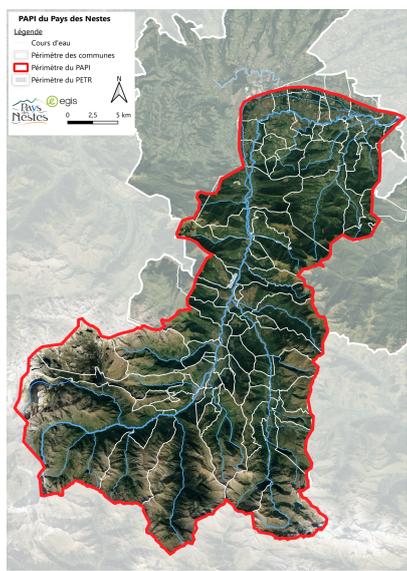
Développer, étendre et animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires et du personnel encadrant



Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Action 1.6

Maîtrise d'ouvrage 	Montant estimé <p>302 400 €TTC</p>
Modalités de réalisation <p>Prestataire extérieur</p>	Calendrier <p>2024 - 2030</p>
	Priorité <p>1</p>



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	État	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant (TTC)	60 480 €	241 920 €	302 400 €TTC
Taux maximal*	80%	20%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.
 ** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Animation	X	X	X	X	X	X	X
Réalisation de supports complémentaires	X	X	X	X	X	X	X

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Améliorer la connaissance sur le bassin versant de la Neste
- Renforcer la culture du risque en informant et sensibilisant les élèves
- Favoriser la diffusion de l'information et l'intégration des comportements responsables

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Animation des scolaires
- Développement de nouveaux supports pédagogiques
- Enquête de satisfaction

DESCRIPTION :

Pour mémoire, des projets d'éducation et de sensibilisation aux risques (action 1.6) ont été mis en œuvre en 2022, en s'appuyant sur l'exposition mais également sur une maquette hydraulique pour représenter le fonctionnement du bassin versant. Entre mars et mai 2022, plusieurs interventions ont été menées dans des écoles et collèges du territoire du PAPI, avec une demi-journée théorique en salle et une demi-journée pratique sur le terrain.

La sensibilisation des scolaires permettant de développer la capacité à agir, est indispensable pour répondre aux grands enjeux des inondations dès le plus jeune âge (relais d'informations auprès des familles).

Cette animation doit permettre de traiter du risque inondation via, par exemple, des demi-journées en classe et des demi-journées de terrain. Exemples de thématiques pouvant être abordées durant ces animations :

- Prendre connaissance des spécificités locales, des PHEC existantes / repères de crues..., et s'approprier la problématique inondation,
- Comprendre la météorologie / une carte de vigilance Météo France / les niveaux de risque,
- Comprendre le cycle de l'eau et la réponse hydrologique du bassin versant face à un épisode pluvieux,
- Rappeler l'historique des inondations sur le territoire du Pays des Nestes, éventuellement centré sur le secteur géographique de l'établissement scolaire,
- Échanger sur les mesures de prévention et de protection,
- Apprendre les bonnes conduites à tenir en cas d'inondation,
- Présenter la dynamique des inondations (relation hauteur, vitesse...),
- Parler de la gestion de crise (signification des signaux sonore du Système National d'Alerte, le rôle de Maire, les risques à éviter notamment s'engager dans un espace inondé...),
- Identifier la hauteur des plus hautes eaux connues : développer les représentations physiques des hauteurs d'eau éphémères ou permanentes en des points stratégiques (ex. troncs d'arbres, escaliers, peints en bleu)

Cette action comprend l'animation pour les établissements primaires et collèges, les frais liés aux transports, les frais de reproduction et de création de supports pour environ 245 élèves par an.

L'objectif de cette action consistera également à permettre de compléter les supports pédagogiques existants si nécessaire ou de renouveler certains supports en fonction de leur état d'usure :

- Création d'une maquette supplémentaire à celle existante (qui sera mutualisée lors de la formation des élus), qui est fortement mobilisée. Cette nouvelle maquette devra pouvoir être adaptée à chaque niveau scolaire. Ainsi, seul le discours (la présentation) associé sera revu et ajusté en fonction du niveau des classes ciblées.
- En fonction des résultats issus de la stratégie de communication, d'autres supports ou activités pourront être proposés (magnets, jeux de carte, carnets, malette Rivermed, brochures, escape game, graphe représentant une crue ou son déroulement : travail visuel sur certains bâtiments)

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : CATER, Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, réseaux éducateurs à l'environnement, établissements scolaires, MJC, graffeurs, réseaux associatifs, PLVG, Agence de l'Eau

Cette action est conditionnée par le volontariat et la libre adhésion des établissements scolaires à la démarche. Le PETR du Pays des Nestes sera en charge de la sollicitation des établissements scolaires avec l'aide des communes. Il est rappelé que l'axe 0 (animation du PAPI) prévoit un poste d'animateur dédié à cet axe.

Le transport des élèves sur sites sera pris en charge par le PETR du Pays des Nestes. Concernant les animations, PETR du Pays des Nestes s'appuiera sur un réseau d'animateurs formés à l'éducation à l'environnement et à la gestion des risques.

Le chargé de mission sera en charge de la coordination de l'opération. Il assurera la planification, la cohérence du contenu des animations par rapport aux objectifs généraux et aux attentes des enseignants rencontrés sur le terrain et le déroulement des interventions.

À la suite de chaque journée de sensibilisation, l'enseignant et l'animateur de la journée devront recueillir l'impression des élèves, remplir un questionnaire, et proposer d'éventuelles améliorations. Les questionnaires recueillis permettront en fin d'année scolaire d'établir le bilan de l'opération. Ce bilan fera l'objet d'une large communication (élus, établissements scolaires, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, partenaires techniques et financiers...).

On note que cette action est également dépendante de la stratégie et du plan de communication (action 1.1) à destination du grand public. Un accord-cadre pourra être passé avec un prestataire spécialisé afin de réaliser les supports de communication dédié à cette action.

Le chiffrage comprend :

- Animation : 10 000 €/an
- Transport à prévoir (attention non éligible) : 5000 €/an
- Création du nouveau support : nouvelle maquette 3D 15 000 €,
- Développement de jeux ludo-éducatif : 100 €/élèves

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS2 du PGRI et D4.1 et D4.2 de la Stratégie



FICHE ACTION 1.7

S'approprier les résultats issus des documents en lien avec la gestion de l'eau vis-à-vis du changement climatique



Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

Régie

Modalités de réalisation

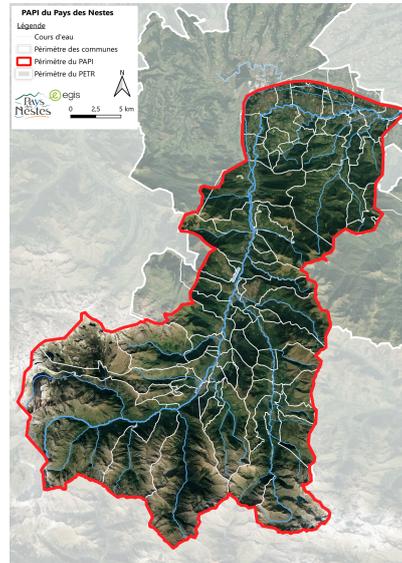
Régie

Calendrier

2024 - 2030

Priorité

3



PLAN DE FINANCEMENT :

Action menée en régie

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Synthèse	X	X	X	X	X	X	X

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Prendre en compte le changement climatique
- Améliorer la connaissance sur l'évolution des risques face au changement climatique

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Synthèse finalisée

DESCRIPTION :

Cette action vise à améliorer la connaissance sur les aléas du territoire en tenant compte du changement climatique. Pour ce faire, cette action correspond à une veille du PETR du Pays des Nestes vis-à-vis de l'évolution des documents existants. In fine, cette action a vocation à synthétiser l'ensemble des informations relatives au changement climatique touchant le territoire du bassin versant des Nestes issus des documents en lien avec la gestion de l'eau : étude spécifique, SAGE, SDAGE, Projet de Territoire Garonne Amont, Plan Garonne, SRCE ...

Les études et démarches en cours seront également prises en compte.

Ces éléments pourront permettre, à terme, d'alimenter la future Évaluation Environnementale (prévue dans le cadre de l'action 0.3).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : SAGE, Agence de l'Eau, SPC, Météo France

Il est rappelé que l'axe 0 (animation du PAPI) prévoit un poste d'animateur dédié à cet axe.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS2 et OS3 du PGRI et D2.4 et D4.4 de la Stratégie



FICHE ACTION 1.8

Améliorer les connaissances sur le transport solide grâce à la caractérisation des aléas ruissellement et torrentiel à l'échelle du bassin versant



Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

96 000 €TTC

Modalités de réalisation

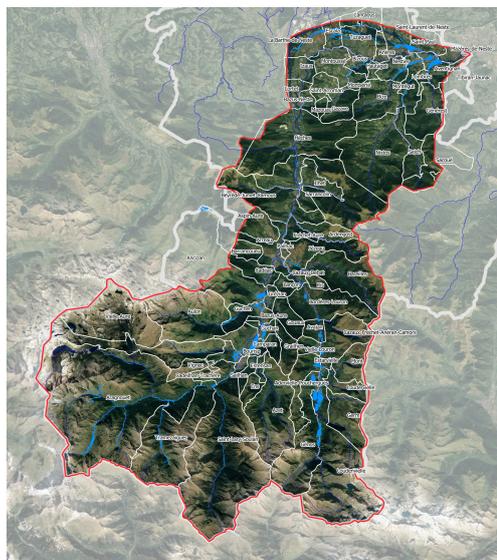
Prestataire extérieur

Calendrier

2028 - 2030

Priorité

2



PLAN DE FINANCEMENT :

Financiers	État	Agence de l'Eau***	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant total (TTC)	48 000 €		48 000 €	96 000 €TTC
Taux maximal*	50%		50%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

*** A la demande de la CIB, le financement potentiel de l'Agence de l'Eau a été retiré du plan de financement. Une sollicitation auprès de l'AEAG pourra être faite lors du lancement de l'action en fonction du cahier des charges retenu.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Synthèse					X	X	X

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Améliorer la connaissance des risques sur le territoire
- Caractériser les aléas et leurs concomitances avec les autres aléas
- Réduire l'exposition du territoire et les dommages associés

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Réalisation de l'étude

DESCRIPTION :

Cette action a vocation :

- à caractériser le risque inondation par ruissellement de versants ainsi que le risque torrentiel sur l'ensemble du bassin versant de la Neste ; c'est-à-dire à préciser la nature de ces aléas ;
- à mettre en lien le rôle des ouvrages recensés dans les dynamiques torrentielles et le sur-aléa qu'implique leur gestion, notamment post-crue ;
- à évaluer la vulnérabilité du territoire vis-à-vis de ces aléas et à estimer les dommages potentiels associés.

In fine, cette action fournira une analyse détaillée de ces risques, qui alimentera, à terme, le diagnostic du prochain PAPI et permettra d'engager une réflexion sur la gestion propre à ces aléas, à l'échelle du territoire. Ainsi, un rapport de synthèse sera élaboré afin d'aborder plusieurs thématiques :

- Le ruissellement de versants,
- Les axes d'écoulement,
- Les laves torrentielles,
- Les embâcles,
- Les ouvrages ...

Compte tenu des thématiques abordées dans cette étude, une articulation étroite sera faite avec le PPG et le SAGE. Cette action veillera donc à articuler le travail sur la dynamique du transport solide avec les données de l'étude réalisée dans le cadre du PPG en 2016.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : Agence de l'Eau, SAGE

Cette action sera mise en perspective avec l'action 1.7 « s'approprier les résultats issus des documents en lien avec la gestion de l'eau et le changement climatique ».

Cette étude bénéficiera des apports de connaissance de l'ensemble des actions du programme, notamment des actions 7.1 « Recenser et définir la gestion des ouvrages existants » et 6.4 « Agir sur le transport solide et les dynamiques fluviales en lien avec le PPG ».

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS2 et OS5 du PGRI et D1.3, D1.4 et D4.4 de la Stratégie



FICHE ACTION 1.9

Rédiger l'évaluation environnementale du PAPI

Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

60 000 € TTC

Modalités de réalisation

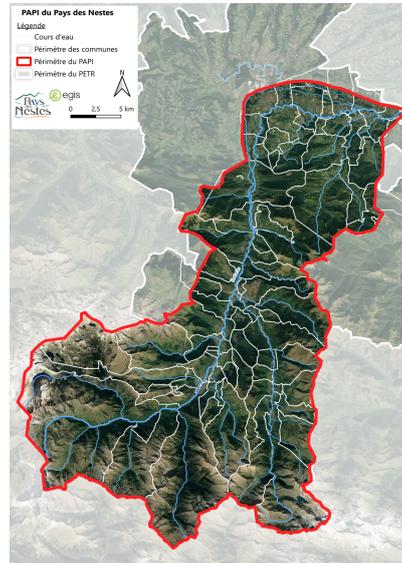
Prestataire extérieur

Calendrier

2027 - 2030

Priorité

2



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	État	Agence de l'eau	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant (TTC)	30 000 €	18 000 €	12 000 €	60 000 €TTC
Taux maximal*	50%	30%	20%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Évaluation environnementale				X	X	X	X

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Poursuivre la concertation avec les parties prenantes du territoire et ajuster au besoin les demandes et attentes visant à une meilleure gestion du risque inondation

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Élaboration de l'évaluation environnementale

DESCRIPTION :

Les tableaux de bord normalisés sont en premier lieu destinés aux membres du Comité Technique du PAPI. Mis à jour à minima annuellement par le chargé de mission PAPI, ils permettent notamment d'identifier :

- Les actions terminées au cours de l'année écoulée,
- L'état d'avancement des actions engagées dans l'année,
- Le succès des opérations engagées,
- La définition des compléments éventuels,
- Les actions prévues pour les années suivantes,
- La redéfinition d'actions...

Un bilan intermédiaire pourra être réalisé. Ce bilan aura pour objectif l'évaluation de la nécessité de réviser et de compléter le programme d'actions :

- De prendre en compte les éléments d'études, l'avancement et l'analyse critique des opérations en cours ou achevées, et enfin les besoins nouveaux des parties prenantes (notamment dans le cas d'un évènement d'inondation survenant lors de la mise en œuvre du PAPI) par voie d'avenant, si nécessaire,
- À la suite des études qui auront été réalisées jusqu'à présent et des travaux qui y sont préconisés,
- De mettre à jour les éléments techniques et financiers du programme d'actions,
- Après évaluation de l'efficacité des actions engagées.

Dans le cadre de cette prestation, l'ensemble des pièces constitutives de l'avenant du PAPI seront rédigés.

Cette action comprend l'élaboration de l'évaluation environnementale, désormais attendue dans le cadre du Cahier des Charges PAPI 3 (version 2023).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

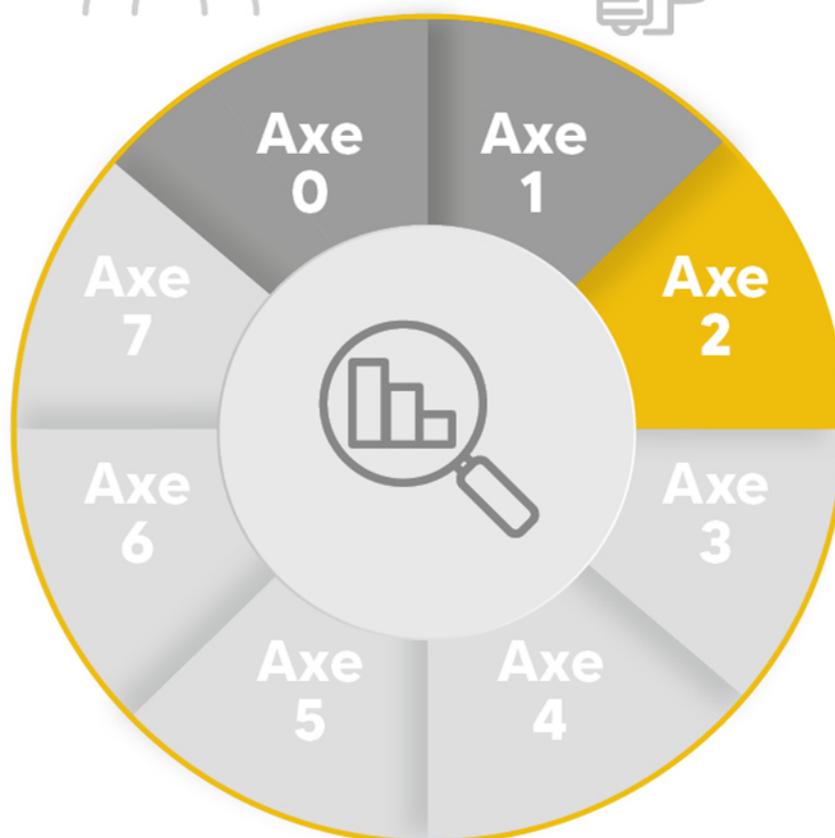
Partenaires techniques : DREAL, DDT, Région, CD, SAGE, Agence de l'Eau, EPCI, Communes.

Afin de disposer d'un regard extérieur sur le PAPI, cette fiche prévoit à ce jour l'intervention d'un prestataire extérieur pour l'évaluation environnementale. Le bureau d'études pourra s'appuyer sur le chargé de mission PAPI et les connaissances du PETR du Pays de Nestes, ainsi que sur les autres chargés de mission au sein de la Région, du Département et de l'État.

L'évaluation environnementale (60 000 €TTC) sera financée par le FPRNM à hauteur de 50%.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS1 du PGRI et D0.3 de la Stratégie



Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Introduction

Le bassin versant des Nestes est soumis à différents risques hydrologiques (débordements des cours d'eau, ruissellement de versants etc...) venant impacter des enjeux humains, économiques et environnementaux présents sur le territoire. L'importance des crues passées, pour ne citer que celles de 1937, ou encore 2012 et 2013, a montré la nécessité de mettre en place un réseau de prévision et d'anticipation des crues afin d'assurer la sécurité publique.

Cette situation a bien été prise en considération durant le PAPI 1, et la volonté d'installation de plusieurs stations hydro-pluviométriques et pluviométriques et l'ambition de la pose d'échelle limnimétriques dans le territoire du PETR. Il s'agit, désormais de poursuivre cette dynamique par la pose de ses installations afin de couvrir du bassin versant pour y améliorer l'anticipation de la montée des eaux.

Intégrées dans la politique de gestion du risque d'inondation, ces dispositifs de surveillance et de prévision des crues et des inondations permettent d'organiser et de faciliter l'anticipation, l'alerte et la gestion de crise, la surveillance des ouvrages et d'améliorer la connaissance des risques. Ils permettent de détecter dès en amont la survenue des événements hydrologiques intenses susceptibles d'impacter le territoire, dans le cadre d'une meilleure anticipation du risque et d'une réduction des dommages.

Ainsi, il est nécessaire de mettre en place des outils capables d'optimiser la surveillance et la prévision des crues : c'est tout l'enjeu de cet axe. Les outils éventuellement développés par les collectivités territoriales seront les plus réactifs possibles et cohérents avec le système de prévision des crues mis en place par l'État. Ils pourront compléter les services d'avertissement APIC et Vigicrues Flash. Des développements partenariaux sont encouragés, afin de déployer entre collectivités et services de l'État, des dispositifs complémentaires au profit des zones d'enjeux identifiées sur le territoire du programme PAPI.

Les collectivités s'orientent donc vers des actions permettant de développer de façon individuelle ou collective des outils permettant d'améliorer le système de prévision des crues. In fine, ces dispositifs viendront compléter et/ou renforcer les différents services d'alertes déjà mis en œuvre sur le territoire.

Diverses pistes de progrès peuvent être explorées par les collectivités avec l'appui des services de prévisions des crues ou des cellules de veille hydrologique en outre-mer pour améliorer la connaissance de phénomènes locaux et disposer d'outils de mesure et d'anticipation mettant à disposition de la donnée et permettant d'enrichir les informations produites par le réseau Vigicrues. En effet, la mobilisation du SPC Garonne-Tarn-Lot permettra de garantir la complémentarité des actions des collectivités et notamment des actions prévues dans l'axe 2.

L'acquisition, la collecte, les échanges et la bancarisation des données, compatibles avec les outils de l'État, sont encouragés et contractualisés dans le cadre du programme PAPI. Les accords peuvent porter sur les pratiques en termes d'acquisition et d'échange de données hydro standardisées (SANDRE) et sur les mesures hydrométriques, au regard de la charte Qualité Hydrométrie de janvier 2017, sur la diffusion en temps réel des données dans Vigicrues et les modalités d'appui technique et méthodologique des services de l'État (maintenance, collecte, jaugeages...) et sur les conditions techniques et financières de mise en place de réseau et de son exploitation. Les modalités pratiques de ce partenariat doivent faire l'objet d'une convention avec les services de l'État pour les activités concernées.

De manière générale, à l'échelle du PAPI et du bassin de risque, la mutualisation des actions doit être recherchée. Elle peut ainsi contribuer à une consolidation des missions de prévision des crues au sens large. Les documents règlementaires, que sont les Schéma Directeur de Prévision des Crues à l'échelle d'un bassin hydrographique et le règlement de surveillance et de prévision des crues et de transmission

de l'information à l'échelle d'un territoire de compétence d'un service de prévision des crues, explicitent l'organisation globale de ces missions sur ces périmètres d'actions.

TABLEAU 3 : SYNTHÈSE DES ACTIONS DE L'AXE 2

N° Fiche action	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Montant retenu
2.1	Instrumenter / équiper le bassin de la Neste afin d'améliorer la prévision des crues	PETR du Pays des Nestes	169 000 €HT
2.2	Poser des échelles limnimétriques sur les communes non pourvues et mutualiser les données existantes	PETR du Pays des Nestes	30 000 €HT
SOUS-TOTAL			199 000 €



FICHE ACTION 2.1

Instrumenter / équiper le bassin de la Neste afin d'améliorer la prévision des crues



Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations

Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

169 000 €HT

Modalités de réalisation

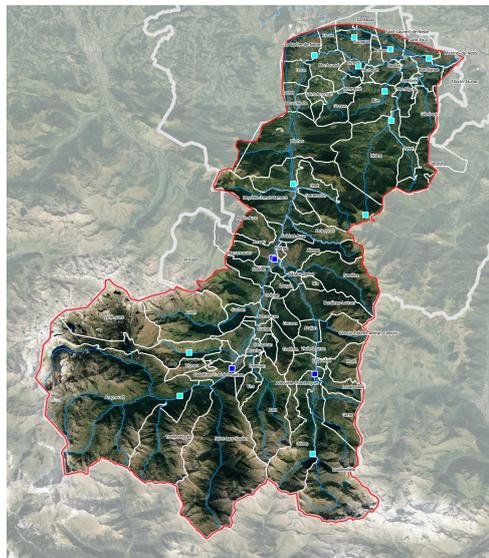
Prestataire extérieur

Calendrier

2024 - 2025

Priorité

1



PLAN DE FINANCEMENT :

Financiers	État	Région	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant total (HT)	84 500 €	33 800 €	50 700 €	169 000 €HT
Taux maximal*	50%***	20%	30%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

*** Taux à 50% si le PPR est approuvé mais 40% si le PPR est prescrit.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Instrumenter / équiper	X	X					

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Améliorer la connaissance des risques sur le territoire par la connaissance des niveaux de crues en temps réel et ainsi améliorer l'alerte
- Disposer des débits en temps réel et des niveaux d'aléa sur le territoire du bassin versant
- Permettre d'anticiper et d'améliorer la mise en œuvre des actions communales dans le cadre des PCS.

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Nombre de stations/pluviomètres implantés
- Intégration de nouvelles stations dans le réseau Vigicrues
- Nombre de connexions au site dédié

DESCRIPTION :

La prévision des crues est un enjeu majeur pour favoriser l'anticipation des débordements et réduire les dommages aux personnes et aux biens. Cependant, on observe qu'actuellement le système Vigicrues n'est pas suffisant pour permettre une prévision complète et fiable, notamment sur les tronçons hors du dispositif réglementaire : les têtes de bassin et les affluents de la Neste, cours d'eau torrentiels aux réactions extrêmement rapides.

Cette action s'inscrit dans la continuité de l'action 2.1 du PAPI 1 qui portait sur « l'amélioration de la prévision des crues sur le bassin de la Neste ». *Pour mémoire, l'action 2.1 du PAPI 1 « Amélioration de la prévision des crues sur le bassin de la Neste » a permis la réalisation d'une étude pour l'instrumentation de la Neste, avec la caractérisation des lieux d'implantation de ces stations. Cette étude, visant à définir un système d'alerte local des crues, a été réalisée par CACG et TENEVIA dès 2019. Cette étude a notamment permis de mettre en évidence les manques en matière de prévision et de surveillance sur la basse Neste. Le scénario pour le système d'alerte du bassin de la Neste est composé de 11 stations hydro-pluviométriques et de 2 stations pluviométriques (Espiaube et Nistos-Cap Nestes).*

Cette action prend l'achat et l'installation de l'ensemble des équipements nécessaires à l'instrumentalisation des cours d'eau (superviseur, concentrateur...). Elle comprend au total la pose de 12 à 13 stations. Ces stations visant à améliorer la prévision seront réparties par tranche, notamment au niveau des têtes de bassin versant :

- Stations pluviométriques, bathymétriques, débitmétriques sur la Neste (secteur amont notamment) ;
- Stations hydro-pluviométriques sur les affluents (secteur aval notamment).

Un suivi d'étiage pourra être réalisée grâce à cette instrumentalisation.

Une réflexion devra être menée sur les modalités de concertation de la donnée. In fine, les données collectées seront centralisées par le PETR du Pays des Nestes avant leur mise à disposition sur l'Observatoire de la Neste. Ainsi, ces dernières seront visualisables par les Maires. En ce sens, des formations seront réalisées (en complément ou via les formations prévues dans le cadre de l'action 1.5) auprès des Maires.

Une réflexion devra être menée quant à la l'intégration des données dans le dispositif Vigicrues et les modalités d'intégration des systèmes d'endiguement.

Bien que les stations soient installées sur une commune. L'équipement, fonctionnant en réseau, bénéficie à l'ensemble des communes du territoire, notamment aux communes situées à l'aval.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : État, SPC GTL, Météo France, DDT

Une attention particulière sera portée quant à la localisation de la pose de station (sur un lieu public ou privé).

Des formations, en lien avec l'action 1.5 « Sensibiliser et former les élus et les agents techniques à la gestion du risque inondation » seront réalisées. En effet, les maintenances de 1^{er} niveau (contrôle énergie et communication, nettoyage des pluviomètre et échelle...) peuvent être assurées par les agents municipaux.

Un lien avec les PCS devra être également effectué (action 3.1) afin de mieux anticiper la gestion de cirse.

Le chiffrage de l'action a été estimé comme suit : 13 000 €/stations (pour 13 stations).

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS3 du PGRI et D2.3 et D2.4 de la Stratégie



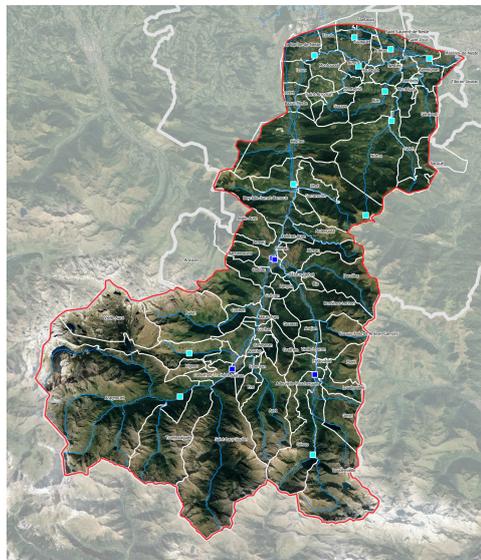
FICHE ACTION 2.2

Poser des échelles limnimétriques sur les communes non pourvues et mutualiser les données existantes



Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations

Maîtrise d'ouvrage 	Montant estimé 30 000 €HT
Modalités de réalisation Prestataire extérieur	Calendrier 2024 - 2025
	Priorité 1



PLAN DE FINANCEMENT :

Financiers	État	Région	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant total (HT)	15 000 €	6 000 €	9 000 €	30 000 €HT
Taux maximal*	50%	20%	30%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

*** Taux à 50% si le PPR est approuvé mais 40% si le PPR est prescrit.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Pose	X	X					

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Améliorer la connaissance de la ressource d'un point de vue quantitatif avant, pendant et après un évènement de crue, afin d'affiner l'action à la crise en cours et préparer au mieux les crises à venir
- Renforcer la couverture du réseau des stations hydrométriques et pluviométriques
- Mutualiser les données limnimétriques et pluviométriques existantes et favoriser la solidarité amont/aval
- Préciser les seuils d'alerte à appliquer dans les PCS

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Nombre d'échelles posées
- Intégration de seuils de déclenchement dans les PCS

DESCRIPTION :

La gestion des inondations passe avant tout par la capacité d'une commune à disposer d'un plan d'actions, notamment disposer des niveaux / seuils stratégiques de crues. Cette information est par exemple donnée par les hauteurs d'eau atteintes à un repère visuel, sur des échelles limnimétriques. Ces dernières permettent d'observer l'évolution de la montée des eaux de manière concrète et mesurée et ainsi constituer une aide à la décision pour organiser l'alerte, l'évacuation et la mise en sûreté des personnes et des biens. La détermination de seuils de déclenchement permet ainsi de graduer l'intervention communale afin de favoriser une montée en puissance en rapport avec l'intensité du phénomène observé.

Ces dispositifs permettront également au GEMAPIEN d'assurer le suivi des systèmes d'endiguement qui seront autorisés et de garantir la mise en œuvre graduée des consignes de gestion de crise.

Ainsi, l'action 2.2 vise à équiper les communes non déjà pourvues en stations ou en échelles limnimétriques pour améliorer la surveillance et l'anticipation de la montée des eaux. Elle fait écho à l'action 2.1 « Amélioration de la prévision des crues sur le bassin de la Neste » du PAPI Neste 1 ; étude ayant permis d'identifier les manques et lacunes sur le territoire à ce sujet.

Les échelles implantées sur les collectivités seront corrélées à celles du SPC et seront différentes afin d'éviter toute confusion.

Nota : dans le cadre du PAPI 1, cette action fait l'objet de nombreuses réflexions. La mise en place d'échelles limnimétriques au niveau des ponts et des points stratégiques va être proposée. Cependant, l'action n'a toujours pas démarré.

Les données acquises seront partagées, notamment auprès des partenaires techniques et financiers.

L'implantation de ces échelles permettra de contrer l'absence de stations, et de permettre aux communes de mieux anticiper les crues et donc la gestion de crise. À ce titre, les PCS pourront faire l'objet d'une révision afin de tenir compte de l'installation de ces échelles et de leurs résultantes : les seuils de déclenchement.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

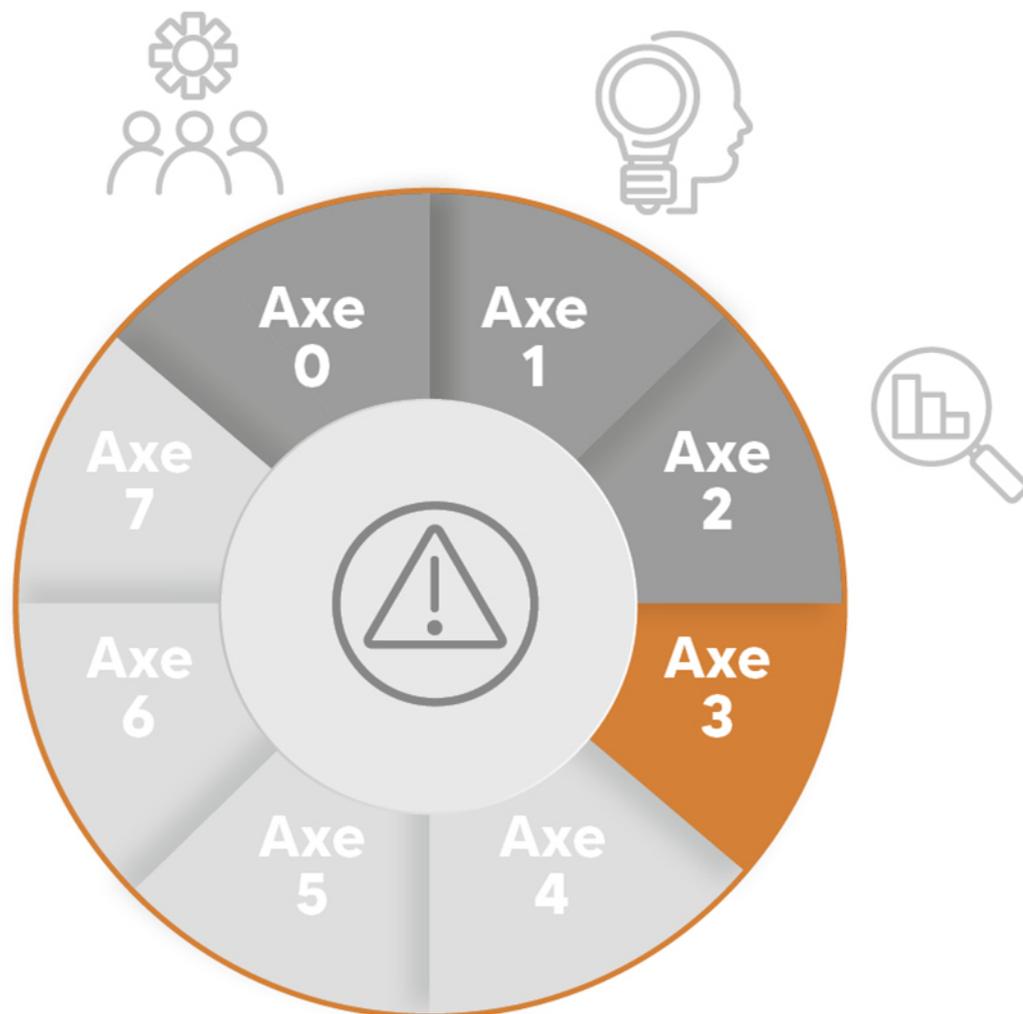
Partenaires techniques : État, SPC, EDF, SDEM, CACG, État

Une mutualisation des données est possible avec les stations existantes (EDF, SDEM, CACG, État, Vigicrues...) : des accords sont à prévoir.

Cette action est étroitement en lien avec l'action 2.1 « Instrumenter / équiper le bassin de la Neste afin d'améliorer la prévision des crues » car les stations prévues dans le cadre de cette action sont également équipées d'échelles limnimétriques. Ainsi, la pose de nouvelles échelles devra être cohérente avec les stations.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS3 du PGRI et D2.3 et D2.4 de la Stratégie



Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Introduction

L'axe 3 du PAPI 1 a été globalement reporté au PAPI 2, ce qui souligne le besoin majeur dans lequel s'inscrit le Pays des Nestes en termes de gestion de crise. Cet axe devra être l'objet d'une attention et d'un travail important, afin de guider les collectivités dans leur préparation face à la crise, au-delà de l'échelle communale. De plus, il en va d'une gestion de crise efficace, de renforcer les moyens d'alerte dont disposent les communes afin d'informer leur population ou plus simplement leur agent territoriaux et poste de commandement.

Conformément à l'article L 2212-2 du code des collectivités publiques, le maire est responsable de la sécurité publique sur son territoire (et donc la gestion de crise). Le Plan Communal de Sauvegarde est le principal outil dédié pour planifier, anticiper et mettre en œuvre la gestion de crise à l'échelle communale dans l'objectif d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population.

L'axe 3 du programme d'actions est essentiellement orienté vers l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et/ou la révision de ce document opérationnel.

Ainsi, cet axe traite d'actions relatives à sa mise en place, sa diffusion, son opérationnalité (mise en œuvre par des exercices de gestion de crise par exemple). L'objectif de cet axe est d'adopter les comportements adéquats en cas de crise et faciliter l'alerte et la gestion de crise.

De plus, des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS) ou une coordination de PCS à l'échelle intercommunale sont obligatoires pour optimiser l'organisation des secours et mutualiser les moyens matériels et humains. Le porteur de PAPI peut exercer une mission d'appui méthodologique aux collectivités concernées, sans remise en cause des compétences de chacun. De leur côté, les communes et les intercommunalités ont l'obligation de programmer des exercices de gestion de crise.

Le PCS regroupe des informations portant sur l'état des lieux des risques existants sur le territoire, les scénarios de crise, les moyens humains et matériels mobilisables, l'organisation prévue au sein de la commune pour faire face au risque et les divers outils et/ou supports de communication indispensables.

Il a été créé par la loi de modernisation de la sécurité civile (n°2004-811 du 13/08/2004) et ont été codifiés dans l'article L.731-3 du code de la sécurité intérieure. Il est obligatoire dans les communes couvertes par un PPRN (décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005), dans un délai de 2 ans après son approbation et est recommandé également dans les autres communes exposées au risque d'inondation. La loi stipule également que le délai de révision ne doit pas excéder 5 ans.

De plus, la récente loi MATRAS vient consolider le modèle de sécurité civile et modernise les services d'incendie et de secours. Elle impose notamment de nouvelles obligations aux collectivités et plus précisément la mise en œuvre des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (obligatoire mais non supplétif) qui permettent la mutualisation des moyens des communes lorsque leurs moyens déployés pour la gestion de crise se révèlent insuffisants.

Par ailleurs, en vertu des instructions gouvernementales du 14 janvier 2015 (relative aux conditions de financement des PAPI) et du 29 juin 2017 (relative au dispositif de labellisation des programmes d'actions de prévention des inondations « PAPI 3 »), l'obtention de subventions au titre du FPRNM est notamment conditionnée au respect des obligations des communes en matière d'information préventive et de réalisation des PCS.

Enfin, le décret n° 2022-1532 du 8 décembre 2022 précise les modalités d'organisation des exercices prévus dans les PCS et PICS. Il précise l'obligation de réaliser un exercice pour les communes et les EPCI à fiscalité propre soumis devant élaborer un PCS et un PICS. Il détaille les modalités d'élaboration d'un exercice et de participation de la population. Enfin, il établit les mesures relatives à l'élaboration du retour d'expérience.

Bien que le Pays des Nestes ne compte pas de Plans Intercommunaux de Sauvegarde, au sein du périmètre du PAPI, 37 communes ont un PCS, 7 disposent de mesures de sauvegarde, et 4 ont une Réserve de sécurité civile.

TABLEAU 4 : SYNTHÈSE DES ACTIONS DE L'AXE 3

N° Fiche action	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Montant retenu
3.1	Créer un groupe de travail spécifique à la gestion de crise	PETR du Pays des Nestes	Régie
3.2	Continuer l'accompagnement des collectivités dans leur élaboration et/ou révision de leur PCS	PETR du Pays des Nestes	Régie
3.3	Élaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde afin de mutualiser les moyens et coordonner la gestion de crise	EPCI	120 000 €HT
3.4	Rendre la gestion de crise plus opérationnelle en effectuant des exercices	PETR du Pays des Nestes	96 000 €HT
SOUS-TOTAL			216 000 €



FICHE ACTION 3.1

Créer un groupe de travail spécifique à la gestion de crise

Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

Régie

Modalités de réalisation

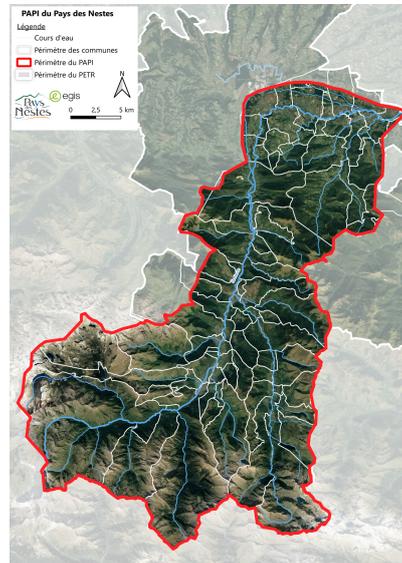
Régie

Calendrier

2024 - 2030

Priorité

3



PLAN DE FINANCEMENT :

Action menée en régie

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échange	X	X	X	X	X	X	X

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Faire naître une cohésion autour de la gestion de crise, sensibiliser les responsables
- Améliorer la gestion de crise
- Mobiliser les acteurs afin de réunir leurs connaissances sur le risque inondation et les sensibiliser
- Sensibiliser la population touristique et améliorer la culture du risque
- Réduire la vulnérabilité

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Échange : 1 fois par semestre

DESCRIPTION :

Cette action vise à regrouper les acteurs locaux en lien avec la gestion de crise afin de travailler ensemble sur cette thématique. Un groupe de travail spécifiquement dédié aux campings, villages vacances et autres structures touristiques pourra être envisagé.

Ainsi, cette action correspond à la réalisation de plusieurs ateliers de travail afin de réfléchir à des leviers d'actions sur la gestion de crise (et permettront notamment de déterminer les exercices de crise). Dans le cadre de cette fiche action 1 atelier par semestre est prévu.

Plusieurs sujets pourront ainsi être abordés :

- la sensibilisation et la connaissance sur les risques liés aux inondations (promotion des bonnes pratiques en cas de crise),
- les responsabilités,
- les modalités de gestion du personnel en cas d'inondation (introduction au Plan de Continuité d'Activité ou du Plan Particulier de Mise en Sécurité).
- la gestion des personnes vulnérables,
- les déplacements en cas de crise,
- les sources d'alerte,
- les secteurs exposés ou l'interaction avec les campings, villages vacances et autres centres de loisirs. Dans ce cadre, des « pots » d'accueil pourront également être organisés.

Dans le cadre de ce travail, plusieurs supports (type plaquettes) pourront être élaborés et reproduits avant leur diffusion.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : DDT, SPC, SDIS, Préfecture, Météo France, structures touristiques, Préfecture (SIDPC), Communes, EPCI, CD, Région

Il est rappelé que l'axe 0 (animation du PAPI) prévoit un poste d'animateur dédié à cet axe.

On note que cette action est également dépendante de la stratégie et du plan de communication (action 1.1) à destination du grand public. Un accord-cadre pourra être passé avec un prestataire spécialisé afin de réaliser les supports de communication dédié à cette action.

Un lien avec les autres actions de l'axe 3 devra être établi. En effet, cette action peut avoir des incidences sur les PCS, PICS et les exercices de gestion de crise.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS3 du PGRI et D2.1 et D2.2 de la Stratégie



FICHE ACTION 3.2

Continuer l'accompagnement des collectivités dans leur élaboration et/ou révision de leur PCS



Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

Régie

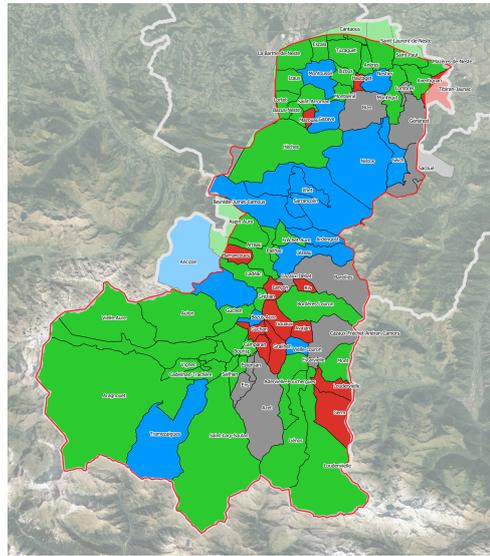
Modalités de réalisation

Régie

Calendrier
2024 - 2030

Priorité

1



Axe 3 : alerte et gestion de crise

PLAN DE FINANCEMENT :

Action menée en régie

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Plans Communaux de Sauvegarde	X	X	X	X	X	X	X
Retour d'expérience	X	X	X	X	X	X	X

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Accompagner l'élaboration des PCS dans les communes qui en sont dépourvus
- Veiller à la mise à jour et à la révision des PCS existants
- S'assurer de la cohérence des PCS et de leur appropriation par les acteurs concernés
- Identifier les dysfonctionnements dans les procédures de gestion de crise et les améliorer

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Nombre de PCS réalisés et/ou actualisés, et datant de moins de 5 ans d'ici la fin du PAPI
- Définir une procédure commune pour les retours d'expérience : trame finalisée à 100%
- Nombre de retours d'expérience

DESCRIPTION :

La présente action doit permettre au PETR d'accompagner les communes dans leur démarche de régularisation de leur document opérationnel de gestion de crise, notamment par :

- L'élaboration du PCS pour les communes ayant obligation de le réaliser ; 38 communes ne semblent pas disposer de PCS et d'autres PCS nécessitent une révision. Ainsi, cette action porte sur l'ensemble du territoire ;
- La mise à jour et la révision des PCS : à minima des annulaires et des seuils de déclenchement de la crise (suite à l'installation des échelles limnimétriques). La majorité des PCS existants doivent faire l'objet d'une révision. Dans ce cadre, les réserves communales, les astreintes et les référents de quartier seront notamment clarifiés ou redéfinis.

Ces reprises seront l'occasion de proposer une charte graphique commune.

Dans un second temps, une réflexion sera menée afin d'élaborer une trame de fiche « REX » à destination des acteurs du territoire. Le retour d'expérience contribue à l'amélioration des pratiques et à l'apprentissage, par la réflexion qui est portée sur les actions menées. Leur exploitation vise notamment à mettre à jour le PCS pour faire progresser la gestion de crise.

Ainsi, ils disposeront d'une trame commune afin d'identifier les informations pertinentes sur la gestion de la crise. Ces fiches pourront être complétées par d'autres documents de natures diverses (témoignages, photos, vidéos, articles de journal...) afin d'alimenter les retours d'expérience post crue et ainsi améliorer les gestions de crise. Les informations devront être recueillies de manière systématique après chaque crue significative auprès de l'ensemble des acteurs du territoire (des communes, des riverains, etc.).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : Communes, CD, DDT, SPC, SDIS, Préfecture, SIDPC, Météo France

Il est rappelé que l'axe 0 (animation du PAPI) prévoit un poste d'animateur dédié à cet axe. Il sera en charge de l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leur PCS, la veille de leur mise à jour et d'élaborer une trame commune permettant de systématiser les retours d'expérience.

En partenariat avec la Préfecture et le SIDPC, le PETR du Pays des Nestes impulsera, suivra la mise en œuvre de l'action et apportera un appui et une assistance technique pour aider les communes volontaires à répondre aux objectifs de l'action.

Il sera en lien permanent avec les communes afin de les accompagner et favoriser une réalisation / actualisation aisée.

Les communes seront en charge de la mise en œuvre, de l'élaboration, de l'évaluation et des mises à jour et éventuelles révisions des PCS.

Concernant la trame de retour d'expérience, elle sera créée par le chargé de mission PAPI et rédigée par les acteurs locaux post événement.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS3 du PGRI et D2.1 et D2.2 de la Stratégie

FICHE ACTION 3.3

Élaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde afin de mutualiser les moyens et coordonner la gestion de crise

Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

120 000 €HT

Modalités de réalisation

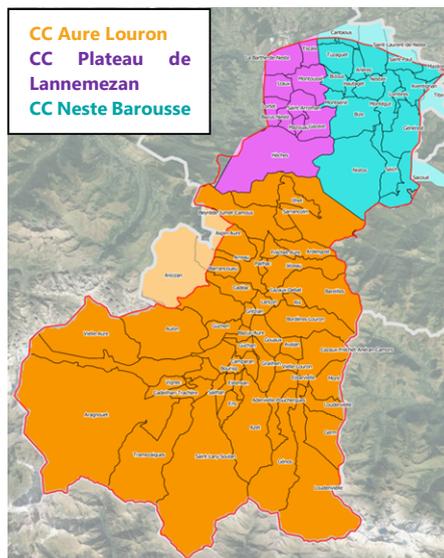
Prestataire extérieur

Calendrier

2024 - 2026

Priorité

1



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	EPCI	TOTAL
Montant total (HT)	120 000 €	120 000 €HT
Taux maximal*	100 %	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Plan Intercommunal de Sauvegarde		X	X				

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Améliorer la gestion de crise avec une vision intercommunale
- Favoriser les échanges et la communication durant la crise afin d'être plus efficace et coordonner les actions avec cohérence
- Mutualiser les moyens humains et techniques en fonction des territoires impactés

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Nombre de Plans InterCommunaux de Sauvegarde

DESCRIPTION :

La mise en cohérence entre les PCS a vocation à optimiser leur coordination à l'échelle intercommunale. La réalisation d'un PICS semble donc être obligatoire (en application aux décrets de la loi MATRAS) dans l'amélioration de la gestion de crise et notamment dans la coordination entre les PCS et les acteurs locaux. L'article 6 de la loi MATRAS le rend obligatoire la réalisation par les EPCI à fiscalité propre dès lors qu'au moins une des communes-membres de l'intercommunalité est soumise à l'obligation d'élaborer un PCS.

Le président de l'EPCI-FP s'assurera de l'articulation des PCS et du PICS, et organisera l'appui à la mise en place, à l'évaluation régulière, et aux éventuelles révisions de ces plans. Le décret prévoit également que les PICS et PCS devront être testés, au moins tous les cinq ans, dans le cadre d'un exercice associant les communes et les services concourant à la sécurité civile et impliquant, dans la mesure du possible, la population.

Dans le cadre de sa mission d'appui méthodologique, le PETR du Pays des Nestes informera et impulsera la mise en œuvre des PICS sur son territoire et d'aider les communes volontaires à répondre aux objectifs de cette action (appui et assistance technique).

L'objectif du PICS est avant tout de :

- de fournir des principes d'élaboration et d'harmonisation communs pour réaliser les PCS communaux
- mutualiser les moyens humains et matériels entre les différentes collectivités en fonction des besoins,
- identifier les lieux d'accueils sur chaque commune (on note à ce sujet qu'un travail semble avoir été mené par la Préfecture sur cette thématique),
- mettre en place la gouvernance (optimiser les prises de décisions et le commandement en limitant le nombre de décisionnaires),
- optimiser la circulation de l'information,
- limiter les déplacements du personnel intervenant en crise,
- créer une cellule de coordination entre les différents acteurs locaux (communes, Département, État notamment), par exemple pour gérer la fermeture des axes routiers.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : PETR du Pays de Nestes, CD, DDT, SPC, SDIS, Préfecture, Météo France

Pour mémoire, la loi Matras indique l'obligation de réalisation un PICS avant novembre 2026.

Le calcul du chiffrage repose sur un coût d'élaboration de PICS de 40 000 € par EPCI (3 EPCI concernés sur le territoire).

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS3 du PGRI et D2.1 de la Stratégie



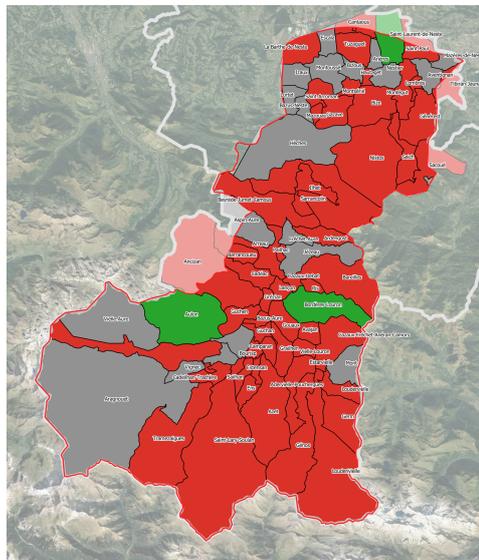
FICHE ACTION 3.4

Rendre la gestion de crise plus opérationnelle en effectuant des exercices



Axe 3 : alerte et gestion de crise

Maîtrise d'ouvrage 	Montant estimé 96 000 €HT
Modalités de réalisation Prestataire extérieur	Calendrier 2024 - 2030
	Priorité 1



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant total (HT)	96 000 €	96 000 €HT
Taux maximal*	100%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Exercices	X	X	X	X	X	X	X

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Tester et renforcer l'opérationnalité
- Assurer la coordination des acteurs de la gestion de crise
- Vérifier la cohérence et le bon déroulement des actions prévues dans les PCS dans le but de les améliorer
- Inciter et Aider les communes se traduira par la mise en place d'exercices de crise à l'échelle communale ou supra communale

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Réalisation de 2 exercices par an à l'échelle communale
- Réalisation de 1 exercice par an à l'échelle intercommunale

DESCRIPTION :

Un exercice de gestion de crise, c'est-à-dire une simulation grandeur nature, a pour objectifs de :

- Réunir les acteurs ayant en charge la sécurité publique pour présenter les outils et les objectifs de la simulation, en prenant en compte les modes de fonctionnement de chacune des parties prenantes ;
- Proposer un exercice programmé dans le temps où tous les acteurs sont mobilisés ;
- Lancer les alertes et vérifier la réactivité et la coordination des acteurs ;
- Constater, au terme de cet exercice, le niveau de sensibilisation de la population ainsi que des élus et définir les pistes d'amélioration pour apporter le maximum d'efficacité le jour où un évènement critique se présentera ;
- Améliorer les PCS.

Pour rappel, la commune a l'obligation de réaliser un exercice de crise à l'échelle communale tous les 5 ans. Les modalités d'organisation des exercices de gestion de crise communaux et intercommunaux sont détaillées dans le décret n° 2022-1532 du 8 décembre 2022.

Cette action s'inscrit en complément des exercices obligatoires à l'échelle communale. Ainsi, cette action se compose de 3 étapes :

- L'organisation d'exercices de crise notamment par la consultation des communes volontaires ;
- L'organisation, la préparation et l'animation d'exercices : un appui du PETER du Pays des Nestes pour la mise en œuvre de ces exercices, dans la limite de ses compétences. Le PETER du Pays des Nestes souhaite exercer un rôle d'observateur et de conseil le cas échéant, lors de l'application effective de ces exercices ;
- La rédaction et la diffusion à tous les participants d'un débriefing à la suite de chaque exercice. Le débriefing post-exercice sera préconisé afin de pouvoir en tirer des enseignements et adapter potentiellement le PCS.

Cette action prévoit par an :

- 1 exercice en lien avec les nouveaux systèmes de surveillance supplémentaires,
- 1 exercice en lien avec les systèmes d'endiguement potentiellement autorisés,
- 1 exercice avec les EPCI afin d'appliquer le PICS

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

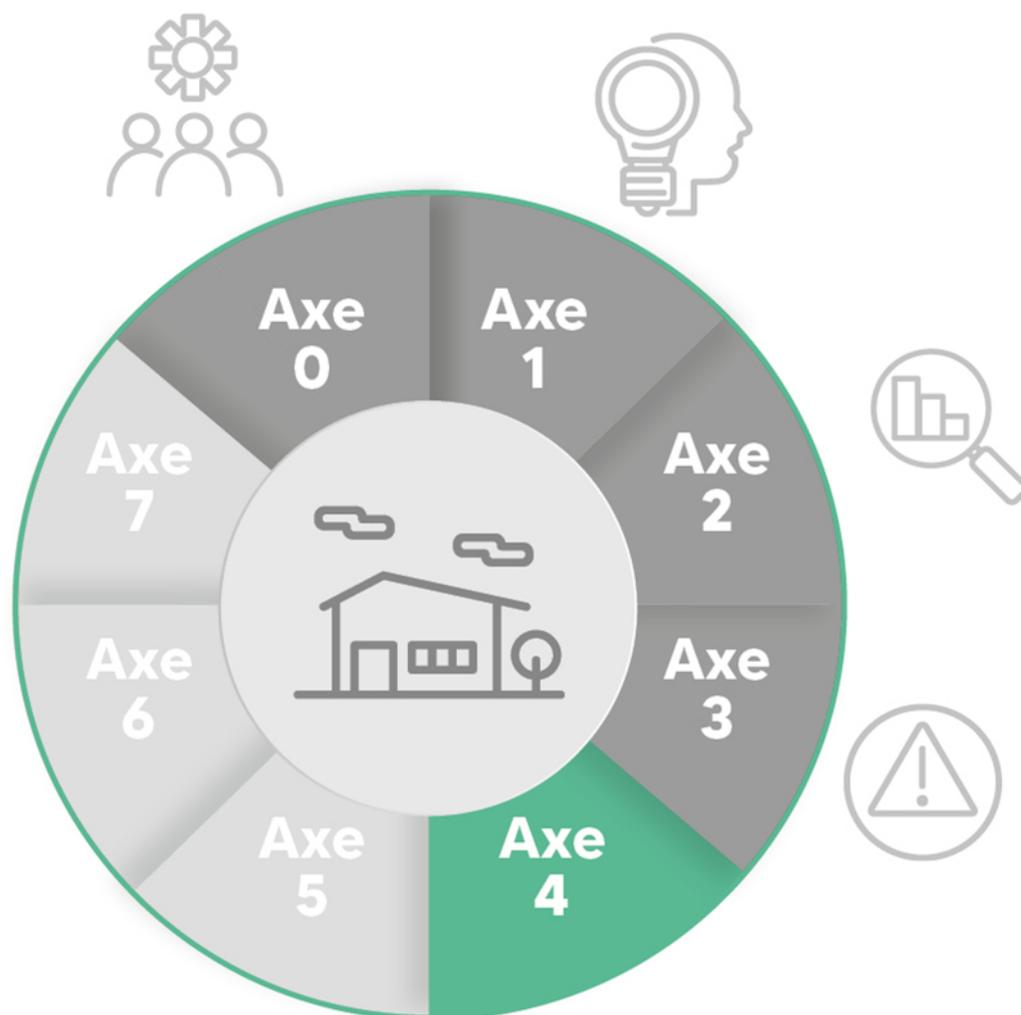
Partenaires techniques : CD, DDT, SPC, SDIS, Préfecture, Météo France, réserves communales, structures touristiques, offices du tourisme, médias

Il est rappelé que l'axe 0 (animation du PAPI) prévoit un poste d'animateur dédié à cet axe. Cet animateur pourra également accompagner les communes dans le cadre de leur exercice communal obligatoire.

Le niveau d'exercice et les temps à passer par l'ensemble des acteurs (+ éventuellement prestataire extérieur) pour réaliser ces exercices restent à définir.

La base du chiffrage a été estimée par retour d'expérience à : 4 000 €HT / exercice et 8 000 €HT pour l'exercice intercommunal.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE : OS3 du PGRI et D2.1 et D2.2 de la Stratégie



Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Introduction

Cet axe se concentre sur l'intégration des risques d'inondation dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement. Il traite du débordement de cours d'eau, aléa déjà étudié et pris en compte, mais également de l'aléa ruissellement, phénomène soudain et localisé relativement peu connu bien qu'il touche de nombreux enjeux, personnes et emplois. Il s'agit d'un phénomène auquel sont soumises plusieurs communes du bassin versant des Nestes, bien qu'il ne concerne pas tout le territoire.

Afin de réduire la vulnérabilité des enjeux, le risque d'inondation doit être intégré dans les stratégies de gestion territoriale, principalement axées sur l'aménagement du territoire.

L'objectif de cet axe est de prendre en compte le risque d'inondation dans les documents d'urbanisme notamment dans le cadre de nouveaux projets d'aménagements du territoire.

Ainsi, il est recommandé au porteur de projet de veiller à être associé et consulté sur les différents projets liés à l'aménagement du territoire sur le périmètre du PAPI, que ce soit les PPRN inondation, les projets de SCoT, de PLU ou de cartes communales par les communes ou EPCI bénéficiaires des actions du dispositif PAPI et/ou de ses financements situés dans le périmètre du PAPI. Il devra informer les collectivités ayant la compétence urbanisme des actions et, le cas échéant, des travaux qui peuvent avoir un impact sur les politiques d'aménagement du territoire.

Cet axe se focalise donc sur la prise en compte du débordement et du ruissellement dans l'aménagement du territoire, ainsi que la réalisation de zonages. Par ailleurs, il porte sur les PPRI (Plans de Prévention du Risque Inondation), afin de procéder à leur élaboration et leur approbation.

Un certain nombre d'actions en lien avec l'urbanisme et l'aménagement peuvent être prévues dans le dossier de PAPI, notamment, en fonction des problématiques du territoire :

- identification des acteurs clefs de l'urbanisme / aménagement sur le territoire, acculturation de ces acteurs au risque inondation et implication de ces acteurs dans les actions du PAPI ;
- anticipation foncière / gestion de réserves foncières (ZEC, TVB, EBF, reculs inconstructibles vis-à-vis de l'axe des vallons ou servitude de sur-inondation pour les ouvrages hydrauliques...);
- disposition à prendre dans les SCoT et dans les PLU, notamment pour les communes sans PPRN ou avec PPRN prescrits uniquement ;
- avis / conseil formalisé de la structure de gestion des inondations (porteur de PAPI ou autre) sur les projets d'aménagement (ayant un impact potentiel de modification des aléas) ;
- réalisation des zonages pluviaux ;
- dispositions concernant le ruissellement à différentes échelles (parcelle, quartier, projet, vallons : talwegs...) et/ou concernant le ressuyage derrière les digues ;
- mission d'assistance aux autorités compétentes en matière d'urbanisme pour l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme.

Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) est un document prescrit et approuvé par l'État, Préfet de département. L'élaboration des PPRI joue un rôle important permettant de lister, par zonage, des interdictions ou obligations sous prescriptions pour les aménagements en zone inondable. Les PPRI permettent une forte prise en compte du risque inondation et répondent donc à plusieurs objectifs :

- interdire l'urbanisation dans les zones les plus à risque, c'est à dire plus généralement limiter voire interdire l'expansion urbaine en zone naturelle inondable quelle que soit l'importance du risque en termes de hauteur ou de vitesse et les limiter dans les autres zones inondables. On note toutefois que les bâtiments à usage agricole peuvent être autorisés en zone agricole (si l'aléa est considéré comme modéré),
- déterminer des règles d'urbanisme et de construction sur les constructions nouvelles et sur les constructions actuelles (par exemple limitation d'extension en surface et en les implantant au-dessus de la cote des plus hautes eaux,
- prescrire des mesures de réduction de la vulnérabilité liées aux bâtis existants sur les secteurs déjà urbanisés et exposés à un risque faible (sur l'adapter le bâti existant pour limiter les dégâts potentiels).
- préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues,
- sauvegarder l'équilibre des milieux et la qualité des paysages.

TABLEAU 5 : SYNTHÈSE DES ACTIONS DE L'AXE 4

N° Fiche action	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Montant retenu
4.1	Constituer un groupe de travail spécifique à l'intégration du risque dans les documents d'urbanisme	PETR du Pays des Nestes	Régie
4.2	Associer le PETR à l'élaboration du PPR et/ou à leur révision	État	Pour mémoire
SOUS-TOTAL			-



FICHE ACTION 4.1

Constituer un groupe de travail spécifique à l'intégration du risque dans les documents d'urbanisme

Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

Régie

Modalités de réalisation

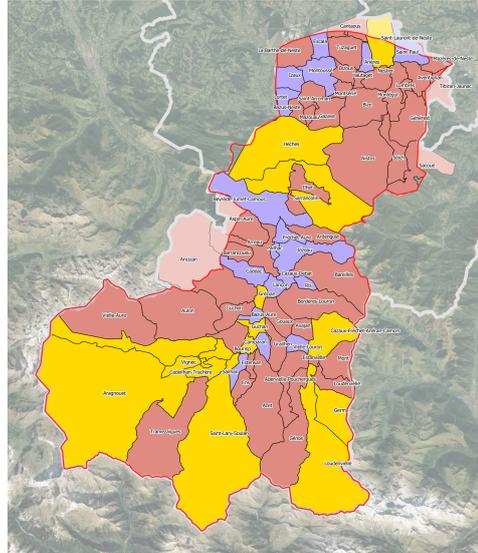
Régie

Calendrier

2024 - 2030

Priorité

2



PLAN DE FINANCEMENT :

Action menée en régie

Nota : dans l'éventualité où cette action ne serait pas menée en régie, cette action est éligible au FPRNM.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échange	X	X	X	X	X	X	X

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Veiller à l'intégration du risque inondation dans le PLUi, le SCoT et le SAGE
- Intégrer la prise en compte du risque inondation dès l'aménagement / la conception
- Réduire la vulnérabilité des bâtiments
- Renforcer les liens entre le PETR du Pays des Nestes et les acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Nombre de réunions : échange : 1 fois par semestre minimum
- Finalisation des PLUi avec prise en compte du risque inondation
- SCoT intégrant le risque inondation
- SAGE intégrant le risque inondation

DESCRIPTION :

L'aménagement durable des territoires doit prendre en compte le risque d'inondation partout où cette problématique se pose. Les collectivités compétentes en matière d'aménagement se doivent de stabiliser et de même réduire, dès lors que cela est possible, la vulnérabilité de leur territoire. La connaissance précise de l'exposition au risque d'inondation soit par le biais d'études, soit suite à la survenance d'évènements, sont des éléments qui permettent de guider les choix de développement au travers des documents de planification. Le développement des PLUi, SCoT et SAGE permet d'engager une réflexion à une échelle plus pertinente du point de vue hydrographique et en cohérence avec la compétence GEMAPI.

Afin de concilier et articuler les politiques de l'aménagement du territoire avec celles de gestion globale de l'eau, il est important de mettre en synergie et rapprocher les acteurs de part et d'autre.

Par le biais de cette action, le PETR du Pays des Nestes organisera des échanges avec les différents acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement afin de pouvoir apporter ses connaissances et participer en tant que personne publique associée dans la prise en compte du risque inondation dans ces documents (avec autant que possible un zonage similaire).

Cette action vise à associer le PETR du Pays des Nestes en amont aux opérations d'aménagement du territoire grâce à des échanges se feront selon 2 temps distincts :

- La planification urbaine ;
- Les aménagements structurants.

Des acteurs locaux en lien avec l'urbanisme seront réunis et associés afin d'échanger sur cette thématique, les sensibiliser à prendre en compte le risque inondation, les alerter sur la présence d'un risque, proposer des axes d'aménagement pour une gestion intégrée du risque au projet. Des retours d'expérience (et leurs enseignements) et des préconisations à mettre en œuvre dans le cadre de ces projets pourront être réfléchies. Une co-élaboration du SAGE, du PLUi, ou encore du SCoT pourra être entamée dans le cadre de ces groupes de travail.

Ces groupes de travail auront une dimension pédagogique et permettra de partager de nombreux supports. En effet, afin de faciliter cette logique intégratrice, il est indispensable de diffuser toute donnée nouvelle permettant de préciser et fiabiliser la connaissance du risque d'inondation. Les études produites notamment dans le cadre du PAPI peuvent contribuer à cette bonne prise en compte dans les politiques d'aménagement. Ainsi, cette action contribuera à l'amélioration de la connaissance tout en faisant évoluer les documents existants ou envisagés.

Le but sera d'intégrer la problématique inondation à l'échelle du Pays des Nestes dans les opérations d'aménagement et études pré-opérationnelles.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : EPCI, Communes, État, Agence de l'Eau, SAGE, service urbanisme, CLE

Le PETR du Pays des Nestes accompagnera les EPCI en leur transmettant notamment l'ensemble des données nécessaires à l'élaboration des PLUi et les assistera dans leur élaboration. Il rédigera également des notes permettant de cerner sur le territoire l'interaction entre le risque inondation et les zonages envisagés afin que cette composante soit intégrée dans les documents finaux.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS4 du PGRI et D3.1 de la Stratégie



FICHE ACTION 4.2

Associer le PETR à l'élaboration du PPR et/ou à leur révision



Axe 4 : prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

Pour mémoire

Modalités de réalisation

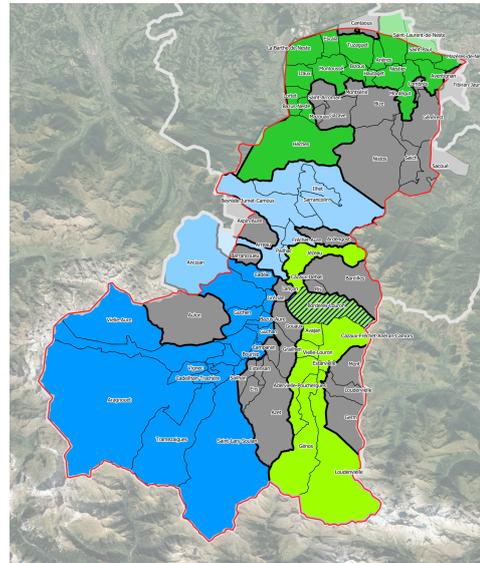
État

Calendrier

2024 - 2030

Priorité

1



PLAN DE FINANCEMENT :

Action notée pour mémoire

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Élaboration / révision	X	X	X	X	X	X	X

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Assurer la sauvegarde des populations
- Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire
- Mettre à jour les données aléas et enjeux en tenant compte des évolutions réglementaires

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Élaboration/révision des PPRN

DESCRIPTION :

Pour rappel, il existe 4 PPRN, intégrant le risque inondation, sur le territoire du PAPI : 1 PPRN approuvé (Neste aval), 3 PPRN en cours d'élaboration (Neste-Louron, Neste moyenne et Neste d'Aure). Ils concernent 46 communes. Le PPRN de Bordères-Louron n'est pas encore approuvé. Ainsi, 29 communes ne disposent donc pas de PPRN.

Cette action, sous maîtrise d'ouvrage de l'État (DDT65), a continué la couverture en PPRN des communes les plus exposées pour réglementer l'urbanisation en zone inondable et harmoniser la réglementation.

Dans ce cadre, le PETR du Pays des Nestes souhaite être associé (comme partenaire public) à leur élaboration afin que des échanges soient régulièrement apportés. Ainsi, le PETR sera amené à participer à des réunions dès la phase de conception. Elles permettront de vérifier que l'État dispose de l'ensemble des données (dernières études) nécessaires à la réalisation des PPRN et/ou leur révision (actualisation des cartes d'aléa par exemple).

Des échanges mutuels entre l'État et le PETR du Pays des Nestes sur les dernières études en lien avec l'aléa seront à mener afin que les derniers éléments de connaissances soient partagés par tous.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Maîtrise d'ouvrage : État

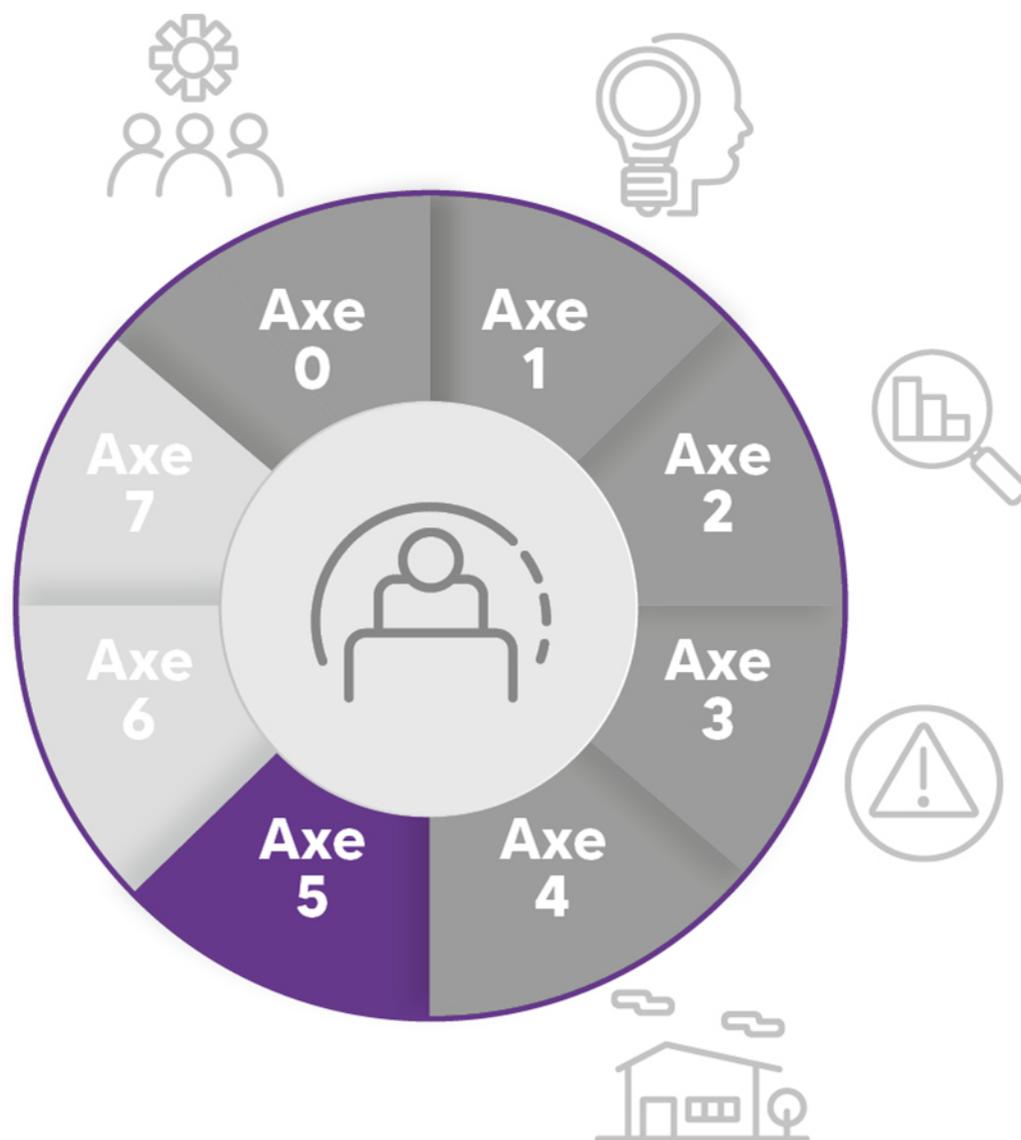
Partenaires techniques : PETR du Pays de Nestes, DDT, Communes, Préfecture

Réalisation : État

Un partenariat entre les services de l'État et le PETR du Pays des Nestes doit être envisagé afin de les associer de manière systématique aux échanges (comme partie prenante).

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS4 du PGRI et D3.1 de la Stratégie



Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Introduction

Les travaux de réduction de la vulnérabilité des biens constituent un axe de la politique nationale de gestion du risque inondation. Il s'agit d'un complément ou d'une alternative possible aux ouvrages de protection ou de ralentissement dynamique.

La réduction de la vulnérabilité des enjeux permet de limiter les dommages aux personnes et aux biens existants compte tenu de leur exposition aux risques d'inondation mise en lumière dans des études hydrauliques et/ou les PPRI.

En effet, les PPR peuvent imposer aux propriétaires de biens privés ou publics de réaliser des études, des diagnostics de réduction de la vulnérabilité et de réaliser in fine des travaux permettant de réduire la vulnérabilité de la population et des bâtis existants. Cette démarche est à réaliser dans un délai maximum de 5 ans (à compter de l'approbation du PPRI).

Il est nécessaire d'adapter les constructions au risque inondation afin de limiter les dégâts potentiels, en priorité pour les bâtiments recevant une population à caractère vulnérable (enseignement, santé...) ou ceux nécessaires à la gestion de la crise (c'est à dire des établissements stratégiques). L'objectif est donc ici de mettre en place des démarches efficaces et optimales permettant de réduire la vulnérabilité sur les biens et donc sur les personnes.

Les actions incluses dans cet axe viennent à réduire la vulnérabilité des habitations, des entreprises et des bâtiments publics existants, en cohérence avec l'analyse de vulnérabilité du territoire réalisée dans le cadre du diagnostic et avec le programme de travaux des axes 6 et 7.

La 1ère étape, si elle n'est pas réalisée dans le cadre du PEP au PAPI, peut consister en la réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité pour les cibles mentionnées ci-dessus, ainsi que pour les réseaux (assainissement, énergie, communication...) situés sur les secteurs identifiés comme prioritaires par le diagnostic de vulnérabilité du territoire.

La réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité suppose la connaissance fine de l'aléa auquel est soumis le bien considéré et une visite par le prestataire en charge du diagnostic permettant de connaître les caractéristiques des biens et les conditions d'occupation des lieux.

Le but du diagnostic de vulnérabilité est de proposer aux propriétaires, exploitants et utilisateurs des travaux de réduction de la vulnérabilité adaptés aux biens considérés, dont l'éligibilité au FPRNM est étudiée lors de la demande de subvention. Le diagnostic peut, le cas échéant, proposer des mesures d'organisation permettant d'anticiper la survenue d'une crue ou de faciliter le retour à la normale.

Des acquisitions des biens en zones à risques, ainsi que les mesures nécessaires pour en limiter l'accès et en empêcher toute occupation peuvent également être prévues dans le PAPI pour les bien où la menace grave pour les vies humaines est caractérisée suite à des crues vécues.

Il s'agit d'actions d'adaptation et d'amélioration de la résilience des enjeux qui sont réalisées en complément de l'amélioration de la conscience du risque, de la prévision, de l'alerte et de la gestion de crise. Ainsi, ces actions s'inscrivent dans un objectif de rendre les bâtiments plus résilients grâce à la mise en place de dispositifs de protection dont la liste des mesures éligibles au financement FPRNM est fixée par arrêté (pour les logements et activités économiques).

Le PETR du Pays des Nestes a d'ores et déjà avancé sur cette approche avec la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité des établissements recevant du public, réalisé par le Master GCRN de l'Université Paul Valéry de Montpellier 3 en octobre 2023. Ce diagnostic vise à ré-évaluer les enjeux présents en zone inondable, et de proposer des actions variées quant à la réduction de leur vulnérabilité.

Il est important pour l'ensemble des acteurs du territoire, de voir le Pays des Nestes comme un site à la géographie peu propice aux aménagements de protection sur les berges des cours d'eau (des études sont prévues dans le cadre de l'Axe 7), où il est cependant possible de fortement miser sur la réduction de la vulnérabilité du bâti des particuliers et des privés. Au travers des diagnostics, se renforce la culture du risque, et se relève une forme d'adaptabilité du territoire au risque, en vue, non plus de réaliser des travaux d'aménagement lourds sur les cours d'eau, au contraire, d'agir sur les habitations, l'existant et de l'adapter.

La stratégie du PAPI montre la volonté du PETR du Pays des Nestes de s'engager dans un travail ambitieux vis-à-vis de la réduction de la vulnérabilité. En effet, la stratégie du PAPI n'est pas uniquement orientée vers des mesures structurelles ; les méthodes douces, telles que les mesures de mitigation, sont-elles aussi attendues.

Afin de répondre nouvelles visions que porte la gestion des risques et s'inscrire dans la continuité de l'analyse menée par les étudiants, le PETR du Pays des Nestes a souhaité s'engager dans un axe 5 ambitieux.

TABLEAU 6 : SYNTHÈSE DES ACTIONS DE L'AXE 5

N° Fiche action	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Montant retenu
5.1	Apporter une vision globale sur les actions de réduction de la vulnérabilité du territoire	PETR du Pays des Nestes	20 000 €HT
5.2	Réduire la vulnérabilité des établissements publics – Diagnostics de réduction de la vulnérabilité	PETR du Pays des Nestes	264 000 €HT
5.3	Réduire la vulnérabilité des établissements publics - Travaux	Collectivité	195 000 €HT
5.4	Réduire la vulnérabilité des habitations – Diagnostics de réduction de la vulnérabilité	PETR du Pays des Nestes	388 800 €TTC
5.5	Réduire la vulnérabilité des habitations - Travaux	Propriétaire	518 400 €TTC
5.6	Réduire la vulnérabilité des activités économiques et hôtellerie de plein air – Diagnostics de réduction de la vulnérabilité	PETR du Pays des Nestes	702 000 €TTC
5.7	Réduire la vulnérabilité des activités économiques et hôtellerie de plein air – Travaux	Propriétaire	561 600 €TTC
5.8	Disposer d'un temps de travail avec les gestionnaires des réseaux structurants	PETR du Pays des Nestes	Régie
5.9	Délocaliser les enjeux situés dans des zones à risque	Commune	Pour mémoire
SOUS-TOTAL			2 649 800 €



FICHE ACTION 5.1

Apporter une vision globale sur les actions de réduction de la vulnérabilité du territoire

Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

20 000 €HT

Modalités de réalisation

Prestataire extérieur

Calendrier

2025 - 2030

Priorité

2



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	État	Région	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant (HT)	10 000 €	4 000 €	6 000 €	20 000 €HT
Taux maximal*	50%***	20%	30%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

*** Taux à 50% si le PPR est approuvé mais 40% si le PPR est prescrit.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Étude		X	X	X	X	X	X

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Réduire durablement les vulnérabilités et assurer la sécurité des personnes situées en zone inondable
- Réduire les dommages consécutifs aux inondations
- Favoriser l'appropriation de la culture du risque inondation
- Faciliter le retour à la normale

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Étude finalisée

DESCRIPTION :

Cette étude globale vise à :

- Dresser la liste des mesures (objectifs, avantages, limites et chiffrages) pouvant être proposées ;
- Faire un lien avec les préconisations des PPRN ;
- Tel un bilan, synthétiser l'ensemble des diagnostics réalisés, lister les biens contactés, les refus de diagnostics afin de disposer d'une vision d'ensemble des résultats des « diagnostics » ;
- Préciser le niveau d'avancement des diagnostics et des travaux.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : Communes, EPCI

Cette action est complémentaire aux actions « diagnostics » prévues dans le cadre de cet axe 5. Cette étude sera réalisée en plusieurs tranches (accord cadre par exemple) :

- Une première étape de description des mesures envisageables, du lien avec les PPRN : en début de PAPI et des prestations de l'axe 5 ;
- La synthèse des diagnostics et des travaux et l'avancement : en fin de PAPI afin de tenir compte des éléments les plus récents.

Des échanges réguliers seront à prévoir entre le prestataire extérieur et le chargé de mission PAPI en charge de l'axe 5.

Cette étude a été estimée à 15 000 €HT.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS4 du PGRI et D3.2 de la Stratégie



FICHE ACTION 5.2

Réduire la vulnérabilité des établissements publics – Diagnostics de réduction de la vulnérabilité



Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

264 000 €HT

Modalités de réalisation

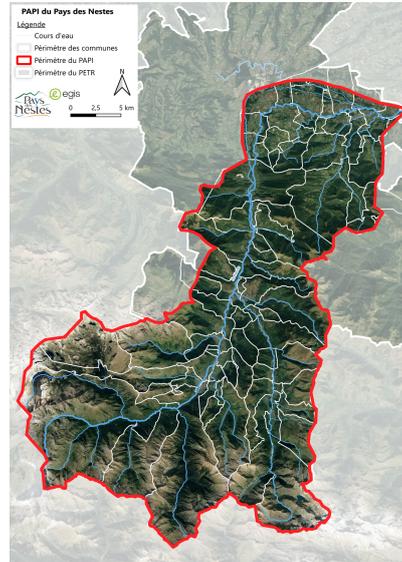
Prestataire extérieur

Calendrier

2024 - 2030

Priorité

1



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	État	Région	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant (HT)	132 000 €	52 800 €	79 200 €	264 000 €HT
Taux maximal*	50%***	20%	30%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

*** Taux à 50% si le PPR est approuvé mais 40% si le PPR est prescrit.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Diagnostic	X	X	X	X	X	X	X

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Réduire durablement les vulnérabilités et assurer la sécurité des personnes situées en zone inondable
- Réduire les dommages consécutifs aux inondations
- Favoriser l'appropriation de la culture du risque inondation
- Faciliter le retour à la normale

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Nombre des diagnostics de réduction de la vulnérabilité

DESCRIPTION :

Cette action sera réalisée en lien avec les PPR afin de mettre en œuvre la réalisation d'un diagnostic de réduction de la vulnérabilité spécifique à chaque établissement public.

Cette action vise à diagnostiquer l'ensemble des établissements recensés dans la pièce « Diagnostic approfondi et partagé du territoire » du dossier de candidature PAPI et dans les études de zonage préalablement réalisées. Les visites comprendront un levé topographique des ouvertures en rez-de-chaussée. Des entretiens seront également l'occasion de réaliser des POMSE (Plan d'Organisation de Mise en Sureté) spécifique à chacun afin de les mobiliser sur la conduite à tenir en crise...

Ces diagnostics, basés sur les documents existants (précédent diagnostic, cartes, plans...) mais surtout sur des entretiens auprès des propriétaires / gestionnaires, renseigneront sur la vulnérabilité du bâti et ses caractéristiques. Ils permettront de définir les mesures de réduction de la vulnérabilité à mettre en œuvre, au premier rang desquelles celles rendues obligatoires par PPRi.

Enfin, cette étape comprend l'assistance dans le montage du dossier et du plan de financement pour chaque propriétaire / gérant concerné et un accompagnement administratif durant la phase de travaux.

Cette fiche action porte sur la réalisation de 66 diagnostics (soit 100% des 66 établissements exposés sur la base du diagnostic territorial du PAPI).

L'action comprend également une assistance pour :

- planifier la mise en œuvre des actions,
- délivrer des conseils techniques quant aux travaux à réaliser,
- fournir une aide pour le montage des dossiers administratifs,
- fournir une aide pour le montage des dossiers financières (cette aide ne concerne que les travaux rendus obligatoires par le PPRN approuvé).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : Communes, EPCI

On note toutefois que le PETR du Pays des Nestes pourra, si nécessaire, accompagner les communes et le prestataire extérieur grâce au poste de chargé de mission dédié aux actions de mesures de réduction de la vulnérabilité engagé par le PETR du Pays des Nestes dans le cadre de ce PAPI.

Une priorisation pourra être faite sur les établissements accueillant une population sensible (enseignement et santé) ainsi que sur les établissements publics relatifs à la gestion de crise.

Un marché à bon de commande sera établi afin de regrouper toutes les prestations « réduction de la vulnérabilité » de cet axe 5.

Le calcul du chiffrage se base sur un montant de 4 000 €HT de diagnostic par établissement (frais de géomètre inclus).

Nota : cette action s'inscrit dans la continuité des démarches de réduction de la vulnérabilité déjà mises en œuvre par le biais de l'intervention des étudiants sur le territoire en octobre 2023.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS4 du PGRI et D3.2 de la Stratégie



FICHE ACTION 5.3

Réduire la vulnérabilité des établissements publics - Travaux

Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

195 000 €HT

Modalités de réalisation

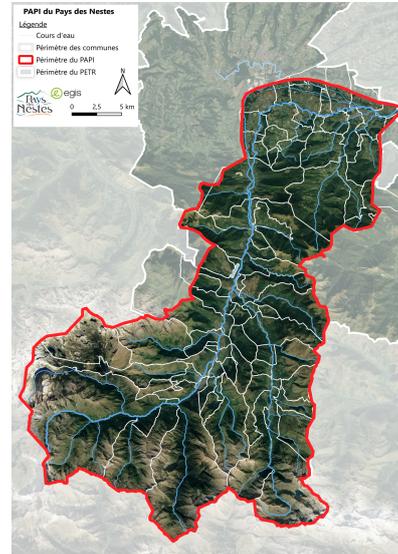
Collectivité

Calendrier

2024 - 2030

Priorité

1



PLAN DE FINANCEMENT :

Financiers	État	Région	Collectivités	TOTAL
Montant (HT)	97 500 €	39 000 €	58 500 €	195 000 €HT
Taux maximal*	50%**	20%	30%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Taux à 50% si le PPR est approuvé mais 40% si le PPR est prescrit. De plus, seuls les bâtiments liés à la gestion de crise, les bâtiments sensibles ou difficilement évacuables sont éligibles au FPRNM.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Travaux	X	X	X	X	X	X	X

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Réduire durablement les vulnérabilités et assurer la sécurité des personnes situées en zone inondable
- Réduire les dommages consécutifs aux inondations
- Favoriser l'appropriation de la culture du risque inondation
- Faciliter le retour à la normale

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- État de réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité

DESCRIPTION :

Cette action sera réalisée en lien avec les PPR afin de mettre en œuvre la réalisation des travaux correspondants aux diagnostics de la réduction de la vulnérabilité (diagnostics réalisés dans le cadre de l'action 5.2).

L'attribution des mesures de vulnérabilité aux établissements publics est une priorité du territoire du bassin versant de la Neste dans la mise en œuvre de l'axe 5 du PAPI : il s'agit de « montrer l'exemple » aux particuliers / gérants d'entreprises.

Cette fiche action porte sur la réalisation de 13 travaux (soit 20% des diagnostics) soit 20% des établissements exposés.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : PETR du Pays des Nestes, EPCI

Pour les travaux, les maîtres d'ouvrage sont les communes. Sont également concernés les EPCI sans oublier les propriétaires et/ou gestionnaires des bâtiments publics.

Une priorisation pourra être faite sur les établissements accueillant une population sensible (enseignement et santé) ainsi que sur les établissements publics relatifs à la gestion de crise. L'éligibilité des travaux sera étudiée au cas par cas lors de la demande de subvention.

Le calcul du chiffrage se base sur un montant de 15 000 €HT de travaux par établissement, pour 13 établissements, correspondant à 20% des diagnostics.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS4 du PGRI et D3.2 de la Stratégie



FICHE ACTION 5.4

Réduire la vulnérabilité des habitations – Diagnostics de réduction de la vulnérabilité



Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

388 800 €TTC

Modalités de réalisation

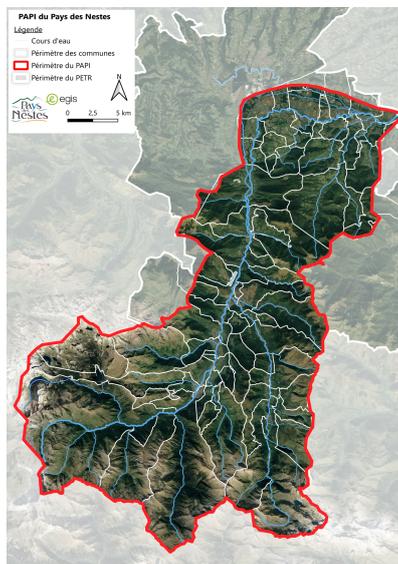
Prestataire extérieur

Calendrier

2024 - 2030

Priorité

1



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	État	Région	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant (TTC)	194 400 €	77 760 €	116 640 €	388 800 €TTC
Taux maximal*	50%***	20%	30%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

*** Taux à 50% si le PPR est approuvé mais 40% si le PPR est prescrit.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Diagnostic	X	X	X	X	X	X	X

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Réduire durablement les vulnérabilités et assurer la sécurité des personnes situées en zone inondable
- Réduire les dommages consécutifs aux inondations
- Favoriser l'appropriation de la culture du risque inondation
- Faciliter le retour à la normale

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Nombre des diagnostics de réduction de la vulnérabilité

DESCRIPTION :

La communication faite autour de la réalisation et de l'intérêt de ces derniers sera très importante et contribuera à la mobilisation des particuliers. Ainsi, une fiche de communication préalable (brochure rédigée par le chargé de mission réduction de la vulnérabilité) sera diffusée à chaque propriétaire de bien situé en zone inondable. Elle permettra à chaque propriétaire de visualiser le risque présent et avoir une première idée des mesures potentielles qui pourront lui être proposés dans le cadre du diagnostic afin de réduire ce risque (en fonction des obligations du PPRI et devant être mises en œuvre dans les 5 ans après leur approbation). Cette brochure vise à inciter les propriétaires à mettre en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité adaptées à son bien.

Cette étape sera suivie de la réalisation des diagnostics de réduction de la vulnérabilité spécifique à chaque habitation particulièrement exposée. Ainsi, cette fiche action porte sur la réalisation de 360 diagnostics (sur la base du diagnostic territorial du PAPI). Cela représente 14% des 2 525 habitations exposées sur le bassin versant. Les visites comprendront un levé topographique des ouvertures en rez-de-chaussée.

Les entretiens avec les particuliers seront également l'occasion de réaliser des PFMS (Plan Familial de Mise en Sureté) spécifiques à chacun afin de les mobiliser sur la conduite à tenir en crise.

L'action comprend également une assistance pour :

- planifier la mise en œuvre des actions,
- délivrer des conseils techniques quant aux travaux à réaliser,
- fournir une aide pour le montage des dossiers administratifs et financiers (tenant compte de l'arrêté de 2021 listant la nature de travaux de réduction de la vulnérabilité éligibles au FPRNM et des obligations prévues dans les PPRI¹).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : Communes, EPCI, État

Le plan de financement a été estimé en considérant une externalisation de la réalisation des diagnostics. Le PETR du Pays des Nestes pourra, si nécessaire, accompagner les communes et le prestataire extérieur grâce au poste de chargé de mission dédié à l'axe 5 notamment. Ce chargé de mission aura la responsabilité d'effectuer une relance des diagnostics déjà réalisés et pour lesquels aucun dossier de travaux n'a été déposé à ce jour.

Un marché à bon de commande sera établi afin de regrouper toutes les prestations « réduction de la vulnérabilité » de cet axe 5.

Le calcul du chiffrage se base sur un montant de 800 €HT de diagnostic par habitation. À cela s'ajoutent 100 €HT de frais de géomètre par habitation.

Nota : cette action s'inscrit dans la continuité des démarches de réduction de la vulnérabilité déjà mises en œuvre par le biais de l'intervention des étudiants sur le territoire en octobre 2023.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS4 du PGRI et D3.2 de la Stratégie

¹ Les collectivités sont soumises à certains travaux obligatoires du PPRI, qu'il conviendra de s'assurer de leur prise en compte de manière prioritaire. Cependant, d'autres mesures efficaces peuvent, par la suite, être également mises en œuvre.



FICHE ACTION 5.5

Réduire la vulnérabilité des habitations - Travaux

Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

518 400 €TTC

Modalités de réalisation

Propriétaire

Calendrier

2024 - 2030

Priorité

1



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	État	Propriétaires	TOTAL
Montant (TTC)	414 720 €	103 680 €	518 400 €TTC
Taux maximal*	80%**	20%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Taux à 50% si le PPR est approuvé mais 40% si le PPR est prescrit.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Travaux	X	X	X	X	X	X	X

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Réduire durablement les vulnérabilités et assurer la sécurité des personnes situées en zone inondable
- Réduire les dommages consécutifs aux inondations
- Favoriser l'appropriation de la culture du risque inondation
- Faciliter le retour à la normale

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- État de réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité

DESCRIPTION :

Cette action sera réalisée en lien avec les PPR afin de mettre en œuvre une démarche type ALABRI (comportant également un volet communication). Elle repose sur la réalisation des travaux correspondants aux diagnostics de la réduction de la vulnérabilité (diagnostics réalisés dans le cadre de l'action 5.4).

L'attribution des mesures de vulnérabilité sur les habitations exposées est une priorité du territoire du bassin versant de la Neste.

Cette fiche action porte sur la réalisation de 72 travaux (soit 20% des diagnostics). Cela représente 3% des habitations exposées.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : PETR du Pays de Nestes, Communes, EPCI, EPF

Le calcul du chiffrage se base sur un montant de 6 000 €HT de travaux par habitation, pour 72 habitations, correspondant à 20% des diagnostics

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS4 du PGRI et D3.2 de la Stratégie



FICHE ACTION 5.6

Réduire la vulnérabilité des activités économiques et hôtelleries de plein air – Diagnostics de réduction de la vulnérabilité



Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

702 000 € TTC

Modalités de réalisation

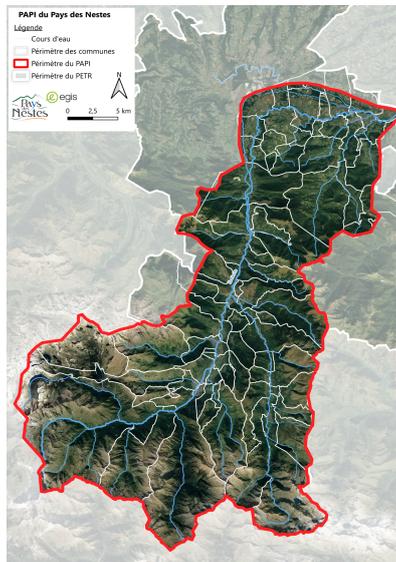
Prestataire extérieur

Calendrier

2024 - 2030

Priorité

1



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	État	Région	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant (TTC)	351 000 €	140 400 €	210 660 €	702 000 € TTC
Taux maximal*	50%***	20%	30%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

*** Taux à 50% si le PPR est approuvé mais 40% si le PPR est prescrit.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Diagnostic	X	X	X	X	X	X	X

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Réduire durablement les vulnérabilités et assurer la sécurité des personnes situées en zone inondable
- Réduire les dommages consécutifs aux inondations
- Favoriser l'appropriation de la culture du risque inondation
- Faciliter le retour à la normale

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Nombre des diagnostics de réduction de la vulnérabilité

DESCRIPTION :

Cette action sera réalisée en lien avec les PPR afin de mettre en œuvre la réalisation d'un diagnostic de réduction de la vulnérabilité spécifique à chaque entreprise (de moins de 20 salariés, y compris les exploitations agricoles et les hôtelleries de plein-air).

Cette action sera entamée par une démarche préalable de communication auprès des entreprises organisée par le chargé de mission PAPI. L'objectif sera de sensibiliser les acteurs économiques sur la problématique des inondations de manière synthétique et pédagogique, permettant ainsi de mobiliser les entrepreneurs.

Cette action vise à diagnostiquer l'ensemble des activités économiques (y compris les exploitations agricoles et l'hôtellerie de plein-air) identifiées comme exposées aux inondations. Cette fiche action porte sur la réalisation de 195 diagnostics (sur la base du diagnostic territorial du PAPI). Cela représente 10% des 1 871 entreprises / exploitations et des 8 campings identifiés comme exposés. Les visites comprendront un levé topographique des ouvertures en rez-de-chaussée. Des entretiens seront également l'occasion de réaliser des PCA (Plan Continuité d'Activité) et POMSE (Plan d'Organisation de Mise en Sureté) spécifiques à chacun.

Ces diagnostics, basés sur les documents existants (précédents diagnostics, cartes, plans...) mais surtout des entretiens auprès des propriétaires / gestionnaires, renseigneront sur la vulnérabilité du bâti et ses caractéristiques. Ils permettront de définir les mesures de réduction de la vulnérabilité à mettre en œuvre, au premier rang desquelles celles rendues obligatoires par PPRN.

L'action comprend également une assistance pour :

- planifier la mise en œuvre des actions et délivrer des conseils techniques quant aux travaux à réaliser,
- fournir une aide pour le montage des dossiers administratifs et financiers (tenant compte de l'arrêté de 2021 listant la nature de travaux de réduction de la vulnérabilité éligibles au FPRNM et des obligations prévues dans les PPRI²).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : Communes, EPCI, CCI, Chambres des métiers, CA, État

Cette action porte sur les entreprises à vocation économique, y compris les exploitations agricoles et hôtellerie de plein-air. La relance des diagnostics déjà réalisés et pour lesquels aucun dossier de travaux n'a été déposé à ce jour sera effectué par l'animateur PAPI.

Un marché à bon de commande sera établi afin de regrouper toutes les prestations « réduction de la vulnérabilité » de cet axe 5.

Le calcul du chiffrage se base sur un montant de 3 000 €HT/ entreprise de moins de 20 salariés (ou exploitations agricoles ou hôtelleries de plein-air). Ces montants comprennent les frais de géomètre par entreprise.

Nota : cette action s'inscrit dans la continuité des démarches de réduction de la vulnérabilité déjà mises en œuvre par le biais de l'intervention des étudiants sur le territoire en octobre 2023.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS4 du PGRI et D3.2 de la Stratégie

² Les collectivités sont soumises à certains travaux obligatoires du PPRI, qu'il conviendra de s'assurer de leur prise en compte de manière prioritaire. Cependant, d'autres mesures efficaces peuvent, par la suite, être également mises en œuvre.



FICHE ACTION 5.7

Réduire la vulnérabilité des activités économiques et hôtelleries de plein air – Travaux



Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

561 600 €TTC

Modalités de réalisation

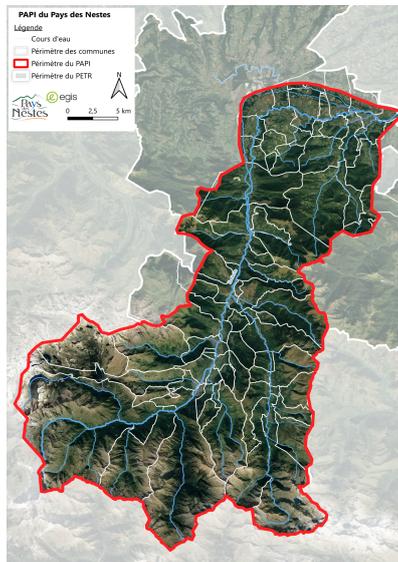
Propriétaire

Calendrier

2024 - 2030

Priorité

1



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	État	Propriétaires	TOTAL
Montant (TTC)	224 640 €	336 990 €	561 600 €TTC
Taux maximal*	40%**	60%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Taux à 50% si le PPR est approuvé mais 40% si le PPR est prescrit.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Travaux	X	X	X	X	X	X	X

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Réduire durablement les vulnérabilités et assurer la sécurité des personnes situées en zone inondable
- Réduire les dommages consécutifs aux inondations
- Favoriser l'appropriation de la culture du risque inondation
- Faciliter le retour à la normale

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- État de réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité

DESCRIPTION :

Cette action sera réalisée en lien avec les PPR afin de mettre en œuvre la réalisation des travaux correspondants aux diagnostics de la réduction de la vulnérabilité (diagnostics réalisés dans le cadre de l'action 5.6).

L'attribution des mesures de vulnérabilité sur les entreprises, exploitations agricoles et hôtellerie de plein-air exposées (de moins de 20 salariés) est une priorité du territoire du bassin versant de la Neste.

Cette fiche action porte sur la réalisation de 39 travaux (soit 20% des diagnostics), soit moins de 2% des entreprises et/ou exploitations agricoles et/ou hôtelleries de plein-air exposées.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : Communes, EPCI, CCI, Chambres des métiers, CA, État

Des échanges entre les services de l'État, les partenaires financiers et les propriétaires seront menés tout au long de l'action.

Le calcul du chiffrage, calé sur les entreprises de moins de 20 salariés (PME), se base sur un montant de 12 000 €HT de travaux par entreprise, pour 37 entreprises et/ou exploitations agricoles et/ou hôtelleries de plein-air (20% des diagnostics).

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS4 du PGRI et D3.2 de la Stratégie



FICHE ACTION 5.8

Disposer d'un temps de travail avec les gestionnaires des réseaux structurants



Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

Régie

Modalités de réalisation

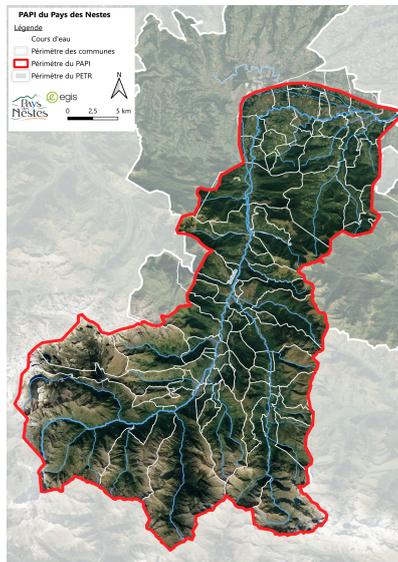
Régie

Calendrier

2028 - 2029

Priorité

3



PLAN DE FINANCEMENT :

Action menée en régie

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échanges					X	X	

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Sensibiliser les gestionnaires réseaux dans le but de réduire la vulnérabilité des infrastructures
- Améliorer la connaissance du risque
- Favoriser le retour à la normale et limiter les dysfonctionnements et les effets domino

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Nombre d'échanges réalisés
- Nombre de participants

DESCRIPTION :

Il est rappelé que les réseaux agissent sur le vulnérabilité fonctionnelle d'un territoire et peut impacter les zones pourtant non inondées (effet domino et interdépendance).

Ainsi, en vue de la réalisation à terme d'un diagnostic global de vulnérabilité des infrastructures réseaux, la présente action vise à sensibiliser les gestionnaires respectifs de ces infrastructures. Un contact sera pris avec les propriétaires et les gestionnaires de ces réseaux sur le bassin versant de la Neste.

Cette fiche prévoit des temps d'échange (par groupe de travail) dans le but de :

- Recueillir des informations sur les réseaux (localisation, périmètre, desserte) ;
- Partager des études, actions existante. Un retour d'expérience sera également recueilli concernant les crues qui se sont déroulées ces dernières décennies ;
- Identifier les interdépendances entre opérateurs de réseaux pour améliorer la gestion de crise ;
- Proposer des solutions, méthodologiques et d'outils de prévention pour la réduction de la vulnérabilité des infrastructures existantes et à venir ;
- Initier l'analyse de l'exposition des infrastructures.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : Communes, EPCI, gestionnaires des réseaux

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS4 du PGRI et D3.2 de la Stratégie



FICHE ACTION 5.9

Délocaliser les enjeux situés dans des zones à risque

Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

Pour mémoire

Modalités de réalisation

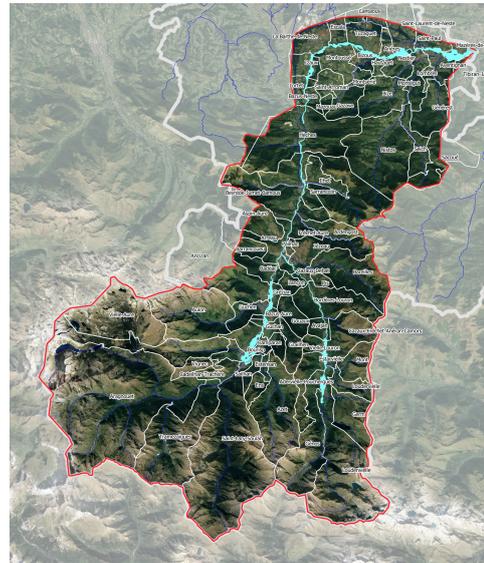
État

Calendrier

2024 - 2029

Priorité

1



PLAN DE FINANCEMENT :

Action notée pour mémoire

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Analyse des bâtis	X	X	X	X	X	X	X
Délocalisation / expropriation	X	X	X	X	X	X	X

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Réduire durablement les vulnérabilités et assurer la sécurité des personnes situées en zone inondable
- Réduire les dommages consécutifs aux inondations

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Nombre de biens délocalisés

DESCRIPTION :

À partir du diagnostic préalablement réalisé par le PETR du Pays des Nestes en collaboration avec la DDT, il s'agit ici d'identifier les biens situés en zone de fort aléa où la sécurité des personnes n'est pas assurée, pour lequel des dommages ont déjà été faits à la suite d'une crue et pour lesquels aucune solution de réduction de la vulnérabilité n'est techniquement et/ou économiquement possible.

L'objectif de cette action est donc d'exproprier ou de délocaliser les enjeux particulièrement impactés afin de permettre à des populations résidant dans des zones particulièrement exposées de se réinstaller, dans des conditions économiquement satisfaisantes, en dehors des zones à risques, et, d'assurer la mise en sécurité des personnes et la neutralisation durable des sites ainsi libérés de toute occupation humaine. Les biens concernés font l'objet d'une démolition et de la mise en œuvre de moyens destinés à empêcher tout accès.

En ce sens, cette action comprendra la réalisation d'une synthèse des crues passées permettant d'identifier les besoins de délocalisation, notamment portant sur les habitations ayant déjà été sinistrés.

Pour ces secteurs, il s'agira de mettre en œuvre des actions de délocalisation / relocalisation dans le cadre de la loi risque de 2003 pour procéder à des acquisitions amiables de constructions, pour cause de risque majeur, voire le cas échéant en recourant aux procédures d'expropriation. Les terrains libérés feront l'objet d'un gel vis à vis de toute construction ultérieure. Ils pourront être mobilisés pour réaliser des aménagements hydrauliques structurants ou paysagés. On note par ailleurs que la DDT a réalisé une circulaire pour cadrer la gestion des terrains acquis par les communes.

Une analyse fine des bâtis potentiellement concernés sera menée.

Nota : une justification devra être apportée quant au degré de menace pouvant toucher les vies humaines (photo, témoignage, enquête...). Cette justification devra permettre de clarifier l'orientation de la fiche action (expropriation ou acquisition préventive).

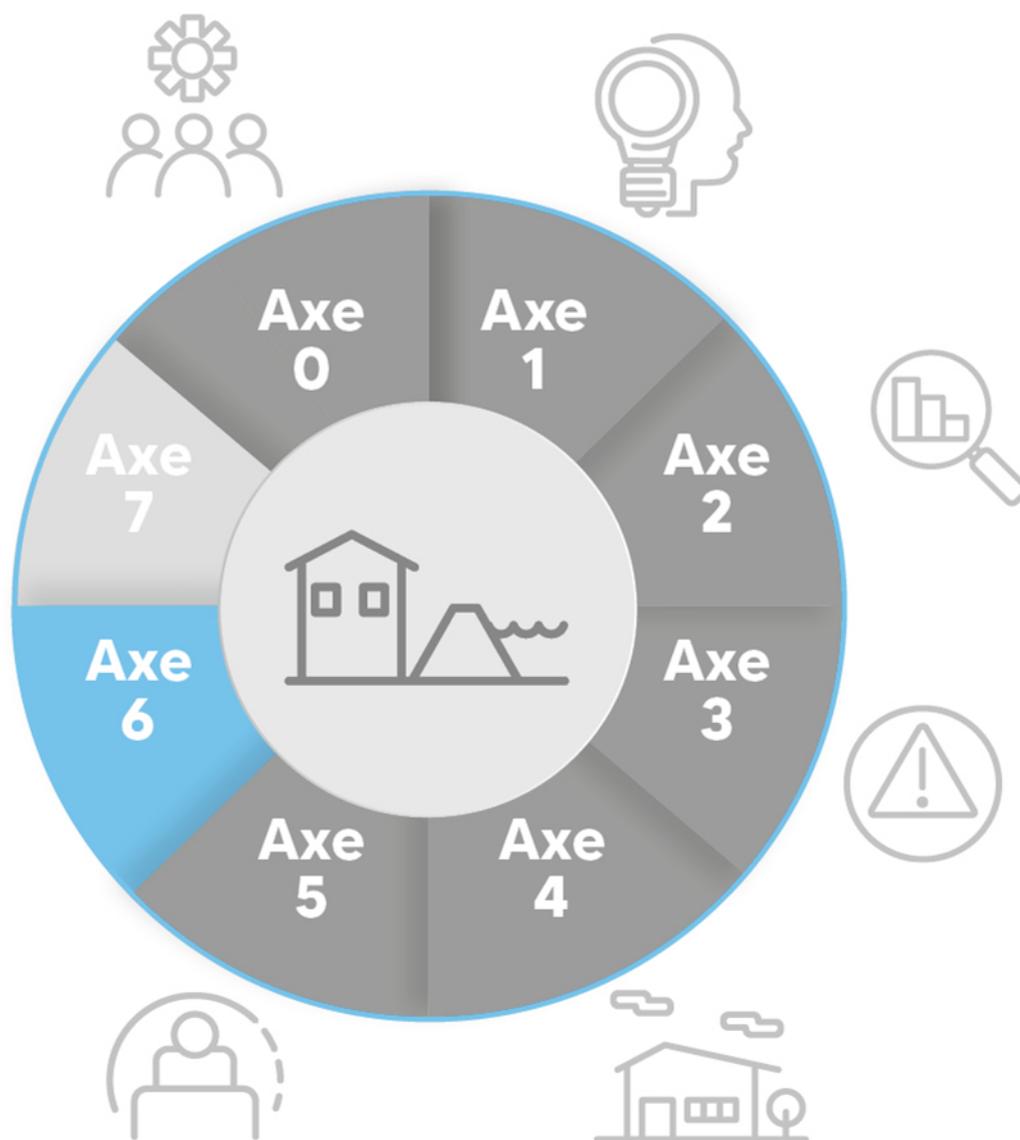
MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : PETR du Pays de Nestes, EPCI, État

Cette action portera sur les communes sur lesquelles des enjeux auront été identifiés comme nécessitant une intervention d'urgence de délocalisation compte tenu de la menace sur les vies humaines (biens ayant été sinistrés lors d'une précédente crue).

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS4 du PGRI et D3.2 de la Stratégie



Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Introduction

Le Pays des Nestes est une zone montagneuse de haute altitude, où les vallées peuvent être très encaissées, et son réseau hydrographique dense, accompagné d'un régime torrentiel et de l'érosion fluviale. Ralentir les écoulements est un objectif important de la gestion des risques locale, puisque cela permettra de favoriser la protection de la population tout en répondant aux objectifs du PGRI Adour-Garonne (OS 5).

Les actions du PAPI 1 ont permis de réaliser plusieurs études dont l'objectif était de définir des travaux à engager. Le présent programme s'inscrit donc dans la continuité de ce travail. Ces études pourront servir dans les réflexions sur les méthodes et moyens qui seront choisis dans le cadre de la réduction des écoulements.

La réalisation de certains travaux est dépendante des résultats de leurs études. Or certaines études menées dans le PAPI 1 ne sont pas finalisées ou sont suffisantes afin de trancher sur la nature des aménagements à prévoir. C'est pourquoi des études complémentaires sont parfois nécessaires. Ainsi, certaines actions présentées dans ce programme sont notées « pour mémoire ».

Les solutions et projets proposés dans le cadre de l'axe 6 du PAPI 2 ne se limitent pas uniquement à la réalisation de travaux et l'implantation d'ouvrages lourds. De nouvelles méthodes sont étroitement liées au Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) qui a permis d'identifier les espaces de mobilité fonctionnelle des rivières, et donc au volet GEMA, sont également envisagées.

Ces solutions s'appliqueraient à des sites d'ores-et-déjà identifiés, qui semblent particulièrement vulnérables et dont les travaux d'aménagement consistent en la solution la plus adaptée afin de réduire le risque. La géographie locale ne permettant toujours l'implantation d'ouvrages, justifiant le nombre de secteurs choisis. De plus, les objectifs nationaux et des bassins versants visant à réduire les aménagements lourds, la vulnérabilité devient donc un volet d'action important. Ainsi l'ensemble des actions de l'axe 6 sont à coordonner avec les actions de l'axe 5.

Les porteurs de projet doivent rechercher des solutions intégrant une stratégie de ralentissement dynamique ; les actions concourant au ralentissement des écoulements sont multiples et peuvent faire l'objet de combinaisons (y compris avec des actions de l'axe 7) : rétention des eaux à l'amont, restauration des champs d'expansion de crues, aménagement de zones de sur-inondation, revégétalisation des berges, reméandrage des crues d'eau, restauration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau ...

Les stratégies de ralentissement des écoulements peuvent être fondées sur la nature ou basées sur des aménagements importants. La Loi portant Engagement National pour l'Environnement (LENE) préconise l'articulation des outils de planification de la politique de l'eau (SDAGE et SAGE) avec les outils de gestion des risques d'inondation (PGRI et SLGRI). Cela s'inscrit alors dans une démarche de complémentarité entre gestion des inondations et des milieux aquatiques. Le PGRI et le SDAGE du bassin Adour-Garonne s'accordent sur l'objectif d'augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en prenant en considération le fonctionnement naturel des milieux.

L'objectif dans cet axe est de réduire la vitesse et l'intensité des écoulements des cours d'eau, et ce dans le but d'assurer et diminuer l'aléa et son impact sur les ouvrages hydrauliques. In fine, ces aménagements ont vocation à protéger les biens et les personnes sur un secteur donné. On note que la gestion des cours d'eau participe à la réduction du risque et au ralentissement des écoulements.

Cet axe participe à la recherche de solutions intégrant une stratégie de ralentissement dynamique. Les actions concourant au ralentissement des écoulements sont multiples et peuvent faire l'objet de combinaisons (y compris avec des actions de l'axe 7) : rétention des eaux à l'amont, restauration des champs d'expansion de crues, aménagement de zones de sur-inondation, revégétalisation des berges, reméandrage des cours d'eau, restauration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, etc. Ces aménagements doivent généralement être accompagnés d'études préalables.

TABLEAU 7 : SYNTHÈSE DES ACTIONS DE L'AXE 6

N° Fiche action	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Montant retenu
6.1	Secteur Erabat et Lavedan : étudier et protéger les enjeux par ralentissement des écoulements et gestion du transport solide	PETR du Pays des Nestes	200 000 €HT et travaux pour mémoire
6.2	Secteur Rioulong : étudier la conception de l'ouvrage de protection des enjeux de Loudenvielle	PETR du Pays des Nestes	100 000 €HT et travaux pour mémoire
6.3	Secteur Mazères-de-Neste : Protéger les enjeux de la commune	PETR du Pays des Nestes	Étude 100 000 €HT + Travaux 300 000 €HT
6.4	Agir sur le transport solide et les dynamiques fluviales en lien avec le PPG	PETR du Pays des Nestes	290 000 €HT et travaux pour mémoire
6.5	Secteur des lacs de gravière : gérer le transport solide et le risque de capture	PETR du Pays des Nestes	100 000 €HT et travaux pour mémoire
6.6	Secteur de la Plaine d'Aure : mener une étude complémentaire pour la gestion de la dynamique hydraulique et sédimentaire	PETR du Pays des Nestes	100 000 €HT
SOUS-TOTAL			1 190 000 €



FICHE ACTION 6.1

Secteur Erabat et Lavedan : étudier et protéger les enjeux par ralentissement des écoulements et gestion du transport solide



Action 6.1

Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

Étude 200 000 €HT
+ Travaux pour
mémoire

Modalités de réalisation

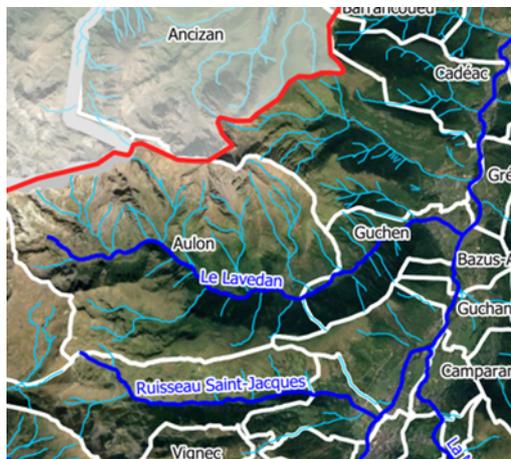
Prestataire
extérieur

Calendrier

2026 - 2030

Priorité

1



Axe 6 : ralentissement des écoulements

PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	État	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant (HT)	100 000 €	100 000 €	200 000 €HT
Taux maximal*	50%	50%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Étude		X	X				
Travaux				X	X	X	

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Protéger la population et les biens
- Réduire la vulnérabilité du territoire
- Améliorer les écoulements et la gestion du transport solide

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Réalisation de l'étude
- Choix d'un projet d'aménagement
- Lancement des travaux

DESCRIPTION :

Cette action s'inscrit dans la continuité du PAPI 1, sur l'action portant sur l'Erabat et le Lavedan. Elle comprend une étude sur les écoulements et le transport solide, mais également :

- Étude règlementaire,
- Analyse économique des scénarios,
- Étude environnementale,
- Analyse et acquisition foncière.

L'Erabat

Affluent rive gauche de la Neste d'Aure, le ruisseau de l'Erabat est long d'un peu moins de 5 km. Il traverse des zones urbanisées et agricoles ; le village d'Ancizan est notamment implanté au niveau de son cône de déjection. Connu pour ces crues dévastatrices et meurtrières, il a notamment fait 7 morts ont été recensés lors de la crue de 1953.

Des travaux de défense de l'agglomération ont été engagés suite à cet évènement (chenal maçonné). Toutefois, le risque torrentiel est encore fortement présent sur ce secteur. C'est pourquoi des propositions d'aménagement et les travaux associés doivent être étudiés.

Le Lavedan

Ce ruisseau est un affluent de la Neste en rive gauche long de 13 km environ. Il prend sa source à Aulon, traverse Guchen avant de confluer avec la Neste. Les enjeux ont été identifiés pour la plupart au niveau de la confluence. Le Lavedan possède une dynamique torrentielle importante, avec un cône de déjection. La zone de régulation en amont permet de réduire l'apport solide vers l'aval.

Ce secteur apparaît clairement comme une zone de forts dépôts de matériaux lors de la crue de juin 2013. Cela s'est également produit pour d'autres crues, comme l'attestent des indices de dépôts plus anciens visibles sur place. Une estimation visuelle rapide donne un volume de dépôts de quelques milliers de mètres cube, ce qui est considérable.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : Communes, EPCI, État

En fonction des besoins, les travaux pourront être amenés à être réalisés en 2^{ème} partie du présent PAPI suite à un avenant ou dans le prochain PAPI.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS5 et OS6 du PGRI et D1.3, D1.4 et D1.5 de la Stratégie



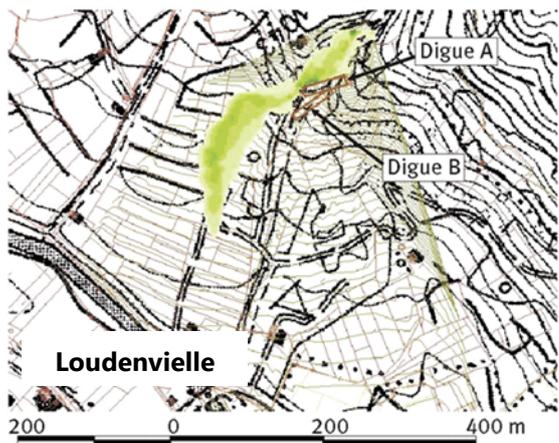
FICHE ACTION 6.2

Secteur Rioulong : étudier la conception de l'ouvrage de protection des enjeux de Loudenvielle



Axe 6 : ralentissement des écoulements

Maîtrise d'ouvrage 	Montant estimé Étude 100 000 €HT + Travaux pour mémoire
Modalités de réalisation Prestataire extérieur	Calendrier 2025 - 2029
	Priorité 1



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	État	Région	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant (HT)	50 000 €	20 000 €	30 000 €	100 000 €HT
Taux maximal*	50%	20%	30%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Étude de conception		X	X				
Travaux				X	X	X	

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Reprise des éléments de diagnostic de l'aléa torrentiel du Rioulong
- Démontrer la pertinence des aménagements à réaliser au vu des enjeux à protéger
- Concevoir au stade avant-projet l'aménagement retenu

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Réalisation de l'étude
- Choix d'un projet d'aménagement
- Lancement des travaux

DESCRIPTION :

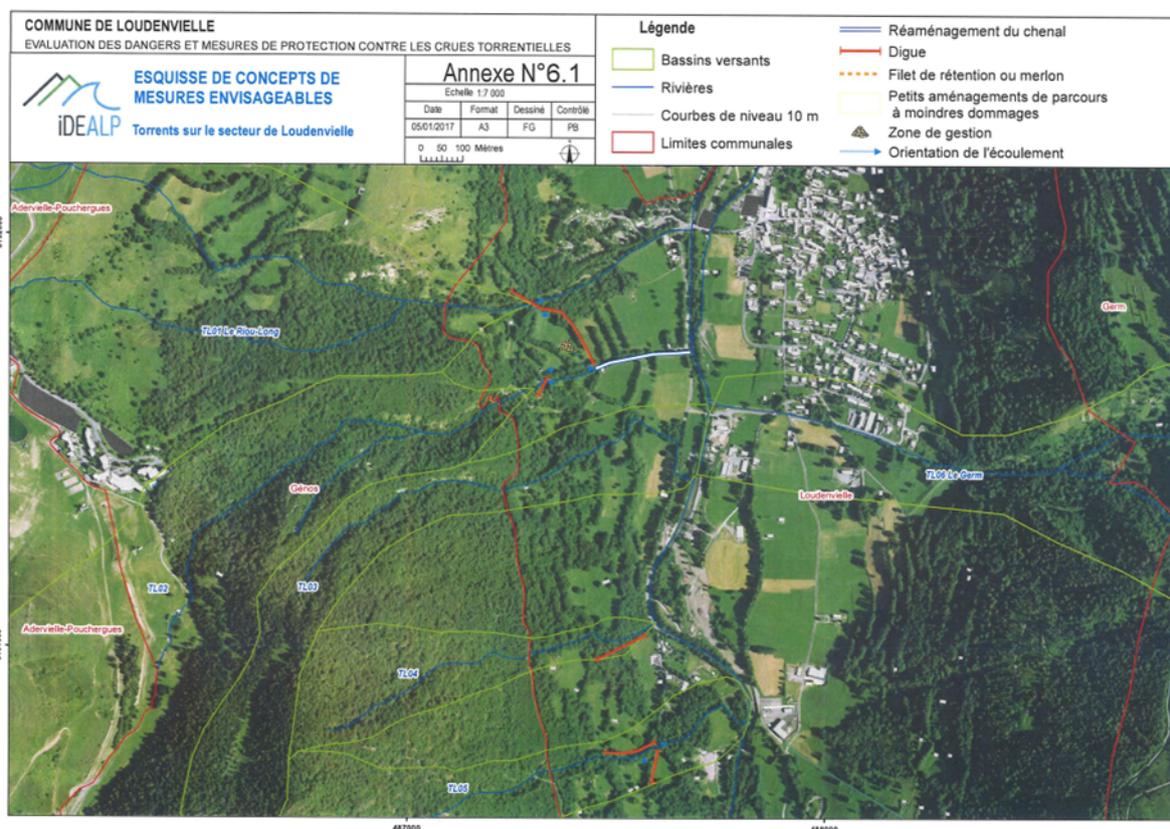
Le Rioulong est un torrent affluent rive gauche de la Neste. Actuellement le camping et des habitations situées au bas du cône de déjection sont les principaux enjeux menacés. La route serait également coupée.

Une analyse de l'aléa « lave torrentielle » sur le cône de déjection du torrent du Rioulong (Hautes-Pyrénées) : une approche par scénarios a été réalisée en 2010 par D. Laigle (CEMAGREF) et C. Peteuil (ONF-RTM). Un diagnostic fin de la susceptibilité de ce torrent à produire des laves torrentielles a été mené, préalable indispensable à la mise en œuvre d'un modèle numérique. La simulation des écoulements a permis une évaluation fine des niveaux d'aléa sur le cône de déjection dans son état actuel, mais a également fourni des éléments pratiques relatifs à l'implantation d'un ouvrage de protection de type digue déviatrice (digue B).

Cette étude a été complétée par IDEALP en 2017 sur l'évaluation des dangers et mesures de protection contre les crues torrentielles. Elle est venue préciser les solutions d'aménagements de protection possibles. Deux scénarios d'aménagement sont ciblés :

- Solution de la digue déviatrice précitée en la complétant à travers le réaménagement du tronçon terminal du TL2 (torrent parallèle au Rioulong confluent avec la Neste en amont),
- Réaliser un modelé de terrain et créer un dépotoir à matériaux sur la partie boisée. Le cas de surcharge devrait toutefois être dévié vers le TL2 pour éviter de devoir redimensionner le Rioulong.

Esquisse de concepts de mesures envisageables – Etude IDEALP, 2017



L'objet de la présente étude est de reprendre les scénarios de protection étudiés dans les études diagnostic préalables, justifier le choix de l'aménagement de protection retenu par ACB/AMC, et de concevoir les ouvrages au stade avant-projet.

Cette étude de conception sera également l'occasion de réaliser une :

- Étude règlementaire,
- Analyse économique des scénarios,
- Étude environnementale,
- Analyse et acquisition foncière.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : Communes, EPCI, État

En fonction des besoins, les travaux pourront être amenés à être réalisés en 2^{ème} partie du présent PAPI suite à un avenant ou dans le prochain PAPI.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS5 et OS6 du PGRI et D1.3, D1.4 et D1.5 de la Stratégie



FICHE ACTION 6.3

Secteur Mazères-de-Neste : Protéger les enjeux de la commune



Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

Étude 100 000 €HT
+ Travaux 300 000
€HT

Modalités de réalisation

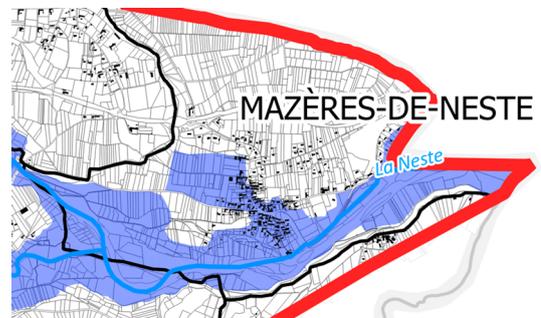
Prestataire extérieur

Calendrier

2024 - 2028

Priorité

1



Axe 6 : ralentissement des écoulements

PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	État	Région	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant Études (HT)	50 000 €	20 000 €	30 000 €	100 000 €HT
Taux maximal*	50%***	20%	30%	
Montant Travaux (HT)	120 000 €	60 000 €	120 000 €	300 000 €HT
Taux maximal*	40%****	20%	40%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

*** Les études règlementaires ne sont pas finançables par le FPRNM.

**** Taux à 40% si le PPR est approuvé mais 25% si le PPR est prescrit.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Étude	X	X					
Travaux			X	X	X		

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Améliorer la protection du bourg de Mazères-de-Neste vis-à-vis des débordements de la Neste et de la Goute de Saint-Paul en préservant au maximum le champ d'expansion des crues.
- Protéger la population et les biens
- Réduire la vulnérabilité du territoire

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Réalisation de l'étude
- Choix d'un projet d'aménagement
- Lancement des travaux

DESCRIPTION :

Cette action fait notamment suite aux crues de juin 2013 qui ont mis en évidence la vulnérabilité de la commune de Mazères-de-Neste vis-à-vis du risque d'inondation. Lors de cet évènement intense, plusieurs bâtiments, dont 52 maisons d'habitation, ont été inondés.

Face à ces évènements récurrents, le PETR du pays des Nestes a lancée en 25/01/2022, une étude visant à la protection des enjeux sur ce secteur à risque, dans le cadre du PAPI Neste 1. Cette étude a été confiée au bureau d'études Philia Ingénierie (expert en hydraulique) et comprenait 2 études menées en parallèle et suivant une même trame technique :

- Études hydrauliques menées dans le cadre des fiches action 1.8 et 7.1 du PAPI Neste 1 :
 - Étude hydraulique et environnementale de la Goutte de Saint Paul ;
 - Étude et travaux de protection de la commune de Mazères-de-Neste.

- Phases techniques d'étude :
 - Phase 1 : État des lieux et diagnostic de terrain ;
 - Phase 2 : Étude hydrologique ;
 - Phase 3 : Modélisation hydraulique de l'état actuel (à partir des données hydrologiques disponibles et d'observations capitalisées lors des crues historiques) ;
 - Phase 4 : Proposition de scénarios d'aménagement (afin de limiter l'inondabilité des enjeux situés au centre du village) ;
 - Phase 5 : Définition des aménagements au stade AVP.

À la suite des scénarios d'aménagement proposés et au regard des résultats économiques présentés, le PETR du Pays des Nestes a choisi de retenir la combinaison des 2 choix techniques suivants :

- Création d'un chenal de crue vers la Neste : cet aménagement consiste en la création d'une dépression sur des terrains situés à l'ouest du village, d'une largeur allant de 10 m au nord à 20 m au sud. L'objectif de ce chenal sera d'intercepter une partie du flux débordant en rive gauche de la Neste et de le dévoyer vers le lit mineur, limitant ainsi l'inondation du centre du village pour des crues d'occurrence jusqu'à vingtennale. Cet aménagement, d'une profondeur comprise entre 0.5 et 1.5 m, sera enherbé et composé de pentes douces afin d'être franchissable et exploité en fermage. Le volume de déblais sera de l'ordre de 5000 m³.
- Une section de contrôle sur la Goutte de Saint Paul : cet aménagement consiste en la création d'un déversoir contrôlé sur le ruisseau de la Goutte de St Paul, associé à un casier d'inondation en remblais sur les parcelles bordant au nord du bourg visant à limiter le débit du ruisseau de la Goutte St Paul. Cet aménagement d'une hauteur maximale de 60 cm et sur une longueur de 330 m permettra de maximiser l'inondation des parcelles en amont et de limiter à proportion celle du centre bourg.

Compte tenu de la nature de ces aménagements, qui s'appuyant sur des techniques de dévoiement des flux et de contrôle des débits afin de ralentir l'écoulement des eaux en crues en lit majeur, cette étude et ses travaux ont été intégrés dans l'axe 6 du présent PAPI.

On note que, selon le compte-rendu du COPIL (02/06/2023), il a été retenu de combiner ces aménagements avec des mesures de réduction de la vulnérabilité.

L'étude réalisée doit être complétée sur plusieurs points, c'est pourquoi cette action est prévue :

- De manière générale, une étude au stade PRO avec :
 - Une Analyse Multicritères (AMC) visant à justifier le scénario retenu
 - La réalisation des études réglementaires, notamment au titre du Code de l'Environnement et environnementale pour NATURA 2000 ;
 - Le dimensionnement définitif des ouvrages ;
- Côté chenal de crue, la présente action comprend :
 - Le potentiel dossier de déclaration ou d'autorisation nécessaire à la réalisation de cet aménagement compte tenu de son impact sur les zones humides (rubrique 3.3.1.0) ;
 - L'analyse du foncier ;
 - La gestion de l'excédents des matériaux.
- Côté secteur de contrôle, la présente action comprend :
 - Le dossier d'autorisation loi sur l'eau (au titre des rubriques 3.1.2.0 et 3.2.2.0).

Dans un second temps, cette action comprend la maîtrise d'œuvre complète des travaux (y compris étude géotechnique, levés topographiques) suite à la définition préalable du dimensionnement des aménagements.

Nota : une attention particulière sera portée sur le maintien des champs d'expansion de crue en amont de la zone urbanisée.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : Communes, EPCI, État

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS6 du PGRI et D1.5 de la Stratégie



FICHE ACTION 6.4

Agir sur le transport solide et les dynamiques fluviales en lien avec le PPG



Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

290 000 €HT

Modalités de réalisation

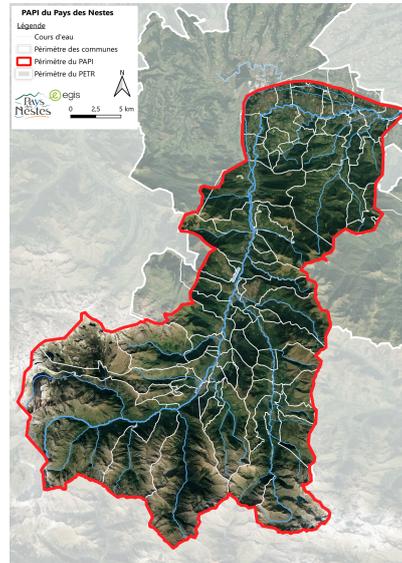
Prestataire extérieur

Calendrier

2025 - 2030

Priorité

1



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	Agence de l'Eau	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant (HT)	145 000 €	145 000 €	290 000 €HT
Taux maximal*	50%	50%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Schéma d'amélioration		X	X				
Plan de gestion des matériaux			X	X			
Zones de divagation			X	X			
Réhabilitation et entretien	X	X	X	X	X	X	X
Travaux				X	X	X	

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Créer une synergie entre le PPG et le PAPI
- Réduire la conséquence de la charge solide sur les ouvrages
- Traiter le transport sédimentaire afin de réduire le risque inondation
- Limiter les incisions (et donc les affouillements) ou les engravements

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Linéaire de cours d'eau concerné par les opérations réalisées
- Choix des indicateurs et résultats du relevé de suivi de la qualité écologique du cours d'eau
- Suivi topographique ou photo-aérien
- Création des zones de divagation

DESCRIPTION :

Nota : bien qu'un lien étroit existe entre le PPG et cette action, elle n'en reste pas moins nécessaire dans le cadre du PAPI. En effet, au vue du contexte local, il est impératif d'intégrer les actions de gestion en lien avec le risque inondation, non inclus dans le PPG. Les études et travaux proposés ci-après ont une incidence notable sur l'environnement mais également sur la zone inondable et le risque inondation.

Cette action a pour objectif d'établir un lien solide entre le PAPI et le PPG compte tenu des thématiques transversales qu'ils abordent (notamment l'entretien, la problématique des laves torrentielles, la gestion des matériaux ...). Cette action veillera donc à articuler le travail sur la dynamique du transport solide avec les données de l'étude réalisée dans le cadre du PPG en 2016. Ainsi, cette fiche action regroupe l'ensemble de ces thématiques :

■ Restauration de la continuité écologique

Plusieurs problématiques de transport solide ont été identifiées sur le territoire.

- Continuité sédimentaire et écologique - blocage de la charge solide au seuil de Rebouc, de Cadéac
- Blocage de la charge solide barrage des Artigaux, barrage de Diet à Héches
- Blocage de la charge solide barrage de Labouly, du Bas-Mour, de Bazus-Aure
- Blocage de la charge solide au niveau du lac de Génos-Loudenvielle
- Blocage de la charge solide à Saint Laurent de Neste (conséquence réhausse 2023)
- Pont sur le torrent de Germ - blocage de la charge solide + incision en aval
- Déséquilibre du profil en long, continuité sédimentaire interrompue, dégradation de la qualité des milieux

Au stade d'élaboration du PAPI, environ 50 km sont pressentis. On note toutefois qu'il semble pertinent de disposer en 1^{er} lieu d'une étude à l'échelle du bassin versant (analyse des apports, zones de blocage, aggradation...).

Afin de les solutionner et de restaurer, in fine, la continuité sédimentaire, cette action correspond à un schéma d'amélioration global de la continuité sédimentaire (et hydro-sédimentaire), niveau AVP. Cette étude va permettre de capitaliser l'ensemble des connaissances disponibles collectées dans les études existantes (aléas, conception de scénarios d'aménagements, connaissance des impacts hydrauliques, potentialités de valorisation environnementale, connaissances sur le transport solide, etc.). Elle comprendra :

- Étude de l'impact des ouvrages en travers présents sur le territoire du Pays des Nestes sur le blocage de la charge solide et la continuité écologique ;
- Audit des ouvrages impactant le transit sédimentaire ;
- Définition d'un profil en long objectif ;
- Étude de solutions de mise en conformité des ouvrages bloquant la charge solide (voire arasement) et de restauration de la continuité sédimentaire ;
- À terme, travaux de restauration du profil en long d'équilibre et amélioration du transit sédimentaire de la Neste (par exemple : arasement / abaissement partiel d'un seuil, aménagement de passe à poisson...)

■ Plan de gestion des matériaux

Les ripisylves jouent un rôle majeur dans la réduction des dégâts en cas de crue : rôle de filtre et de stabilisation des berges mais elles peuvent aussi présenter un risque pour des enjeux urbanisés situés à l'aval de secteurs boisés vulnérables. L'implantation, sur certains secteurs, de pièges à embâcles semble être une solution à réfléchir quand l'entretien préventif ne s'avère pas suffisant. En effet, compte tenu de la largeur des cours d'eau et de leur boisement, des embâcles peuvent se former quasiment partout et il est parfois impossible, dans le cas de crues torrentielles, de réduire la production de bois flottants par un entretien généralisé du territoire.

Pour rappel, le PPG (Plan Pluriannuel de Gestion) du Pays des Nestes constitue un programme dédié à la restauration et à l'entretien de la ripisylve sur la Neste et ses affluents. Il porte sur l'ensemble du bassin versant de la Neste. Sa démarche s'est engagée en 2014 avec la réalisation du diagnostic des cours d'eau et la définition des priorités d'actions par les élus, avant d'être validé en septembre 2016. Actuellement, le PETR s'inscrit dans un PPG des cours d'eau du bassin de la Neste s'étendant de 2020 à 2024.

L'action doit permettre :

- D'interpréter les résultats de l'étude précédente pour identification des secteurs d'intervention en fonction des problématiques : secteurs en exhaussement présentant un risque sécuritaire type inondation, secteurs en incision présentant un risque type affouillement d'ouvrages/continuité écologique ;
- D'analyser d'évolution prévisible du lit et d'identifier les enjeux ;
- D'identifier et cartographier les secteurs d'intervention ;
- De suivre les atterrissements et de gérer les embâcles, notamment sur les secteurs suivants : Le Merdan, le ruisseau de Lastie aval, la Neste d'Aure, la Mousquière ;
- De mettre en œuvre d'un plan de gestion des embâcles sur les cours d'eau du territoire du Pays des Nestes avec une étude d'opportunité, de faisabilité de dimensionnement (niveau AVP) pour l'implantation de pièges à embâcles : ce plan de gestion sera réalisé, afin de déterminer les actions à engager, en interne et par un prestataire. Ce protocole d'intervention doit permettre de planifier les interventions post crues des différentes structures et d'identifier le rôle et la responsabilité de chacun.
- De déterminer les sites pour les pièges à embâcles (gestion post-crue). Elle visera à répondre aux objectifs suivants :
 - Diagnostic des ouvrages hydrauliques existants (ponts et passages à gué) : état des ouvrages (définition de travaux de restauration si nécessaire). L'objectif est d'identifier les ponts et passage à gué qui s'obstruent régulièrement, y compris ouvrages départementaux ;
 - État des lieux des ripisylves actuelles afin d'identifier les potentielles zones pouvant occasionner des embâcles (notamment en crue) et les atterrissements dans la continuité des actions d'ores et déjà engagées par le PETR du Pays des Nestes ;
 - Analyse historique et recueil des retours d'expérience sur les secteurs sensibles, propices aux embâcles. Cette étape comprend l'analyse de l'IGN ;
 - Dimensionnement des pièges.

Côté travaux et en fonction des résultats de l'étude :

- Gestion des tronçons en exhaussement : curages et réinjection de matériaux dans des secteurs en déficit de matériaux (attention, analyse de qualité à prévoir)
- Remobilisation des matériaux : remaniement/scarification/labourage/terrassement de bancs sédimentaires afin de les aider à être remobilisés plus facilement par le cours d'eau

- Aménagement de plages de dépôts (pas forcément adapté au cas de la Neste)

■ Zones de divagation

Cette action vise à permettre la régulation du transport solide grâce à des mesures « douces », telles que les zones de divagation (afin de limiter les travaux).

Pour rappel, une zone de divagation doit permettre de redonner un espace de liberté au cours d'eau, espace nécessaire à la rivière pour exercer sa dynamique fluviale (érosion, sédimentation).

Cette action s'inscrit dans la continuité de l'étude hydrogéomorphologique d'Artelia et vise à l'actualiser et/ou y donner suite. In fine, cette étape doit permettre d'identifier des sites potentiels de zones de divagation et à terme mettre en œuvre les travaux associés.

À ce jour, plusieurs zones semblent propices à la création de zone de divagation : Louron (petites ZEC en aval du lac, jusqu'à Bordères), Vallée d'Aure, Plaine Vielle-Aure, Lortet / Izaux, Basse Neste... On note toutefois que ces sites ne sont pas arrêtés, ni définitifs.

Elle permettra in fine de délimiter les Espaces de Bon Fonctionnement (EBF). Elle sera également l'occasion de clarifier le périmètre morphologique (au format SIG), de préciser le périmètre hydraulique (via un modèle).

Des travaux pourront être également envisagés en fonction des résultats de l'étude. Il pourra par exemple s'agir de : remodelage du lit dans son EBF, suppression de contraintes latérales ...

■ Réhabilitation et entretien du cours d'eau

Une des problématique identifiée sur le territoire correspond à la fixation de la végétation sur les atterrissements et la mobilisation difficile des matériaux du lit.

Ainsi, cette action d'entretien de la végétation et d'accompagnement de la charge solide (griffage par exemple) doit permettre de faciliter la reprise des matériaux. En effet, le développement de la végétation sur les atterrissements entraîne leur fixation et leur déconnexion de la dynamique d'un cours d'eau. Leur potentiel en matériaux n'est pas exploité par le cours d'eau ce qui pourrait avoir pour effet d'accroître l'incision observée sur ces secteurs.

Les travaux de réhabilitation et d'entretien des cours d'eau réalisés devront répondre à ces objectifs :

- Réhabiliter l'espace de mobilité des cours d'eau du bassin afin de favoriser la fonctionnalité des écoulements naturels et de limiter les effets des crues ;
- Favoriser et restaurer la végétation diversifiée et adaptée au milieu afin de maintenir les berges et limiter la formation d'embâcles ;
- Réaliser des travaux paysagers lorsque l'espace le permet pour favoriser la réappropriation de l'espace rivière par le public (espace privé ou ouvert au public) ;
- Assurer la sécurité des accès lors des interventions ;
- Intervenir avec des techniques dites douces et respectueuses de l'environnement, selon les zonages et priorité d'intervention pré-identifiés dans le plan de gestion.

Les travaux prendront en compte notamment :

- La gestion raisonnée de la ripisylve sur les berges et le lit mineur ;
- Le débroussaillage et l'enlèvement d'embâcles et déchets ;

- La coupe sélective des arbres en berge (arbres penchés, déchaussés,...) risquant de générer des embâcles ou obstacles aux écoulements L'élagage des branches basses ou d'allègement (conservation des arbres penchés) ;
- La plantation d'essences adaptées et diversifiées si besoin de stabilisation de berges ou possibilité de renforcer la ripisylve ;

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : Communes, EPCI, État, DPF

En fonction des besoins, les travaux pourront être amenés à être réalisés en 2^{ème} partie du présent PAPI suite à un avenant ou dans le prochain PAPI.

Il est préconisé de dissocier le marché des études et des travaux.

Le plan de gestion des matériaux est à engager une fois le diagnostic hydromorphologique disponible.

De même, côté entretien du cours d'eau, ce dernier s'inscrit dans la continuité du PPG en cours.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS5 et OS6 du PGRI et D1.2, D1.3, D1.4 et D1.5 de la Stratégie



FICHE ACTION 6.5

Secteur des lacs de gravière : gérer le transport solide et le risque de capture



Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

Étude 100 000 €HT
+ Travaux pour mémoire

Modalités de réalisation

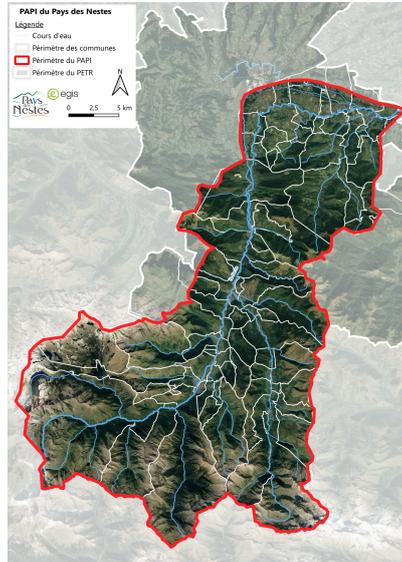
Prestataire extérieur

Calendrier

2025 - 2029

Priorité

2



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	État	Agence de l'Eau	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant (HT)	50 000 €	30 000 €	20 000 €	100 000 €HT
Taux maximal*	50%	30%	20%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** ** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Étude		X	X				
Travaux				X	X	X	

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Protéger la population et les biens
- Réduire la vulnérabilité du territoire
- Définir les scénarios de gestion des plans d'eau proches de la Neste confrontés au risque de capture

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Réalisation de l'étude
- Choix d'un projet d'aménagement
- Lancement des travaux

DESCRIPTION :

Pour rappel, les anciennes gravières ayant extrait des matériaux dans le lit majeur de la Neste ont laissé en héritage des plans d'eau souvent situés à proximité immédiate du lit mineur. Ces lacs, profonds de 15m en moyenne, génèrent un risque de capture important matérialisé par la cassure du cordon de protection du lac d'Aventignan en juin 2013. Cette capture a entraîné un important mouvement d'érosion régressive avec la destruction de seuils et le déchaussement d'enrochements qui protègent une gravière toujours en activité.

Ce lac dont le cordon a été reconstruit en post-crue à partir de matériaux sédimentaires a été de nouveau capturé fin novembre 2015. Une étude bathymétrique a démontré qu'il ne faisait plus que 4.5m de profondeur maximum, à comparer aux 15m initiaux. D'importants signes de reprise d'érosion ont été constatés, menaçant de nouveau l'exploitation de granulats en amont et les lacs de St-Laurent-de-Neste (complexe des Ocybelles). Ce constat pourrait être reproduit à l'identique sur les autres lacs dont la capture en chaîne n'est pas exclue en cas de crue majeure (effet domino). Les enjeux sont hétérogènes : seuils, ouvrages de protection, ponts...

Dans la continuité de l'action 6.5, cette étude doit permettre :

- de réaliser une étude bathymétrique de tous les plans d'eau à proximité de la Neste
- de déterminer les responsabilités et les compétences de chaque acteur public et privé
- d'évaluer l'évolution morphologique de la zone et évaluer le coût d'une non-intervention (enjeux menacés et dommages potentiels)
- de comparer les scénarios de confortement ou de restitution à l'espace de mobilité du cours d'eau par une analyse multicritères

À l'issue de cette étude (jusqu'au niveau AVP et PRO), des aménagements seront proposés (capture maîtrisée ou protection pour limiter le risque). Les lacs à protéger seront priorisés.

En fonction des résultats de l'étude, l'avenant pourra permettre d'engager les travaux retenus.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : Communes, EPCI, État

En fonction des besoins, les travaux pourront être amenés à être réalisés en 2^{ème} partie du présent PAPI suite à un avenant ou dans le prochain PAPI.

Cette fiche action sera en interaction avec la fiche action 6.4 « Agir sur le transport solide et les dynamiques fluviales en lien avec le PPG » car l'entretien du cours d'eau joue un rôle majeur vis-à-vis du risque de capture des lacs.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS5 et OS6 du PGRI et D1.3, D1.4 et D1.5 de la Stratégie



FICHE ACTION 6.6

Secteur de la Plaine d'Aure : mener une étude complémentaire pour la gestion de la dynamique hydraulique et sédimentaire



Action 6.6

Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

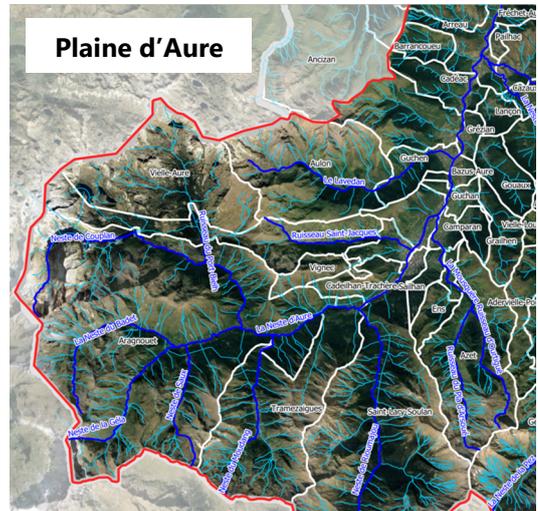
100 000 €HT

Modalités de réalisation

Prestataire extérieur

Calendrier
2024 - 2025

Priorité
1



Axe 6 : ralentissement des écoulements

PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	État	Région	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant (HT)	50 000 €	20 000 €	30 000 €	100 000 €HT
Taux maximal*	50%	20%	30%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Étude	X	X					

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Protéger la population et les biens
- Réduire la vulnérabilité du territoire
- Améliorer les écoulements et la gestion du transport solide

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Réalisation de l'étude

DESCRIPTION :

L'objectif de cette étude est d'appréhender la dynamique sédimentaire et hydraulique sur le secteur de la plaine d'Aure. Cette étude doit permettre d'affiner la connaissance sur le fonctionnement dynamique des crues.

En ce sens, il est nécessaire de procéder en plusieurs étapes :

- Une identification des processus physiques présents sur la zone d'étude et leur caractérisation ;
- Une acquisition des données existantes ;
- Une analyse fine du comportement actuel du cours d'eau vis-à-vis du transport sédimentaire ;
- La modélisation de cette dynamique hydro-sédimentaire.

Ainsi, l'impact du transport solide sur la dynamique des crues et le risque d'embâcles au niveau des ouvrages notamment seront étudiés.

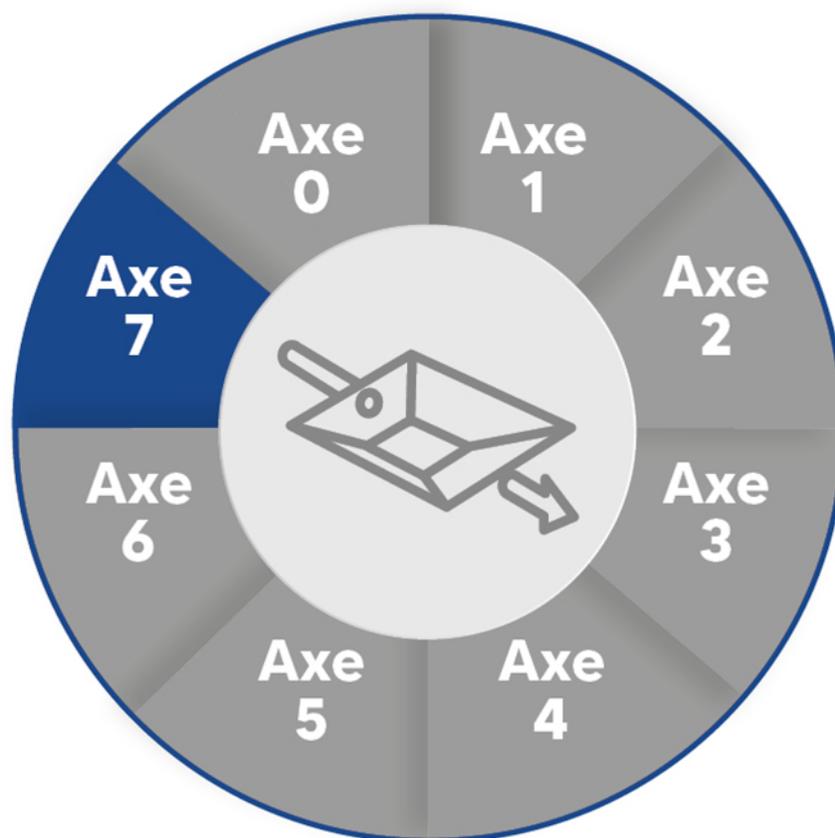
Les résultats de cette étude pourront permettre d'esquisser une stratégie de gestion des laves torrentielles sur ce secteur. Des espaces de bon fonctionnement à laisser au cours d'eau pourront être définis dans ce cadre.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : Communes, EPCI, État

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS5 et OS6 du PGRI et D1.3, D1.4 et D1.5 de la Stratégie



Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Introduction

La protection de la population et des biens constitue le 1^{er} objectif de la stratégie du PAPI 2, et montre la volonté forte du territoire d'apporter des solutions structurelles visant à réduire le risque inondation.

Ce dernier axe participe à la recherche de solutions hydrauliques permettant de jouer un rôle protecteur face aux crues et mettre en place un plan de gestion afin d'optimiser leur entretien ou leur réfection. L'objectif de cet axe est d'aboutir à la protection des biens et des personnes afin de : sécuriser les enjeux, réduire les dommages et favoriser le retour à la normale.

Les questions de gouvernance de la compétence GEMAPI doivent être traitées de façon que la maîtrise d'ouvrage des travaux projetés sur un système d'endiguement ou un aménagement hydraulique soit compatible avec la composition du système d'endiguement ou de l'aménagement.

Pour un système d'endiguement, c'est sur la base d'un diagnostic complet de l'état des ouvrages qui le composent, de son niveau de protection avant et après travaux et de la détermination de la zone effectivement protégée que la démarche et le programme sont établis. Ce programme consiste à renforcer ou à réaliser des ouvrages pour un aléa et un niveau de protection déterminés, étant entendu que seul fait foi le niveau de protection associé à l'autorisation environnementale du système d'endiguement.

Le périmètre du PAPI comprend un certain nombre d'ouvrages de protection et des sites potentiels pour des systèmes d'endiguement. Certains d'entre eux ont fait l'objet d'études dans le cadre de l'axe 6 et 7 du PAPI 1, études qui serviront de base de travail pour le PAPI 2.

Bien que les axes 5 et 6 rappellent une forte orientation sur la réduction de la vulnérabilité, il est majeur de préciser que des travaux sont prévus dans le cadre du PAPI. Il s'agit dans un premier temps de renforcer les études réalisées antérieurement à l'élaboration du PAPI, en vue de les améliorer et définir de manière plus précise l'envergure des ouvrages et leur impact. Dans un second temps, soit la deuxième partie du PAPI, il s'agit donc de réaliser ces travaux.

L'objectif du PAPI 2 est à mettre en œuvre des travaux d'aménagement. Cependant, malgré l'élaboration de plusieurs études dans le cadre du PAPI 1, ces dernières ne permettent pas, à ce stade, de mener à bien les travaux. Ainsi, des études complémentaires sont à prévoir. Ainsi, certaines actions présentées dans ce programme sont notées « pour mémoire ». L'éligibilité du FPRNM sera étudiée au cas par cas en fonction des résultats de ces études et de la nature des travaux. Ce travail s'étendra jusqu'au mi-parcours du PAPI 2, soit 2026-2027, pour tendre en suivant, vers les travaux en question durant la seconde moitié du PAPI 2. Cependant, le temps et le nombre de travaux à réaliser mèneront possiblement à une demande d'avenant au PAPI 2 afin de finaliser les ouvrages de protection et donc de respecter le programme et le cahier des charges PAPI.

TABLEAU 8 : SYNTHÈSE DES ACTIONS DE L'AXE 7

N° Fiche action	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Montant retenu
7.1	Recenser et définir la gestion des ouvrages existants	PETR du Pays de Nestes	40 000 €HT
7.2	Secteur Bizous : Protéger les enjeux de la commune	PETR du Pays de Nestes	100 000 € HT et travaux pour mémoire
7.3	Secteur "Balnéa" à Génos-Loudenvielle : étudier de protection des enjeux	PETR du Pays de Nestes	200 000 € HT
7.4	Secteur Bordères-Louron : Protéger les enjeux de la commune	PETR du Pays de Nestes	50 000 €HT et travaux pour mémoire
7.5	Secteur Plaine d'Aure : étudier de protection des enjeux	PETR du Pays de Nestes	400 000 € HT et travaux pour mémoire
7.6	Secteur de Saint Laurent de Neste : Protéger les enjeux de la commune	PETR du Pays de Nestes	100 000 € HT et travaux pour mémoire
7.7	Secteur de la Torte : étudier de protection des enjeux	PETR du Pays de Nestes	50 000 € HT et travaux pour mémoire
SOUS-TOTAL			940 000 €



FICHE ACTION 7.1

Recenser et définir la gestion des ouvrages existants

Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

40 000 €HT

Modalités de réalisation

Prestataire extérieur

Calendrier

2025 - 2027

Priorité

2



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	État	Région	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant (HT)	20 000 €	8 000 €	12 000	40 000 €HT
Taux maximal*	50%	20%	30%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recensement		X	X	X			
Définir la gestion			X	X			

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Améliorer la connaissance du territoire vis-à-vis des ouvrages présents
- Disposer de la nature et de l'état des ouvrages présents sur le territoire
- Proposer un processus de gestion de ces ouvrages
- Maintenir la mémoire du risque

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Recensement des ouvrages effectués
- Plan de gestion des ouvrages

DESCRIPTION :

Pour rappel, sur le territoire du PAPI, 6 potentiels systèmes d'endiguement ont été identifiés avec l'étude du bureau ISL en 2019. Ils ont fait l'objet d'une dérogation de 18 mois pour le dépôt de la demande de régularisation (acceptée le 21 décembre 2021 et accordée jusqu'au 30 juin 2023 - date butoir du dépôt des systèmes d'endiguement en procédure simplifiée). Ces systèmes reposent essentiellement sur une ou plusieurs ouvrages et la demande régularisation ne prévoit pas de travaux de construction ou de modification substantielle. Les ouvrages relèvent de la classe C basé sur une crue centennale (population protégée entre 30 et 3 000 personnes).

Sur le bassin versant de la Neste, la majorité des ouvrages relève du domaine communal, d'autres ouvrages de la propriété privée (terres agricoles, cordons de protection de gravières mises en eau). Ainsi, les principaux types d'ouvrages sur le territoire d'études sont :

- Des ouvrages sous forme de murs (Saint-Lary-Soulan, Sarrancolin, Lortet, Bordères-Louron, ...) ;
- Des ouvrages en terre compactée (Vignec et Vielle-Aure) ;
- Des ouvrages en enrochements (Vignec) ;
- Amoncèlements et dépôts de matériaux ;
- Merlons de matériaux sédimentaires, qui proviennent d'une extraction post-crue (Arreau, Mazères-de-Neste, Bizous, Vielle-Aure).

Outre les ouvrages, il existe une grande diversité et présence d'ouvrages sur le département des Hautes-Pyrénées, à savoir des barrages, seuils, épis, passages à gué...

Il est rappelé que pour prétendre à bénéficier de financements FPRNM lors de travaux, cette reconnaissance des ouvrages est indispensable. Ainsi, l'objectif de cette action est de dresser un recensement des ouvrages. Toutes les natures seront identifiées (buse, pont, cadre, merlon, digue ...). Ce travail sera établi selon la base de pré-recensement réalisé par ISL. À l'issue de ce travail, des fiches ouvrages synthétiseront les données recueillies.

Une attention particulière sera portée quant à la distinction entre les ouvrages liés au ruissellement et ceux liés au torrentiel.

Une deuxième étape consistera en la définition de leur gestion. En effet, le diagnostic et les échanges avec les acteurs locaux mettent en évidence que la nécessité d'entretien sur certains secteurs (Vignec, seuils de correction torrentielle à entretenir, seuils notamment Guchen pour limiter la déstabilisation des berges...)

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : Communes, EPCI, État, RTM

Il est précisé que cette action permettra d'alimenter l'action 1.8 sur le transport solide.

Des échanges avec le RTM devront être prévus dans ce cadre de cette action.

Les mesures des ouvrages inférieurs à un Ø1000 seront relevées. Toutes autres mesures feront l'objet d'un marché complémentaire, non chiffré dans le présent PAPI.

Ce chiffrage ne comprend pas de levés topographiques réalisés par un géomètre (ex : du fil d'eau). Ainsi, les résultats ne seront pas exploitables pour réaliser des modélisations. En revanche, ces données pourront aider au lancement d'un marché géomètre, si nécessaire, selon les orientations du futur PAPI.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS5 et OS6 du PGRI et D1.1 et D1.3 de la Stratégie.



FICHE ACTION 7.2

Secteur Bizous : Protéger les enjeux de la commune



Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

Étude 100 000 €HT
+ Travaux pour
mémoire

Modalités de réalisation

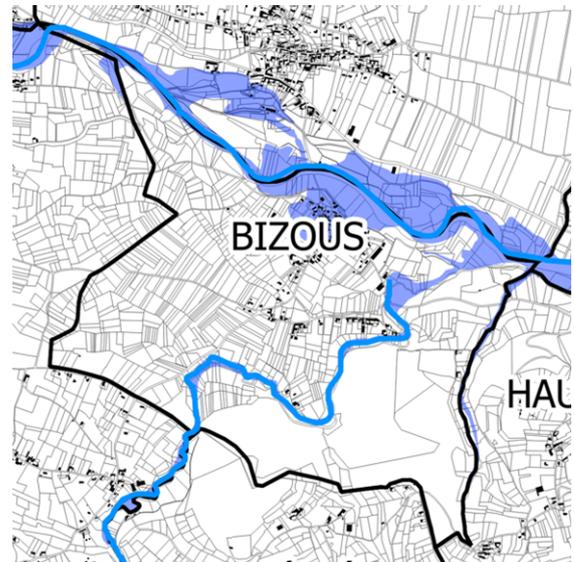
Prestataire
extérieur

Calendrier

2025 - 2029

Priorité

1



Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques

PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	État	Région	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant Études (HT)	50 000 €	20 000 €	30 000 €	100 000 €HT
Taux maximal*	50%***	20%	30%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

*** Les études règlementaires ne sont pas finançables par le FPRNM.

Nota : Taux à 40% si le PPR est approuvé mais 25% si le PPR est prescrit.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Étude		X	X				
Travaux				X	X	X	

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Limiter les inondations du bourg de Bizous pour les crues moyennes
- Protéger la population et les biens
- Réduire la vulnérabilité du territoire

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Réalisation de l'étude
- Choix d'un projet d'aménagement
- Lancement des travaux

DESCRIPTION :

La commune de Bizous subit des inondations récurrentes dont les plus marquantes sont : 1982, 2011 et 2023. Certains secteurs de la commune sont submergés et génèrent donc des dommages conséquents ; c'est notamment le cas au droit du pont d'accès de la commune, voire 200 m en amont de ce dernier (en fonction de la présence d'embâcles).

Afin de réduire le risque sur la commune et la protéger, une première approche a été menée par Artelia en 2015. Il ressort de cette étude que la mise en œuvre d'un endiguement le long de la route communale (côté nord) et se greffant au talus du pont départemental pourrait être une solution. Ce dernier permettrait de limiter l'impact des crues fréquentes sur la zone urbaine. On note cependant que l'étude de cette solution doit être complétée par des analyses complémentaires, objet de la présente action.

L'action est découpée en 3 sous-actions :

- Étude diagnostic de protection des enjeux du bourg de Bizous. Cette étude doit inclure :
 - Recensement des enjeux et de la population
 - Modélisation hydraulique en prenant en compte les arrivées d'eau latérales
 - Proposition par analyse comparative des scénarios d'aménagement (par ACB/AMC) afin de réduire les effets des crues sur les enjeux
 - Définition au stade AVP de la solution d'aménagement retenue et justifiée
- Études complémentaires

En fonction de la solution d'aménagement de protection contre les inondations retenue dans le cadre de l'étude diagnostic globale (ci-dessus), cette sous-action comprendra les études techniques complémentaires, administratives et environnementales nécessaires au dossier d'autorisation. Ces études complémentaires peuvent être :

- Réalisation de levés topographiques complémentaires,
- Réalisation d'études géotechniques,
- Réalisation du dossier environnemental,
- Réalisation du document d'organisation (y compris consignes de surveillance et d'exploitation) en fonction de la solution retenue.
- Travaux de mise en œuvre de la solution retenue

Les travaux seront réalisés à partir des résultats des études de maîtrise d'œuvre et validés par ACB/AMC.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : Communes, EPCI, État

En fonction des besoins, les travaux pourront être amenés à être réalisés en 2^{ème} partie du présent PAPI suite à un avenant ou dans le prochain PAPI.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS6 du PGRI et D1.5 de la Stratégie

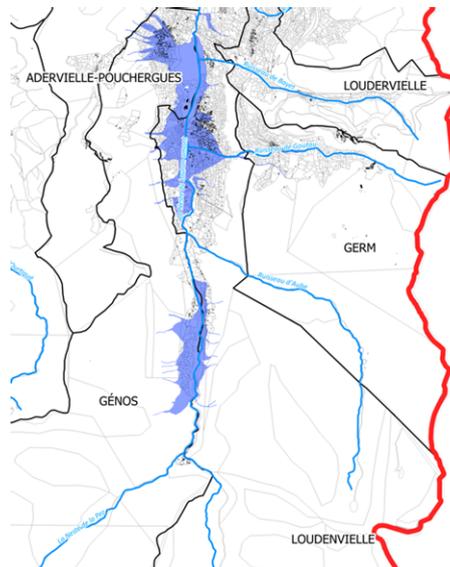


FICHE ACTION 7.3

Secteur "Balnéa" à Génos-Loudenvielle : étudier de protection des enjeux



Maîtrise d'ouvrage 	Montant estimé 200 000 €HT
Modalités de réalisation Prestataire extérieur	Calendrier 2024 - 2026
	Priorité 1



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	État	Région	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant Études (HT)	100 000 €	40 000 €	60 000 €	200 000 €HT
Taux maximal*	50%***	20%	30%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.
 ** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes
 *** Les études réglementaires ne sont pas finançables par le FPRNM.
 Nota : Taux à 40% si le PPR est approuvé mais 25% si le PPR est prescrit.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Étude	X	X	X				

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Réaliser les études diagnostics et réglementaires en vue d'un potentiel classement de l'ouvrage en système d'endiguement
- Apporter aux collectivités des éléments d'aide à la décision en vue de ce classement
- Protéger la population et les biens
- Réduire la vulnérabilité du territoire

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Réalisation de l'étude
- Choix d'un projet d'aménagement

DESCRIPTION :

La digue de protection de « Balnéa » pourrait être classée comme système d'endiguement par la structure GEAMPIenne (conclusion de l'étude 7.3 du précédent PAPI « recensement des potentiels systèmes d'endiguement »). En effet, cet ouvrage de 330 mètres, composé de 2 tronçons homogènes, protégerait environ 950 personnes dont 55 salariés et pourrait être classé en ouvrage de classe C au regard du décret « digue ».

Cette action porte sur la réalisation d'une étude afin de protéger les enjeux de « Balnéa » à Génos-Loudenvielle (action 6.9 du PAPI 1).

Cette étude comprendra :

- Des levés topographiques nécessaires à la réalisation de l'étude ;
- Des reconnaissances géotechniques, si nécessaire ;
- Une modélisation hydraulique (depuis la confluence entre la Neste du Louron et le torrent du Goutaou jusqu'au lac de Génos-Loudenvielle) ;
- Des propositions d'aménagements ;
- L'étude de danger ;
- Les dossiers règlementaires, environnementaux, d'autorisation ;
- L'analyse foncière.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : Communes, EPCI, État

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS6 du PGRI et D1.5 de la Stratégie



FICHE ACTION 7.4

Secteur Bordères-Louron : Protéger les enjeux de la commune



Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

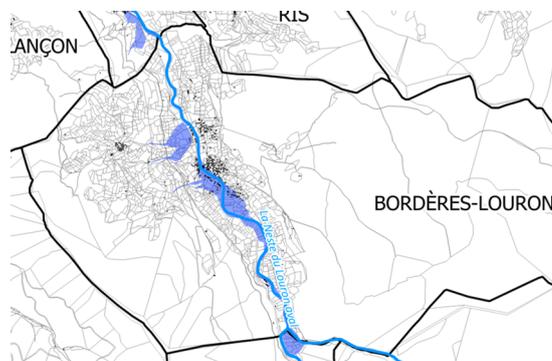
Étude 50 000 €HT +
Travaux pour
mémoire

Modalités de réalisation

Prestataire
extérieur

Calendrier 2025 - 2029

Priorité 1



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	État	Région	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant Études (HT)	25 000 €	10 000 €	15 000 €	50 000 €HT
Taux maximal*	50%***	20%	30%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

*** Les études réglementaires ne sont pas finançables par le FPRNM.

Nota : Taux à 40% si le PPR est approuvé mais 25% si le PPR est prescrit.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Étude		X	X				
Travaux				X	X	X	

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Améliorer la protection des enjeux du village de Bordères-Louron face aux inondations
- Garantir la pérennité du système d'endiguement situé en rive gauche
- Favoriser la mise en œuvre des mesures de gestion de crise

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Réalisation de l'étude PRO
- Choix d'un projet d'aménagement
- Lancement des travaux

DESCRIPTION :

La commune de Bordères-Louron est exposée aux inondations comme l'ont rappelé les événements de 1982, 2001 et 2013. De nombreux enjeux situés dans la traversée du village sont particulièrement vulnérables (habitations, bâtiments communaux, routes...). Le PETR du Pays des Nestes a porté dans le cadre du PAPI 1 une étude visant à préciser la dynamique des crues sur le secteur, analyser les ouvrages de protections potentiels et déterminer différents scénarii d'aménagement pour la protection des personnes et des biens.

Les études menées jusqu'à présent ont permis d'identifier précisément l'ensemble des enjeux de la commune situés en zone inondable et de caractériser leur vulnérabilité pour différents niveaux d'aléas. L'analyse hydrologique et l'étude hydraulique ont permis de définir le rôle potentiel des différents aménagements existants (pont, béals, muret...) sur les dynamiques de crues. Cette dernière a notamment démontré le rôle protecteur du muret situé en rive gauche pour limiter les inondations jusqu'à la crue d'occurrence trentennale (Q30). L'ouvrage fait donc l'objet d'une autorisation administrative en tant que système d'endiguement (en cours de réalisation).

Par ailleurs, l'étude a permis de retenir plusieurs scénarios d'aménagements potentiels tels que la mise en place d'un batardeau mobile en rive droite, la protection individuelle des enjeux les plus vulnérables, le prolongement du muret de rive gauche pour le connecter au pont de l'église, la mobilisation de champs d'expansions de crues ou encore l'effacement du pont aval. En fonction des aménagements retenus, des travaux pourront être intégrés dans le cadre des mesures de réduction de vulnérabilité individuelles prévues dans l'axe 5.

Dans la continuité du travail réalisé, cette fiche action consistera :

- Dans un premier temps à poursuivre les études en cours et à développer le scénario d'aménagement qui sera retenu jusqu'au stade PROJET en intégrant l'ensemble des études réglementaires nécessaires.
- Une fois le scénario dimensionné, l'action prévoit la réalisation des travaux et leur suivi technique et financier jusqu'à réception des ouvrages exécutés. Le montant des travaux sera intégré dans l'avenant au PAPI 2 (fiche action 0.3 « Réaliser un bilan intermédiaire et monter un dossier d'avenant du PAPI »).

Ces aménagements permettront de limiter significativement les dommages potentiels et favoriseront l'anticipation des mesures de gestion de crise. Cette action sera donc en lien avec l'accompagnement proposé pour la révision des PCS (fiche action 3.2 « Continuer l'accompagnement des collectivités dans leur élaboration et/ou révision de leur PCS ») et intégrera la mise en place d'échelles limnimétriques (fiche action « Poser des échelles limnimétriques sur les communes non pourvues et mutualiser les données existantes »).

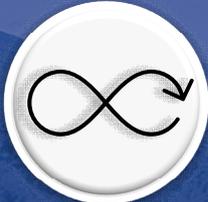
MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : Communes, EPCI, État

En fonction des besoins, les travaux pourront être amenés à être réalisés en 2^{ème} partie du présent PAPI suite à un avenant ou dans le prochain PAPI.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS6 du PGRI et D1.5 de la Stratégie



FICHE ACTION 7.5

Secteur Plaine d'Aure : étudier de protection des enjeux



Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

Étude 400 000 €HT
+ Travaux pour mémoire

Modalités de réalisation

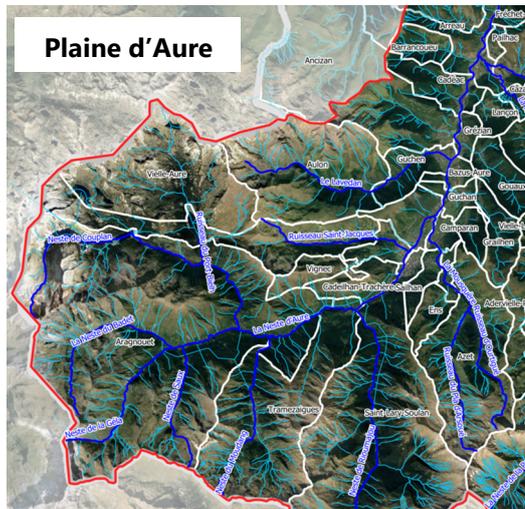
Prestataire extérieur

Calendrier

2025 - 2029

Priorité

1



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	État	Région	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant Études (HT)	200 000 €	80 000 €	120 000 €	400 000 €HT
Taux maximal*	50%***	20%	30%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

*** Les études règlementaires ne sont pas finançables par le FPRNM.

Nota : Taux à 40% si le PPR est approuvé mais 25% si le PPR est prescrit.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Étude		X	X				
Travaux				X	X	X	

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Protéger les enjeux de la plaine d'Aure face au risque d'inondation par les différents affluents
- Autoriser les ouvrages le nécessitant en tant que systèmes d'endiguement et assurer leur suivi

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Réalisation de l'étude
- Choix d'un projet d'aménagement
- Lancement des travaux

DESCRIPTION :

La crue de 2013 - crue majeure la plus récente - a mis en exergue la vulnérabilité des enjeux dans la traversée des bourgs et des infrastructures installées en bordure de cours d'eau sur le secteur de la Plaine d'Aure. Les cinq communes faisant l'objet de cette étude (Saint-Lary Soulan, Vielle-Aure, Bourisp, Vignec) sont soumises aux inondations de la Neste et de ses affluents torrentiels, Saint Jacques, Saint Germais et Mousquère.

Le PETR du Pays des Nestes a lancé dans le cadre du PAPI 1 une étude afin de comprendre le fonctionnement hydraulique et hydromorphologique de la Neste d'Aure et ses affluents et de définir des propositions d'aménagement pour la protection des personnes et des biens sur le secteur de la Plaine d'Aure. Étant donné les nombreux linéaires d'ouvrages existants, l'étude devra se positionner sur le fonctionnement hydraulique des ouvrages présents et sur leur éventuel classement en système d'endiguement. Selon les possibilités liées au contexte local, des solutions fondées sur la nature seront attendues.

Dans la continuité du travail initié, cette fiche action consistera à :

- Poursuivre les études engagées jusqu'au stade AVANT-PROJET puis jusqu'au stade PROJET une fois le(s) scénarios) d'aménagement retenu(s) tout en intégrant l'ensemble des études réglementaires nécessaires ;
- Réaliser les travaux retenus et assurer leur suivi technique et financier jusqu'à réception des ouvrages exécutés. Le montant des travaux sera intégré dans l'avenant au PAPI 2 (fiche action 0.3 « Réaliser un bilan intermédiaire et monter un dossier d'avenant du PAPI ») ;
- Engager les études de dangers et les procédures d'autorisations nécessaires à la régularisation des potentiels ouvrages retenus comme systèmes d'endiguement.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : Communes, EPCI, État

En fonction des besoins, les travaux pourront être amenés à être réalisés en 2^{ème} partie du présent PAPI suite à un avenant ou dans le prochain PAPI.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS6 du PGRI et D1.5 de la Stratégie



FICHE ACTION 7.6

Secteur de Saint Laurent de Neste : Protéger les enjeux de la commune



Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

Étude 100 000 €HT
+ Travaux pour mémoire

Modalités de réalisation

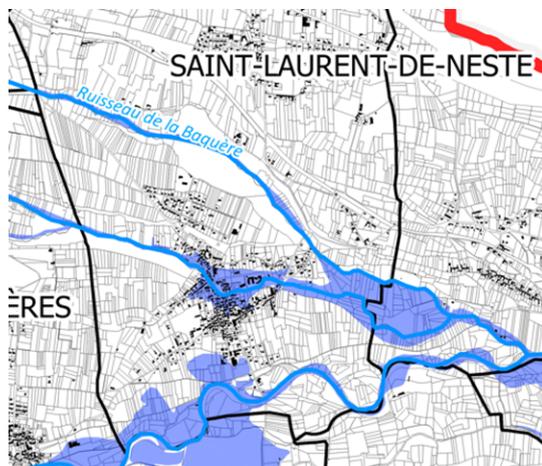
Prestataire extérieur

Calendrier

2025 - 2029

Priorité

1



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	État	Région	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant Études (HT)	50 000 €	20 000 €	30 000 €	100 000 €HT
Taux maximal*	50%***	20%	30%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.

** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes

*** Les études réglementaires ne sont pas finançables par le FPRNM.

Nota : Taux à 40% si le PPR est approuvé mais 25% si le PPR est prescrit.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Étude		X	X				
Travaux				X	X	X	

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Protéger la population et les biens
- Réduire la vulnérabilité du territoire

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Réalisation de l'étude
- Choix d'un projet d'aménagement
- Lancement des travaux

DESCRIPTION :

À la suite des crues passées et notamment des évènements des 10 et 11 janvier 2022, le secteur de Saint-Laurent de Nestes a connu de lourds dommages sur des enjeux publics et économiques comme la baignade des Ocybelles et la déchetterie. De plus de fortes érosions se sont créées en rive droite de la Neste emportant des surfaces agricoles et une incision du lit en aval au niveau notamment de la pile du pont départemental de la RD75 ; pont qui a été détruit puis reconstruit à la suite des crues de juin 2013. Enfin, une capture indirecte des lacs de la Ponte et de Prats-de-la-Moule s'est créée entraînant de fortes encoches d'érosion.

Une action a été menée dans le cadre du PAPI 1 afin de mieux caractériser le contexte morphologique et les dynamiques de transport solide au droit de ce secteur. Une concertation a été engagée afin de préciser les compétences et les obligations de chacun des acteurs impliqués sur ce secteur à enjeux : État sur le DPF, propriétaires privés des lacs et des centrales hydroélectriques ainsi que les collectivités locales.

Dans la continuité de ce travail et sur la base des résultats d'études, cette action vise à proposer des aménagements afin de réduire l'impact de l'aléa inondation qui seront couplés à des solutions de protections des enjeux les plus exposés.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : Communes, EPCI, État

En fonction des besoins, les travaux pourront être amenés à être réalisés en 2^{ème} partie du présent PAPI suite à un avenant ou dans le prochain PAPI.

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS6 du PGRI et D1.5 de la Stratégie



FICHE ACTION 7.7

Secteur de la Torte amont : Protection des enjeux



Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Maîtrise d'ouvrage



Montant estimé

Étude 50 000 €HT
+ Travaux « pour mémoire »

Modalités de réalisation

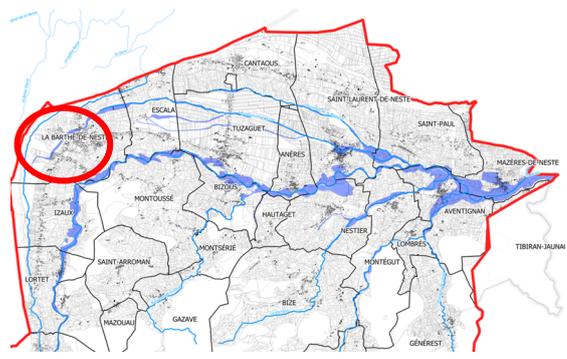
Prestataire extérieur

Calendrier

2024 - 2028

Priorité

1



PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	État	Région	PETR du Pays des Nestes**	TOTAL
Montant Études (HT)	25 000 €	10 000 €	15 000 €	50 000 €HT
Taux maximal*	50%***	20%	30%	

* Pour chaque financeur, le taux affiché correspond le taux maximal.
 ** Soutien des EPCI via la taxe GEMAPI récoltée par le PETR du Pays des Nestes
 *** Les études règlementaires ne sont pas finançables par le FPRNM.
 **** Taux à 40% si le PPR est approuvé mais 25% si le PPR est prescrit. L'éligibilité du montant des travaux sera conditionnée par la reconnaissance en système d'endiguement par le Gémapien.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Étude	X	X					
Travaux			X	X	X		

Nota : il ne s'agit pas d'année calendaire. Le PAPI débutera probablement mi-2024 et portera donc jusqu'à mi-2030.

OBJECTIFS :

- Améliorer la protection du village
- Protéger la population et les biens
- Réduire la vulnérabilité du territoire

INDICATEURS DE SUIVI / RÉUSSITE :

- Réalisation de l'étude
- Choix d'un projet d'aménagement
- Lancement des travaux

DESCRIPTION :

Une étude a été menée dans le cadre du PAPI 1 afin de réduire le risque inondation sur la commune de La-Barthe-de-Neste vis-à-vis du cours d'eau de la Torte secteur amont.

Suite à la réunion publique et au comité de pilotage réalisés en juin 2021, il a été décidé d'envisager des aménagements sur le quartier de la Plantade, secteur de plus sensible de la commune.

La solution d'aménagement retenue est une combinaison de plusieurs solutions parmi les scénarios étudiés :

- Un merlon de protection en rive droite de la Torte ;
- La reprise du réseau pluvial : mise en place de clapets anti-retour et création d'une station de pompage ;
- Une coupure sèche à l'aval du quartier.

Cependant, suite à la crue de janvier 2022, la commune de La-Barthe-de-Neste a réalisé des travaux d'urgence sur ce cours d'eau. L'étude étant antérieure, elle ne tient pas compte de ces derniers. Ainsi, il est nécessaire d'actualiser l'étude réalisée afin de confirmer les aménagements à réaliser.

Cette étude devra réactualiser la modélisation hydraulique et devra proposer un projet d'aménagement au stade PRO. Elle comprend également les études règlementaires et environnementales associées.

Les travaux associés s'appuieront sur les mêmes recommandations techniques que les aménagements initialement prévus. En fonction des résultats de l'étude, des adaptations techniques et travaux complémentaires pourront être envisagés. Ces derniers seront alors prévus dans le cadre de l'avenant.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Partenaires techniques : Communes, EPCI, État

LIEN AVEC LE PGRI / LA STRATÉGIE :

OS6 du PGRI et D1.5 de la Stratégie